

UNIVERSITÉ LYON II
1985-1986

Ch 9334



PROBLÈMES SOCIO-SCOLAIRES DES ÉLÈVES DE MILIEU FAMILIAL DÉFAVORISÉ

**Propositions et projets d'actions pour une
amélioration de l'aide sociale à l'enfance
dans le cadre de l'action sociale au CONGO**

THÈSE

Présentée

en vue de l'obtention du Doctorat :

Lettres et sciences humaines --- Sciences de l'éducation

par

NDALA Timothé

632724

sous la direction de

Monsieur le Professeur Robert MARTIN

Je remercie Monsieur le Professeur Robert MARTIN :

Professeur à l'Université Lyon II
qui a bien voulu me faire l'honneur de
diriger ce travail. Il a su me laisser une
certaine autonomie, tout en apportant à ce
travail, une attention bienveillante. Ses
conseils et ses critiques constructives
m'ont été précieux.

Je tiens également à remercier

Monsieur le Professeur Guy AVANZINI
Professeur à l'Université Lyon II,
Directeur de l'U.E.R. des Sciences de l'Edu-
cation,
Directeur du Laboratoire de Pédagogie, pour
ses conseils judicieux qu'il m'a apportés.
Ses encouragements continus tout au long
de mon travail m'ont été extrêmement précieux.

Ma profonde reconnaissance va aussi à la

Directrice Générale des Affaires Sociales qui
m'a permis de prendre leurs élèves comme
population de ma recherche : population sans
laquelle ce travail n'aurait pu être réalisé.

Enfin, si on peut, dans le cadre d'un travail scienti-
fique, laisser place aux sentiments personnels, je dois
reconnaître ma dette à ma Patrie et à ma famille.
Toutes deux, de façon différente, ont consenti des sacri-
fices pour que cette recherche puisse être menée à bien.
Si ce travail pouvait représenter pour elles une petite
récompense, il n'aura pas été vain.

A ma femme, à mes enfants qui m'ont toujours
soutenu dans mes recherches,

A ma soeur à qui je dois toutes mes réussites de
la vie, mon inoubliable souvenir,

A mes collègues et amis : Lupey, Mobio et Léontine :
avec toute ma reconnaissance -

I N T R O D U C T I O N

INTRODUCTION

Ce travail rapportera nos réflexions de travailleur social attaché, d'une part, au Service de l'Enfance Inadaptée et d'autre part, à la formation des Auxiliaires-Monitrices Sociales du Centre supérieur de Formation Professionnelle TCHIMPA-VITA, dont la Direction Générale aux Affaires Sociales (D.G.A.S.) utilise les diplômés. Il se situe en un moment où les Pouvoirs Publics, l'opinion, les travailleurs sociaux eux-mêmes essayent de redéfinir le concept "d'aide sociale", d'élucider le but, l'objet et le contenu du travail social, de cerner la notion de "cas social" et d'évaluer leur activité. Il nous a été précisément inspiré par la constatation, chaque année plus flagrante, d'une injustice de plus en plus marquée, à l'encontre d'une cohorte toujours croissante d'enfants scolarisés : ceux qui sont relégués -ouvertement ou de fait- dans la catégorie dite des "cas sociaux".

Le seul dénominateur commun entre tous ces enfants est d'être "privés de milieu familial normal". A ce terme, nous n'attachons, a priori, aucune connotation péjorative. Disons seulement qu'il désigne ceux dont les familles ne peuvent subvenir aux besoins et doivent recourir aux soins de Services Sociaux ou accepter ceux-ci quand ils s'imposent.

L'injustice et la défaveur consistent en ceci que les règles d'octroi d'une aide sociale, élaborées depuis vingt ans de pratique et de réflexion, ne sont jamais réellement prises

en considération lorsqu'il s'agit d'intervenir dans la destinée des enfants qui n'ont plus de parents, dont ceux-ci, défaillants momentanément ou définitivement, ne peuvent s'occuper ou s'occupent mal et dont des services administratifs, sociaux juridiques ou médicaux vont donc régler le sort ; leurs dépistages ne sont pas menés avec les mêmes méthodes diagnostiques scientifiques que celles des autres enfants, ne le sont pas en tout cas, dans la même perspective et, parfois même, ne le sont pas du tout. Plus encore, leur mode de vie, leur "vécu" ne sont pas pris en considération au moment de l'octroi de l'aide.

Un système de protection sociale existe au CONGO mais ne couvre pas la majeure partie de la population. Cela se traduit par l'inégalité dans l'accès aux droits, dont sont exclus les actifs agricoles, les commerçants et handicapés inactifs, alors qu'ils sont déjà défavorisés par rapport aux salariés et aux agents de la fonction publique en raison de leur niveau de revenus. Il y a donc tout un régime de protection sociale assuré par la C.N.P.S. (1) pour les enfants entourés, riches d'une famille, et un autre pour ceux qui sont démunis ou pauvres dont la famille "n'existe pas" ou se trouve défaillir ; ceux-ci ont été pris en charge par la D.G.A.S. (2).

(1) Caisse Nationale de Prévoyance Sociale -

(2) D.G.A.S. : Direction Générale des Affaires Sociales -

Il est de toute évidence que naître dans une telle famille peut constituer, a priori, un handicap en ce qui concerne l'adaptation d'un individu ; mais les modalités retenues pour pallier la défaillance des parents n'aggravent-elles pas cette pénalité initiale ? Le fait même de devenir l'objet de sollicitude d'une administration ou d'un organisme d'aide sociale ne marque-t-il pas et n'accentue-t-il pas cette première différence, en opérant entre les enfants d'une population une véritable ségrégation ?

L'existence même d'administrations et organismes spécialisés pour "l'aide sociale" et réservés à ce type d'enfants, les cas dits "sociaux", souligne qu'il existe, dans l'esprit du législateur, comme aussi du public, une différence fondamentale entre les deux catégories.

Notre propos sera d'apporter une contribution à l'effort de tous ceux, travailleurs sociaux, pouvoirs publics, direction et commission du Ministère, qui tentent actuellement de repenser le Service Social, plus particulièrement l'aide à l'enfance ; mais, compte-tenu de l'importance numérique des enfants nécessitez pris en charge par la Direction Générale des Affaires Sociales, nous ne nous intéresserons qu'aux problèmes sociaux et scolaires retrouvés chez les enfants du Service d'Aide Sociale à l'Enfance.

"L'adaptation du réel oblige à transformer la cohérence et l'exigence de la cohérence à faire une analyse de la réalité (1).

Mais, au Congo (Brazzaville), cette démarche n'a-t-elle pas été négligée par l'ensemble des secteurs sociaux en général, du social en particulier, qui, durant deux décennies après l'indépendance, a fonctionné avec des "pratiques aveugles", sans lien suffisant avec la réalité ?

Ces considérations initiales nous introduisent au coeur de notre problématique : l'aide sociale est-elle appropriée ? A-t-elle répondu, en partie au moins, aux aspirations des familles concernées ou n'a-t-elle pas laissé s'aggraver leurs frustrations ?

La finalité de l'aide est de permettre à la famille de recouvrer son autonomie pour éduquer et entretenir seule ses enfants. Mais notre pratique professionnelle nous a amené à nous poser deux questions qui constituent les axes de notre recherche :

- telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, cette aide ne contribue-t-elle pas à maintenir dans un rôle d'assisté ?
- ne se borne-t-elle pas à des prestations financières qui, d'ailleurs modestes par rapport aux besoins, omettent de rechercher d'autres voies et moyens permettant de sortir des difficultés qui sont les causes fondamentales du recours ?

C'est à ces questions que nous allons essayer de répondre.

(1) Henri MENDRAS : Elément de sociologie - P. 260 .

Notre hypothèse est que, si l'aide aux élèves de père indigent ou abandonnés doit permettre de les entretenir et de les éduquer, il s'avère que, telle qu'elle est conçue, elle donne uniquement des réponses ponctuelles à des demandes immédiates, ce qui nous semble ne pas tendre à une résolution des problèmes de ces enfants.

Ce faisant, nous exposons notre méthodologie.

I - METHODOLOGIE

Pour conduire notre recherche, nous avons d'abord mobilisé notre expérience, nos observations et réflexions en tant que travailleur social auprès de la Direction Générales des Affaires Sociales, puis divers outils d'analyses techniques, scientifiques et pédagogiques réunis durant toute notre scolarité. Par ailleurs, nous avons effectué une enquête sur le terrain en vue de réunir un double corpus : corpus documentaire et corpus d'interviews.

A/ Le Corpus Documentaire

Il s'agit des études africanistes sur la société africaine et, d'une manière générale, sur l'anthropologie et la psychologie culturelles des sociétés dites traditionnelles. Parmi elles, citons celles de P. ERNY, de J. Zempleni RABAIN, de E. et M.C ORTIGUES, de R. MAISTRIAUX et un nombre important d'articles relatifs à l'évolution de l'enfant en milieu africain. Tous ces travaux ont été consultés en France, plus précisément ;

- à PARIS = à la Bibliothèque Nationale, aux Archives Nationales et un certain nombre de rapports des experts de l'UNESCO,
- à LYON = les fichiers de la Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu et ceux de l'Institut de Formation aux pratiques psychologiques, sociologiques et éducatives ont largement contribué à l'élaboration de ce travail.

Parmi les ouvrages et articles sur le rôle des services sociaux dans les départements français, il s'avère que, depuis l'indépendance, les experts sont de plus en plus nombreux à s'intéresser aux aspects sociaux et économiques du développement ; et les rapports se multiplient qui traitent de tous ces sujets avec une assurance déconcertante. En revanche, avant 1960, les écrits sont rares car peu s'intéressaient alors à l'Afrique et ceux qui y travaillaient n'avaient sans doute pas le loisir d'écrire ou de se "raconter".

Aussi la documentation écrite a-t-elle été extraite :

- des archives de l'ex-ministère de la France d'Outre-Mer (1) pour la période coloniale,
- du service de la documentation du Ministère de la Coopération (2), où j'ai spécialement consulté la thèse de Mme André AUDIBERT : Des services sociaux en Afrique Francophone, dans une perspective de développement époque coloniale - Tomes I et II. L'auteur est chargée depuis 1963 de la coopération technique pour le secteur social avec certains états africains dont le CONGO (Brazzaville) -
- des textes officiels relatifs à la création de la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale (CNPS) aux objectifs à atteindre et aux moyens à mettre en oeuvre. Cela a été consulté à la Bibliothèque Nationale du CONGO.

(1) 27, rue Oudinot - 75007 PARIS -

(2) 20, rue Monsieur - 75007 PARIS -

B/ Corpus d'Interviews

CATEGORIES	Nbre	FONCTION - APPARTENANCE	OBSERVATIONS
REPRESENTANT DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	4	1 directeur général de l'Education Fondamentale 1er degré - 1 directeur de la Planification Scolaire - 2 psychologues de l'INRAP, chargés du suivi des élèves -	ENTRETIEN SEMI DIRECTIF
ENSEIGNANTS	50	5 directeurs d'établissements scolaires du Fondamental 1er degré - 45 instituteurs -	E. S. D.
REPRESENTANTS DU MINISTERE DU TRAVAIL	3	1 directeur de la C.N.P.S. 1 directeur du Développement social - 1 directeur de l'Emploi et de la Main d'Oeuvre -	E. S. D.
REPRESENTANTS DU MINISTERE DE LA SANTE & des AFFAIRES SOCIALES	13	1 directeur de la D.G.A.S. - 1 directeur du Développement Social - 1 directeur de l'Enfance - 10 assistants et monitrices sociales -	E. S. D.
PARENTS D'ELEVES	150	Responsables des élèves dits nécessiteux -	E. S. D.

Conscient de ne pouvoir disposer d'une population représentative, nous avons travaillé à partir d'une typologie dont nous espérons qu'elle nous donnera une image significative de la réalité.

Nous avons donc interviewé un témoin privilégié pour chacun des groupes que nous avons identifiés :

1. Les décideurs (les directeurs des différents ministères),
2. Les professionnels sur le terrain (enseignants et travailleurs sociaux)

Dans ces différents groupes, les témoins ont été choisis en fonction de leurs responsabilités et de leurs fonctions. Par exemple, pour l'octroi d'une aide, nous avons pensé que la personne capable de nous répondre convenablement serait celle qui a la charge et la mission d'en décider.

B.1 Méthodes utilisées

Pour parvenir à vérifier notre hypothèse, une approche plus approfondie de l'opinion des décideurs et des bénéficiaires en matière d'aide a été menée. Nous avons donc eu recours à deux méthodes qui, comme toutes, posent le problème de leur objectivité et de leur rigueur ; d'une part, l'entretien semi-directif et, d'autre part, l'analyse des dossiers.

B.1.1. L'entretien semi-directif

Le choix de l'entretien comme support méthodologique a l'avantage de livrer un matériel verbal relatif aux objectifs de recherche. Ce recueil de données par interrogation permet une information sur la relation du locuteur à "l'objet d'étude", à travers ce qu'il en dit.

Il est connu, cependant, qu'il existe différentes conceptions des buts de l'entretien et de l'attitude que l'enquêteur ou le psychologue doit adopter à l'égard du sujet.

D'aucuns le conçoivent surtout dans le domaine de l'application clinique, *comme le moment où peut se produire "la rencontre"; au sens phénoménologique, du psychologue et du sujet et s'établir un champ d'intersubjectivité*". A ce sujet, les travaux d'auteurs qui ont forgé des outils d'analyse pour approfondir et mieux cerner l'expérience relationnelle entre le psychologue et le "client" ont été regroupés et présentés par A.BURON dans un article sur la : Formation à l'entretien : "approches méthodologiques".

L'entretien peut également être envisagé dans une perspective non directive, ce qui dérive des conceptions de C.ROGERS et de BALINT. Ici, l'enquêteur laisse s'exprimer le sujet et n'intervient que lorsque le silence dure trop longtemps, pour relancer l'entretien.

Celui-ci peut être aussi abordé d'une manière semi-directive et c'est ce que nous avons utilisé dans la présente recherche.

Il se caractérise alors principalement par des interventions fréquentes de l'enquêteur qui dispose d'un guide d'entretien.

B.1.1.1. Préparation de l'entretien

→ La grille d'entretien

En ce qui nous concerne, avant d'aborder les entretiens, nous avons sérié un certain nombre de questions sur lesquelles nous souhaitons obtenir des réponses, en référence à nos objectifs de recherche.

→ L'Utilisation d'un matériel d'enregistrement

Pour fixer les moyens à utiliser (à savoir soit la prise de note, soit l'utilisation d'un magnétophone) nous avons demandé à chaque sujet, quelques jours avant l'entretien, s'il acceptait l'utilisation d'un magnétophone. Tous ont accepté, après un temps de réticence. Mais ce moyen soulève parfois certaines difficultés. Il peut introduire des effets psychologiques désastreux chez certains qui craignent de se contredire ou peuvent cacher certains faits et éviter d'exprimer leurs réactions trop personnelles. Il leur donne l'impression d'un entretien public plutôt que privé, puisqu'ils peuvent croire que la voix enregistrée sera écoutée par des tiers. Mais le plus catastrophique serait de l'utiliser sans en avertir. Il y verrait un moyen d'inquisition policière, contraire à toute déontologie.

Déroulement de l'entretien

1 - Pour éviter de donner à l'entretien un caractère d'interrogatoire, nous n'avons pas utilisé de canevas devant les sujets. Non seulement on diminuait ainsi le risque d'une telle impression mais on laissait aussi les apparences de la spontanéité.

2 - Nous intervenions de temps en temps pour recentrer l'entretien lorsque celui-ci commençait à prendre une allure non directive, ou lorsque le locuteur s'écartait du sujet.

Nous avons rencontré certains responsables du Ministère de l'Education Nationale, de la Santé et des Affaires Sociales, du Travail et de la Prévoyance Sociale, des travailleurs sociaux et les parents d'élèves ou chefs de famille.

L'entretien semi-directif leur a permis de s'exprimer librement afin de faire émerger plusieurs thèmes, et, éventuellement, des propositions quant à la mise en place d'une politique sociale en faveur des élèves.

B.1.2 Analyse des dossiers

Il s'est agi de 250 dossiers des sujets dits nécessaires, pris en charge par la Direction du Développement qui a, en son sein, un service de base, dit de développement communautaire.

Ce dernier reçoit les dossiers de toutes les circonscriptions scolaires de Brazzaville. Chacun, en dehors des informations d'ordre social et économique, rassemble aussi l'ensemble des fiches de renseignements scolaires qui, élaborées par le Centre et remplies en fin d'année par l'instituteur, réunissent des données sur le travail scolaire, le comportement de l'enfant en classe (gai, renfermé, calme...) et avec les autres enfants (a-t-il des camarades ? est-il recherché ? Prend-il des initiatives ?) enfin sur les relations famille-école-service social (existent-elles?) Quel est l'avis de l'instituteur sur le milieu ? Une dernière rubrique est réservée à des observations et suggestions particulières.

Il aurait été intéressant d'étendre cette étude sur deux ou trois années mais, malheureusement, les dossiers qui concernent tous les élèves du fondamental premier degré ne mentionnent pas exactement, par exemple, le niveau socio-culturel des parents ou tuteurs. On ne comprend pas très bien qui a la charge de l'enfant.

II - LES DIFFICULTES DE L'ENQUETE

Le recueil des données fut assez difficile en ce qui concerne tant la documentation que les entretiens.

II.1 L'approche du terrain

- les affaires sociales ont relevé de ministères différents depuis leur création, en 1957.
- le service social n'étant pas, au début des indépendances africaines, un domaine prioritaire, peu de textes ont été élaborés.
- le peu de décrets ou d'arrêtés publiés est dispersé un peu partout.

Il nous a fallu plusieurs jours pour aller au Ministère du Travail, puis, de là, passer à celui de la Santé et de l'Education Nationale et à la Direction Générale des Affaires Sociales et aux Archives Nationales du Congo. Parfois, nous rentrions bredouille. Le lendemain, c'était comme un éternel recommencement.

S'agissant des familles, les difficultés concernaient les adresses. Elles habitent, pour la plupart, dans des quartiers populaires, des bidonvilles. Les adresses qu'elles donnent au moment du dépôt de leur dossier peuvent changer avant l'attribution du secours. Et le service ne peut le savoir qu'au moment du renouvellement des demandes, c'est-à-dire un an après.

Ces changements sont dûs au fait que, pour moderniser la capitale, le Gouvernement, par l'intermédiaire de la SOPROGI (société et promotion de la gestion immobilière), construit d'autres types d'habitations : cela entraîne, bien sûr, la démolition des baraques qui forment la majeure partie de ces agglomérations, dont le déplacement de ces familles vers les parcelles assainies où elles pourraient trouver à se loger à bon prix.

Autres difficultés rencontrées : au moment des entretiens qui, rappelons-le, se sont déroulés soit dans les ministères, soit au domicile des familles, nous étions constamment obligé d'interrompre l'interview, soit parce que les enfants se disputaient les jouets et que le père ou la mère devait intervenir, soit parce que quelqu'un (un visiteur par exemple) venait rencontrer le responsable.

Comme la plupart nous ont demandé de leur faire écouter leur voix, nous étions forcé, par courtoisie, de céder, ce qui nous a fait perdre parfois le temps requis pour aller aux autres rendez-vous.

Le problème du transport aussi n'était pas simple ; il nous fallait, après avoir quitté l'autobus, faire plusieurs centaines de mètres à pied, dans le sable, voire des kilomètres, pour atteindre les domiciles. Les autobus, en effet, ne peuvent circuler dans les ruelles sinueuses de ces quartiers.

II.2 Les limites de notre enquête

Le temps qui nous était imparti pour effectuer notre recherche ne nous a pas permis d'atteindre entièrement nos objectifs de départ : c'est ainsi que nous n'avons pas pu nous procurer les projets de décrets organisant la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale et le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, qui sont toujours dans le circuit des divers ministères, pour avis.

Les Archives de la Direction Générale des Affaires Sociales et sa bibliothèque n'étaient pas très riches en matière de documentation : seulement quelques arrêtés et décrets.

Toutefois, le manque de journaux et de revues traitant des problèmes sociaux, comme en France, entraîne un manque d'informations relatives à notre sujet.

Le cadre dans lequel évolue notre recherche étant ainsi défini, il convient de préciser l'articulation générale de cette thèse. Elle se présente en trois parties.

Après une présentation géographique et historique de notre lieu de recherche et de sa population, nous montrerons d'abord le fonctionnement de l'aide sociale à l'enfance, à travers son cadre institutionnel et sa clientèle (première partie).

Ensuite, nous étudierons son impact à travers les problèmes sociaux des populations concernées (deuxième partie).

Enfin, nous élaborerons quelques suggestions qui, à notre avis, permettraient de mieux asseoir une politique sociale pour tous (troisième partie).

PREMIÈRE PARTIE

LES OEUVRES SOCIALES

CHAPÎTRE I

PRÉSENTATION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Le Congo-Brazzaville faisait autrefois partie de ce que l'on appelait l'Afrique Equatoriale Française. Il est devenu République Indépendante en 1960, République Populaire en 1970. C'est un pays d'étendue modeste pour l'Afrique, puisqu'il atteint 342.000 km², soit les 3/5 de la superficie de la France. De forme irrégulière, il s'allonge sur les deux hémisphères, limité au Nord par la République Centrafricaine et le Cameroun, à l'Est par le Zaïre, à l'Ouest par le Gabon. Il s'ouvre sur l'Océan Atlantique, au Sud par une façade maritime de 150 Kms.

I.1 Le Cadre physique

1.1.1 Structure et relief

La structure géologique de ce pays est relativement bien connue grâce aux nombreuses études qui ont été effectuées et qui ont permis l'établissement d'une carte géologique au 1/500 000ème.

Par contre, le relief est moins connu, faute d'une cartographie complète. La couverture aérienne n'est pas terminée, et dans certaines régions du pays, il est impossible de mener à bien une mission de photographie aérienne, à cause du plafond nuageux bas et constant.

Au point de vue du relief, les formes simples prédominent, ainsi que les surfaces grossièrement horizontales, plaines et plateaux.

CONGO-BRAZZAVILLE



SUPERFICIES ET DENSITES DE POPULATION

Localité	Superficie (km ²)	Densité : hbts/km ²
Kouilou (Y.C Pointe Noire)	13 693,70	20,60
Kouilou (non compris Pointe Noire)	13 660	5,70
Pointe Noire	33,7	6 059,2
Niari (Y.C Loubomo)	25 941,70	5,5
Niari (n.c Loubomo)	25 930	4,3
Loubomo	11,70	2 790,2
Brazzaville	55,2	8 057,30
Bouenza (Y.C Nkayi)	12 265,4	13,9
Bouenza (N.C Nkayi)	12 260	10,9
Nkayi	5,4	6 961,6
Pool	34 000	6,34
Plateaux	38 400	2,8
Cuvette	74 850	1,6
Sangha	55 800	0,7
Likouala	66 044	0,5
Lekoumou	20 950	3,1
TOTAL CONGO	342 000	4,7

NB : Les superficies sont celles données par le recensement de la population de 1974 et la population est celle de 1982.
(Cf annuaires statistiques de la RPC, 1980 et 1981)

Les plaines se trouvent généralement le long des fleuves : vallée du Niari, de la Nyanga, Uvette Congolaise. Les plateaux, plateau Batéké, plateau Koukouya ont une altitude généralement supérieure à 600 mètres et pouvant atteindre les 800 mètres. Ce sont les formes prédominantes de relief.

Les montagnes sont plus rares, et leurs formes sont monotones et rappellent celles des plateaux (ex : le Massif du Chaillu). Le Mayombe, au contraire, évoque une vraie montagne, avec ses chaînes appalachiennes nettement marquées, ses chaînons dominant la plaine.

On voit donc s'opposer au Congo deux régions du point de vue relief : le Nord Congo - plaines et plateaux, le Congo Sud-Occidental - relief varié de plaines, plateaux et chaînons montagneux.

Ce contraste se retrouve dans le climat et la végétation.

1.1.2 Climat et végétation

Quoique peu étendu en latitude, le Congo offre des nuances de climat assez nombreuses.

Le Congo se trouve sur le plan thermique, presque entièrement dans l'hémisphère austral, l'équateur thermique se trouvant au Nord de l'équateur géographique. Le soleil n'est donc jamais très éloigné du zénith et les températures sont élevées : les moyennes annuelles sont partout supérieures à 20°. On distingue en gros, deux groupes de climats :

a) le climat bas-congolais, caractérisé par :

- une quantité modérée de pluies (1700 mm maximum)
- une saison sèche marquée de juin à septembre
- une petite saison sèche de 15 jours à un mois en janvier-février
- une assez forte irrégularité interannuelle des pluies
- une amplitude annuelle des températures marquée pour des zones subéquatoriales (5°)
- une forte humidité relative durant toute l'année (95 à 98%)

b) les climats du Nord-Congo caractérisés par :

- une forte pluviosité
- une diminution de la saison sèche, qui peut aller jusqu'à disparaître.
- une faible amplitude annuelle de température.

De même que les climats qui ne présentent que des nuances, la végétation est assez simple. Deux grands types de formation occupent le pays : la forêt dense (60% de la superficie) et la savane (40%).

Le domaine de la forêt couvre le massif du Mayombe, celui du Chaillu et le Nord-Congo, où cette forme de végétation occupe 12 millions d'hectares. La forêt primaire dense, sans sous-bois, est rare. C'est la forêt secondaire, à sous-bois, de pénétration difficile qui domine. Une formation curieuse, la forêt marécageuse avec ses arbres qui se hissent hors de l'eau sur leurs racines, occupe les régions basses, au drainage incertain, du Nord-Congo.

La savane, au Congo, se présente surtout sous la forme arbus-
tive, avec ses herbes qui peuvent dépasser les deux mètres.
Cette savane, d'ailleurs, ne fait que progresser et grignote
peu à peu la forêt.

La faune, quant à elle, est rare. A part les oiseaux nombreux,
les antilopes et quelques hippopotames, le Congo est un pays vide
d'animaux, car les abus de la chasse ont décimé les troupeaux.

I.2 Etude sociologique

Elle présente de nombreuses difficultés aussi bien du point de
vue ethnologique car rares sont les populations qui ont été
l'objet d'une monographie complète, que du point de vue démogra-
phique, à cause de l'irrégularité et des défauts des recensements
administratifs.

1.2.1 Les mouvements de population

De très anciens mouvements de population sont à l'origine
de la "mise en place" actuelle des ethnies. Mais aujourd'hui
encore, se produisent des mouvements de population, aux caractè-
res bien différents.

1.2.1.1. Les anciens mouvements de population

=====

Il faut distinguer le Nord-Congo de la partie méridionale.

- Le Nord-Congo

Nos connaissances sont incertaines, car les Européens fréquentaient peu ces régions et nous n'avons pas de relations écrites. Il faut donc se contenter de rares vestiges archéologiques et des traditions orales, où le mythe et la réalité, intimement liés, sont difficiles à différencier. L'histoire des populations du Nord-Congo, pays aux frontières artificielles, doit être replacée dans l'histoire de l'Afrique Centrale, qui a connu de vastes mouvements de population, des migrations pacifiques ou violentes, des fuites de tribus menacées par la famine ou la guerre, refoulant dans leur fuite d'autres peuples. D'où un vaste brassage de populations, de civilisations, une foule d'emprunts mutuels. Mais tout ceci reste assez confus.

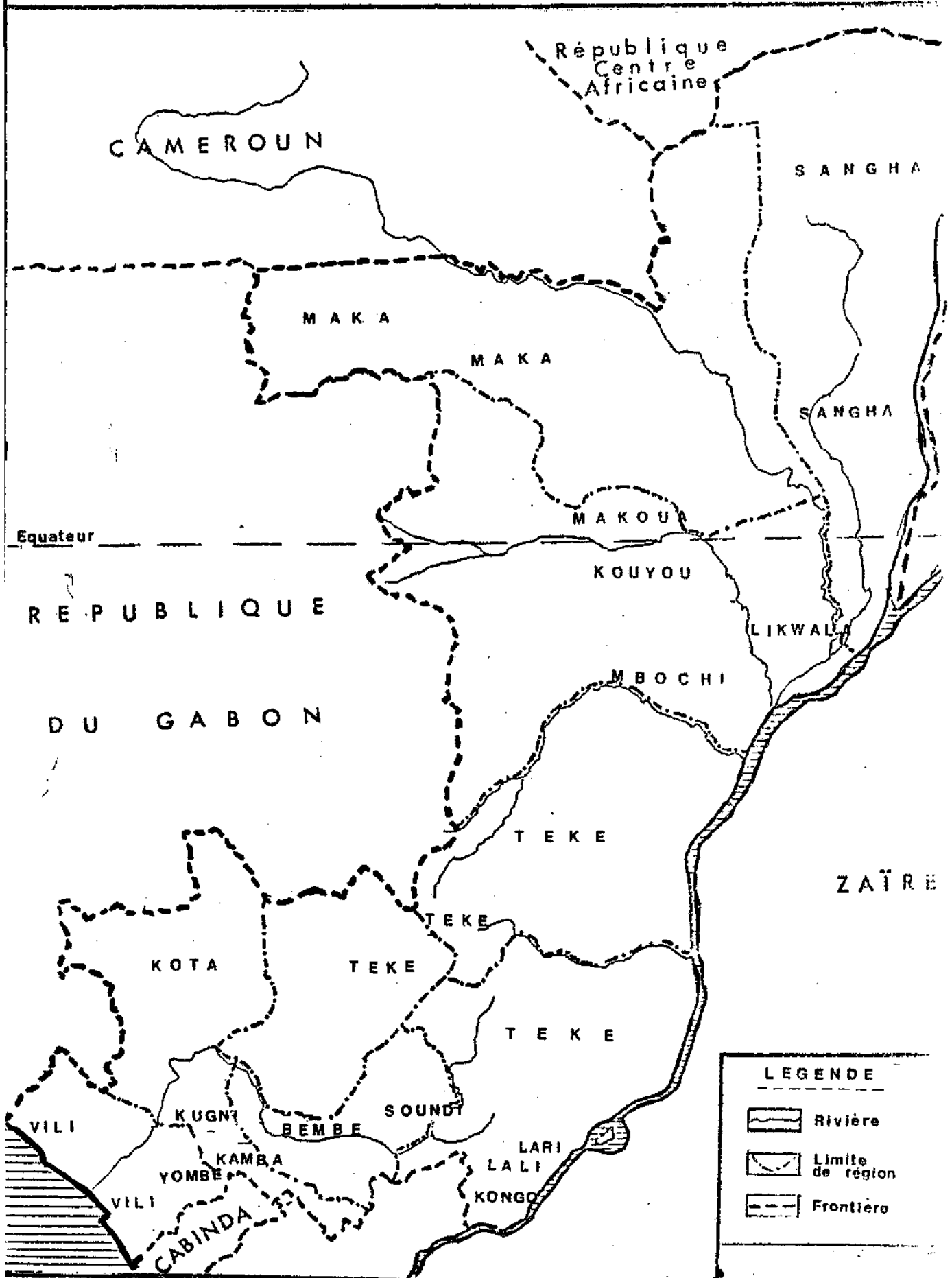
- Le Congo Sud-Occidental

Les migrations semblent avoir été plus pacifiques.

Nous connaissons surtout les Bacongo, établis très anciennement près de la côte. Ils formèrent un royaume dont l'apogée remonte au XVIème siècle. Les Bacongo devaient peu à peu progresser vers le Nord et l'Est, grignotant le territoire des autres ethnies, refoulant vers le Nord, les Batékés..

Ces anciens mouvements de population ont donné, dans ses grandes lignes, la répartition actuelle des ethnies.

CROQUIS : REPARTITION DES ETHNIES EN REPUBLIQUE DU CONGO



1.2.1.2 Répartition actuelle des ethnies

=====

- Le Nord-Congo

On distingue quatre groupes principaux :

- Les SANGHA qui occupent la région de la Likouala, c'est-à-dire la grande forêt qui s'étend entre la rivière Sangha et l'Oubangui. Des Pygmées vivent en dépendance étroite avec ces tribus. Plus à l'Ouest, presque sur les rives de la Sangha, on trouve les Bonguili. Sur l'Ibenga et la Motaba, se sont installés les Bondongo, les Bondjo, les Mondjombo, les Bandza, les Enyellé. Sur la Likouala aux Herbes, ce sont les Bomitaba, Babolé et Kabonga.
- Les MAKÀ à l'histoire mouvementée, fixés par l'occupation française en A.E.F., par l'occupation allemande au Cameroun, se subdivisent en deux principales ethnies : les Djem à l'Ouest de Swanké, les Bakouélé à l'Est.
- Les MBOCHI ou Boubangui. Migrants venus de la rive gauche du Congo, ils n'ont fait que remonter les diverses rivières qui se jettent dans le fleuve. Chacun des groupes actuels est centré sur un chef-lieu :
 - les Makoua à Makoua,
 - les Kouyou à Fort Rousset,
 - les Mbochi (stricto sensu) à Abala et Boundji,
 - les Likouala, Bangala et Banga restent sur les basses rivières.

■ Les TEKES qui occupent le Sud de la partie septentrionale, ont réussi à garder leurs positions face aux Mbochi, mais se font lentement refouler au Sud, dans la région de Brazzaville, par les Bacongo. Ils se subdivisent en petites unités, qui tiennent souvent beaucoup à leur originalité, tels les Koukouya.

- Le Congo Sud-Occidental

Le groupe Mongo domine, mais il comprend un grand nombre de sous-groupes :

- Les VILI sur la côte,
- les BAYOMBE dans le Mayombe,
- les BAKOUNGNI et BAKAMBA dans les pays du Niari,
- Les BABEMBE sur le plateau au Nord (région du Mouyondzi),
- Les LARI qui eux-mêmes se subdivisent en Basouhdi, Bahangala, Manianga, Badondo et qui occupent le plateau des cataractes et les abords du Stanley Pool,
- les BACONGO, établis à Boko,
- les BALALI, de Kindala à Linzolo et Brazzaville.

Enfin, un certain nombre d'ethnies se trouvent à cheval sur la frontière congolaise-gabonaise. La plupart appartiennent au groupe KOTA : Bakota, Bongomn Mbamba, Bapounou, Baloumbou, Batsangui, Banzabi, Bandassa.

Ces populations ne restent pas immobiles actuellement, mais ce sont plus des mouvements de tribus que l'on constate.

1.2.1.3 Les déplacements actuels

=====

Ce ne sont plus des mouvements collectifs ou du moins rarement ; ce sont des déplacements individuels surtout qui vont de la campagne vers les villes les plus importantes : Brazzaville, Pointe-Noire, Jacob et Dolisie. Le mouvement s'accroît vers les zones qui s'industrialisent, car il y a là création d'emplois (exemple de Jacob).

Ce grand mouvement a commencé au lendemain de la dernière guerre, avec l'émancipation des peuples colonisés. Avec les fonds du FIDES, on entreprend des travaux dans les villes, ce qui crée un appel de main d'oeuvre. Le deuxième temps est l'application de la loi-cadre. Toute une clientèle politique se forme, en ville autour des personnalités promues à de hautes fonctions. Le troisième, l'indépendance, a donné un rôle plus important aux villes, et notamment à la capitale. D'où un nouvel appel de main d'oeuvre : manoeuvres, chauffeurs, employés de bureau, mécaniciens, vendeurs.

Ce mouvement se poursuit actuellement pour des causes économiques et psychologiques. Le mobile économique principal est la recherche du travail. Avoir du travail, c'est percevoir un salaire relativement important qui permet de bien s'habiller, de payer la dot et les cadeaux traditionnels, de s'acheter transistors, vélos et mobylettes, de boire de la bière ou du vin. Les mobiles psychologiques sont puissants aussi. Aller en ville, c'est échapper aux contraintes du village, à l'autorité du chef qui commande et

FIDES : Fonds international du développement économique et social

accapare les femmes nubiles, à l'influence du féticheur, aux risques de sorcellerie, qui, s'ils existent en ville, y sont moins fréquents. C'est aussi trouver plus facilement une épouse, donner à ses enfants la possibilité de faire des études.

C'est enfin goûter à des plaisir inconnus au village : cinémas, dancings.

Les mouvements de départ se font aussi vers l'étranger, les populations frontalières aux mêmes ethnies de part et d'autre de la frontière. Le Gabon, par exemple, a vu de nombreux congolais venir travailler dans ses entreprises. D'ailleurs MBETI et BAKOTA se sentent chez eux au Gabon, alors qu'ils sont dépaysés à Brazzaville. D'autres s'en vont au Cameroun, d'autres au Zaïre. Ces mouvements dépendent également des vicissitudes des relations politiques avec les pays frontaliers. De temps à autre, les émigrés reviennent au pays, après avoir été expulsés à cause de leur nationalité.

Ces déplacements de population ont, pour conséquence, de brasser les hommes dans les villes, mais avec des effets moins importants qu'on pourrait le supposer. En effet, les Congolais se groupent par ethnies quand ils arrivent en ville : A Brazzaville, Bacongo regroupe les gens du Sud, et surtout les Lari, alors que Poto Poto est le domaine des gens du Nord et des étrangers.

: REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE PAR SEXE ET PAR REGION EN 1982

Région ou circonscription administrative	Superficie (en km ²)	POPULATION PAR SEXE		POPULATION TOTALE		densité (hbt/km ²)
		masculin	féminin	nombre	%	
Kouilou (hors Pointe Noire)	13 660	38 424	39 485	77 909	4,7	5,7
Niari (hors Loubomo)	25 930	51 524	60 027	111 501	7,0	4,3
Bouenza (hors Nkayi)	12 260	60 993	72 562	133 555	8,2	10,9
Lekoumou	20 950	30 017	35 899	65 916	4,0	3,1
Pool	34 000	101 281	114 348	215 629	13,2	6,3
Plateaux	38 400	49 789	57 957	107 746	6,6	2,8
Cuvette	74 850	57 578	67 918	125 496	7,7	1,6
Sangha	55 800	20 178	21 677	41 855	2,6	0,7
Likouala	66 044	15 938	17 553	33 491	2,0	0,5
Brazzaville	55,20	223 894	220 869	444 763	27,2	8 057,3
Pointe-Noire	33,70	104 732	99 463	204 195	12,5	6 059,2
Loubomo	11,7	15 409	17 237	32 646	2,0	7 290,2
Commune de NKAYI	5,4	19 718	17 875	37 593	2,30	6 961,6
TOTAL CONGO	342 000	789 475	842 870	1 632 345	100	4,77

Source : - Annuaire statistique de la R.P. Congo, 1981
 - Calculs personnels

1.2.2 L'Etat démographique actuel

La population congolaise se chiffrait à 1.319.790 habitants d'après les recensements de 1974. Actuellement, elle est estimée à 1.632.345 habitants.

Le tableau suivant fait apparaître une évolution du taux d'accroissement annuel de la population de 1,9% à 2,7% et un taux de natalité de 45% à 47% pendant cette période.

Le maintien de ce taux d'accroissement dans ces proportions laisse entrevoir un doublement d'ici l'an 2.000.

Cette croissance accentuera certainement les difficultés déjà ressenties en matière de santé, d'emploi et d'éducation, sans l'aboutissement des stratégies du développement économique élaborées dans le cadre du quinquennat et leur projection jusqu'à l'horizon 2000.

ESTIMATION DE LA POPULATION CONGOLAISE DE 1950 A 1974

ANNEE	POPULATION PAR MILLIERS	TAUX D'ACCROISSEMENT		
1950	765	1,9		
1951	779	1,9		
1952	794	1,9		
1953	810	1,9		
1954	826	2,0		
1955	842	2,0		
1956	859	2,0		
1957	876	2,1		
1958	895	2,1	TAUX DE NATALITE	
1959	914	2,2		
1960	934	2,2	1950	45°/∞∞
1961	955	2,3	1956	46°/∞∞
1962	977	2,3	1970	47°/∞∞
1963	1.000	2,3	1974	47°/∞∞
1964	1.023	2,4		
1965	1.048	2,4		
1966	1.073	2,4		
1967	1.099	2,4		
1968	1.126	2,5		
1969	1.155	2,5		
1970	1.184	2,5		
1971	1.215	2,5		
1972	1.246	2,6		
1973	1.279	2,7		
1974	1.314	2,7		

Source : World population 1975 US Département of commerce Washington
juin 1967.

1.2.3 L'économie

La République Populaire du Congo a son économie basée sur l'exportation du bois et des produits agricoles.

- les cultures industrielles (pour l'exportation)
 - le cacao,
 - le café,
 - la canne à sucre.
- les cultures vivrières (pour la consommation locale)
 - des céréales : maïs, riz...
 - des féculents : igname, manioc, taro, patates douces, bananes etc...

● Les mines

C'est principalement le pétrole. La production est en constante progression : 2.5 millions de tonnes en 1974 et en 1978, 2.7 millions. Les recherches se poursuivent et devraient permettre d'atteindre 5 millions de tonnes vers 1987. En revanche, la production industrielle connaît un certain ralentissement dû, à la fois, à l'implantation d'entreprises concurrentes dans les états voisins et aux difficultés de gestion que connaissent certaines entreprises (principales industries : alimentaire, ciment, cuir, chimie et petite métallurgie).

L'activité des transports est en régression constante depuis que les pays voisins développent leur propre infrastructure.

● Commerce extérieur

Léger déficit en 1978 (199 milliards de F CFA) Le pétrole représente 70% des exportations totales (57 milliards FCFA) Budget de l'Etat : 52.4 milliards FCFA en 1976) 160 milliards en 1981.

● Politique

République Populaire : option marxiste-léniniste - relations très étroites avec les pays amis du "bloc socialiste".

Accords de coopération avec la France (01.01.1974).

Parti unique : P.C.T. (Parti congolais du Travail).

● Monnaie

Franc CFA (IFF = 50 FCFA ; IFCEA = 0.02 FF).

1.2.3.1. Aperçu sur la politique familiale nationale
 =====

Nous entendons par politique familiale, les différentes actions entreprises par les ministères sociaux au profit des travailleurs et leurs familles, dans les limites du programme cadre arrêté par le Gouvernement.

Que recouvre cette politique familiale et quel est, dans ce domaine, le champ d'action de la D.G.A.S. ?

Au Congo, les diverses activités socio-économiques s'inscrivent dans le cadre d'un plan dont les principaux axes sont définis par le Gouvernement. Chaque secteur d'activité est confié à un ministère de tutelle qui veille à l'exécution du programme gouvernemental, tout en tenant compte de la mission et de la spécificité du secteur d'activité placé sous son contrôle. Il en va ainsi en matière sociale où le maître d'oeuvre est présentement

le Ministère de la Santé et des Affaires sociales. Ce dernier intervient essentiellement dans l'élaboration et l'exécution de la politique sociale du pays ; particulièrement des actions en faveur de la famille.

En cette matière, il faut dire qu'il n'existe pas encore un programme d'action bien définie ; à la lumière de nos entretiens avec les différents responsables des services sociaux, il ressort que ce n'est que cette année que des projets sont en train d'être mis en place, en vue d'élaborer une politique spécifique. Pour l'instant, toutes les actions (aide-secours) en faveur des familles sont menées de façon empirique à travers les grands axes de la politique sociale arrêtée par le Gouvernement et dont le dernier Congrès Ordinaire du Parti Congolais de Travail (1984) prévoit les objectifs et les moyens suivants.

Concernant les objectifs, cinq idées fortes ont été retenues, notamment :

1. L'amélioration de l'hygiène du milieu social familial -
2. La lutte contre la mortalité infantile -
3. La prévention de la délinquance juvénile -
4. La protection sociale des personnes défavorisées -
5. La généralisation de l'éducation pré-scolaire -

Pour ce qui est des moyens pour atteindre ces objectifs, et plus précisément pour ce qui est des actions spécifiques en faveur de familles, divers organismes et institutions interviennent dont la D.G.A.S. elle-même, à travers des actions concrètes telles que les jardins d'enfants (pour l'éducation pré-scolaire),

les crèches, les centres de P.M.I. (1). Des institutions et clubs de service tels que LION'S Club International, la Croix-Rouge Internationale etc... interviennent dans les domaines de l'éducation socio-sanitaire et de l'hygiène, en vue d'une amélioration du cadre familial.

Dans cette énumération qui n'est pas exhaustive, nous ne saurions oublier des écoles et instituts tels que l'école de jeunes sourds-muets et celle des déficients visuels de Brazzaville. En outre, la D.G.A.S. supervise actuellement 72 établissements et services sociaux dont 48 services et centres sociaux polyvalents, 14 services socio-sanitaires, 8 services socio-scolaires et enfin quelques crèches et pouponnières.

Enfin, au-delà de toutes ces institutions à caractère social, la C.N.P.S. (2) sous la tutelle du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale à travers ses actions sociales multiples, s'impose aujourd'hui comme le principal acteur de la politique sociale au Congo.

(1)P.M.I. : protection maternelle et infantile -

(2)Caisse Nationale de Prévoyance Sociale -

En effet, la C.N.P.S. organisme de prévoyance sociale du Congo, créé par l'arrêté n° 1801 du 18 juillet 1949 (1) a pour mission essentielle d'assurer la protection sociale des travailleurs salariés et de leurs familles.

L'arrêté précité détermine les attributions de la C.N.P.S. Il stipule que l'établissement est chargé de la gestion de trois régimes principaux : le régime des prestations familiales, le régime des accidents de travail et des maladies professionnelles et le régime de la retraite.

Outre les prestations en espèces payées au titre des trois régimes, la C.N.P.S. a un champ d'action très diversifié. Elle construit des foyers féminins, des crèches, des jardins d'enfants etc... Elle assure également la couverture des frais médicaux. Actuellement, elle s'est engagée dans un vaste programme d'implantation de centres médico-sociaux (véritables complexes socio-sanitaires) comme support de sa politique d'action sanitaire, sociale et familiale. La C.N.P.S. fait aussi des subventions et dons à des organismes à caractère social, agissant dans le sens de l'épanouissement de la famille.

En somme, à la différence de la Direction Générale des Affaires Sociales, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale assure aux travailleurs du Congo et à leurs familles une véritable couverture sociale.

(1) AUDIBERT A. = Le service social en Afrique Francophone dans une perspective de développement - époque coloniale - thèse de Doctorat de spécialité en sciences sociales de travail - Paris I - p.215-

CHAPITRE II

L'ACTION SOCIALE DES ÉGLISES

On a coutume de dire "l'enfant ou la jeunesse, c'est l'avenir d'un pays, l'espoir du monde". Aucune vérité n'est plus vraie que celle-là en Afrique, singulièrement au Congo. En effet, dans notre pays, les moins de vingt ans sont majoritaires et ils ont des droits sur nous parce que, précisément, ils sont l'avenir du Congo du XXIème siècle.

La société congolaise a l'obligation et le devoir de les sauvegarder tous, surtout les plus démunis, nous voulons dire ceux qui sont issus d'un milieu familial défavorisé. Les laisser sans protection serait, de la part des pouvoirs publics, d'une dureté inhumaine ; parler d'une aide sociale ~~instituée~~ en leur faveur paraît, à première vue, paradoxal quand on sait que, dans la société congolaise traditionnelle, l'enfant était considéré comme la chose la plus précieuse, à laquelle toute la population assurait éducation, protection et entretien pour le préparer à sa vie d'homme.

Mais le Congo, pays colonisé pendant des siècles, a vu surgir en son sein toutes sortes de civilisations et de modes d'existence qui ont transformé presque complètement son organisation sociale, spécialement la structure et la fonction de la famille. Ce phénomène résulte de l'urbanisation, avec toutes ses conséquences. L'implantation des industries provoque la concentration des populations dans les villes, puis dans les faubourgs.

Dans le même temps, le type d'habitation ne permet plus la cohabitation des générations . La famille est réduite à sa dimension la plus restreinte ; c'est la famille nucléaire que nous connaissons aujourd'hui.

Ce changement de structure s'accompagne, bien entendu, d'une modification de son rôle dans la société ; élargie, en milieu traditionnel, elle était un groupe productif, assurant par elle-même, certaines fonctions sociales : solidarité-éducation. En fait, tous étaient parents dans les villages congolais et la sécurité du groupe était assurée, surtout en ce qui concerne les enfants.

Dès lors, on ne trouvait pas d'enfants nécessiteux ; l'orphelin ne sentait jamais un manque qui aurait pu perturber son épanouissement, comme aujourd'hui. Le frère du père, son cousin, l'oncle paternel, la soeur de la mère, tous avaient obligation de lui porter assistance.

Maintenant, les mutations profondes qui ont provoqué l'exode rural, la famille se retrouve souvent disloquée ; le père ou le tuteur demeure seul à faire face aux problèmes d'entretien et d'éducation de sa progéniture. Or, la plupart sont analphabètes, sans qualification adéquate pour prétendre à un métier qui procurerait des ressources suffisantes pour satisfaire leurs besoins et ceux de leurs enfants.

Certes, les pouvoirs publics, devant cette situation, ont trouvé bon de créer un service d'aide sociale. Mais avant que l'Etat

s'occupe d'abord de prise en charge, ensuite de prévention, c'est l'initiative spontanée de l'Eglise ou des hommes de bonne volonté qui s'est exercée. C'est pourquoi, avant de décrire le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales qui a sous sa tutelle le service d'aide sociale de la Direction Générale des Affaires sociales, qui s'occupe des familles indigentes, il nous a semblé utile de parler des oeuvres sociales de bienfaisance qui ne dépendent pas de l'Etat.

LES OEUVRES RELIGIEUSES

2.1 L'Eglise Catholique

2.1.1. La congrégation des Soeurs de l'Immaculée-Conception

Fondée en 1955, leur pouponnière assure soins et alimentation adéquate aux bébés privés de leur mère, et cela durant leur première année.

Deux cas se présentent, selon le rapport que la Supérieure de l'Etablissement nous a fourni :

1. La mère est décédée à l'accouchement ou dans les suites immédiates (80% des cas) -
2. La mère hospitalisée -

Ces différents cas s'expliquent par le fait des maternités rapprochées, les maladies tropicales, les conditions précaires de l'accouchement.

Le nouveau-né, surtout celui de brousse, est voué à la mort.

Le lait est rare et cher au Congo et les conditions de vie peu

favorables à l'emploi du biberon avec toutes ses règles de l'hygiène. Toutes les possibilités de ces religieuses furent absorbées par ces cas et dictèrent les principes de leur évolution.

"On tatonna, on fit des expériences, nous dira la Supérieure, car il s'agit d'aider les familles angoissées et non pas de se substituer à elles ou encore d'être une solution de facilité".

Et elle ajoute :

"Nous ne désirons qu'être suppléantes pour les cas difficiles, voire impossibles".

Cette réflexion de la pouponnière montre déjà ce que doit être la finalité de l'aide sociale à l'enfance aujourd'hui, nous voulons dire l'autonomie des familles et non la continuation de l'assistance.

Au sein de la pouponnière, le bébé tout petit gardera le contact avec sa famille et c'est le but de la visite des dimanches après-midi.. S'il se développe normalement, il est gardé jusqu'à 18 mois. Quand il mange le fofou (1), il est rendu à la famille à laquelle il s'adaptera facilement, d'ailleurs, surtout s'il est attendu et désiré. Le milieu et l'affection familiale aideront puissamment son développement sur tous les plans.

Depuis une dizaine d'années, la pouponnière répond à un nouvel appel, plus crucial que les premiers cas : les bébés abandonnés.

(1) farine de manioc qui est un aliment de base -

QUI SONT-ILS , D'OU VIENNENT-ILS ?

Deux sortes de cas, dit la Supérieure.

- les uns sont trouvés sur la voie publique, au bord des plages, dans les poubelles - La police les recueille et, après un bilan de santé, dans un centre hospitalier, ils leur sont confiés.
- ceux dont la naissance pose un problème à la famille pour quelque motif que ce soit :
 - enfant adultérin,
 - parents qui ne sont pas de la même ethnie,
 - accident survenu chez une fille que son père rejette impitoyablement,
 - enfant sans père.

Et la mère se présente pour faire des aveux de maternité.

Ces bébés, confiés par le Tribunal, seront élevés, nourris, choyés à la pouponnière jusqu'au moment où, en accord avec le Président du Tribunal, ils seront confiés à une famille qui a déposé une demande d'adoption. Sur un effectif de soixante enfants concernés, la pouponnière compte une dizaine d'enfants abandonnés ; les demandes d'adoption proviennent soit d'Africains soit de ressortissants d'autres continents ; elles sont plus nombreuses que le nombre de bébés. Tout se passe conformément au code de la famille ; ainsi leur avenir est-il assuré. Le local de la pouponnière se compose essentiellement d'un bâtiment à trois étages :

- au rez-de-chaussée : les services généraux

- au premier étage : les enfants de 5 à 12 mois (installés par boîte de six)
- au deuxième : les enfants de 1 jour à 5 mois, en douze chambres. Comme solarium, une vaste terrasse à leur étage pour les tout-petits. Un parc au rez-de-chaussée, pour les bébés du premier étage.

Le Personnel

- une directrice,
- un responsable à chaque étage,
- 15 jeunes filles pour s'occuper directement des bébés,
- 10 autres pour les services généraux.

De 1955 à nos jours, la pouponnière a accueilli 2.200 enfants. Elle en reçoit en moyenne 70 par an.

Les ressources proviennent de la Congrégation elle-même, des dons des hommes de bonne volonté et des pouvoirs publics. Pour l'année budgétaire 1979-1980, elle a reçu une subvention de 656.000 F/CFA de la part d'organismes caritatifs internationaux.

2.1.2 Le Secours Catholique

Fondé le 1er mars 1972, il a pour objet de recevoir toutes les libéralités, sous forme de dons et de legs ou tout autre versement, des personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères, à vocation charitable ou sociale, d'en assurer la gestion et d'en affecter le produit, directement ou indirectement, à des actions sociales d'intérêt général au Congo.

Il complète ou prolonge l'action des Pouvoirs Publics ou la réalisation de projets définis, arrêtés et menés par les ministères congolais à compétence sociale. C'est la "banque du social", disait son directeur, il y a quelques années. La dotation de la fondation comprend : le capital initial de 25.000.000 F/CFA, versés par les membres fondateurs, les dons consentis ultérieurement soit par les fondateurs, soit par d'autres adhérents, et les apports affectés pour la durée de son existence.

Les réalisations sont nombreuses ; parmi elles, nous ne citerons que les plus importantes :

A/ L'action sociale menée par CARITAS-CONGO et ses structures diocésaines de Pointe Noire-Owando et Brazzaville, s'exerce en faveur :

- des handicapés physiques : oeuvre des polios et institut de jeunes sourds,
- des vieillards : elle dispose de deux centres d'accueil, d'une vingtaine de places chacun, à Brazzaville,
- des réfugiés, conjointement avec le bureau congolais du Haut Commissariat aux réfugiés des Nations Unies,
- du développement rural.

CARITAS CONGO sert d'intermédiaire entre les différentes paroisses qui veulent favoriser des petites opérations de développement (rural) d'animation sociale et socio-culturelle (petite construction) et des organismes caritatifs étrangers susceptibles de les financer.

B/ Certaines communautés religieuses sont spécialisées dans la prise en charge de certains problèmes - Citons :

- Les Frères de Saint Gabriel, spécialistes des handicapés sensoriels, et
- Les Petites Soeurs des Pauvres dont l'établissement installé à Brazzaville "Notre Maison" reçoit une quarantaine de vieillards et de familles démunies .

C/ L'action des groupes de "Foyers Chrétiens" qui organisent à travers le pays, diverses activités sur les problèmes d'éducation familiale, sexuelle et pédagogique.

D/ Il est enfin impossible de citer toutes les actions menées à travers les diocèses congolais : ce sont surtout les animations spirituelles, mais elles débouchent tout naturellement sur des actions en faveur des autres, notamment nombre de fraternités féminines qui ont une importance considérable pour l'entraide. Quelques unes de ces réalisations ont acquis une certaine audience, comme le cours spécial du plateau de 15 ans, à Brazzaville, qui reçoit quotidiennement 350 personnes de tous âges, pour l'alphabétisation ou le rattrapage scolaire ou encore les foyers de "jeunes Abraham" et de Sainte Anne" qui accueillent chacun environ 200 jeunes pour des activités spirituelles et éducatives. Citons aussi l'aumônerie de la Maison d'Arrêt et toutes les initiatives de re-socialisation et de résolution des problèmes sociaux des détenus.

2.2. L'Eglise Protestante (Eglise évangélique du Congo)

Les actions ont surtout un caractère médical, avec l'implantation de dispensaires comme celui de MUSANA, dans la région du Pool, où les recherches sont menées dans le domaine de la médecine traditionnelle.

Signalons également l'action socio-éducative des cercles bibliques de jeunes (C.B.E.) sous forme de causeries, récréatives ou autres, sans oublier ni l'action conjointe avec celle de l'Eglise Catholique pour la prise en charge des détenus des maisons d'arrêt, ni le réseau congolais des librairies évangéliques, qui vend des livres manuels à des prix abordables.

2.3 L'Armée du Salut

Son action sociale se caractérise par :

- la gestion de six dispensaires et d'une maternité,
- la gestion d'un centre d'hébergement pour vieillards (20 places) à Brazzaville,
- l'intervention sociale individualisée, surtout à l'égard des jeunes élèves abandonnés ou des familles de réfugiés.

C'est également l'Armée du Salut qui est à l'origine de la prise en charge, en vue d'une rééducation et d'une formation professionnelle des jeunes aveugles ; à cette fin, elle est en constante relation avec la Direction Générale des Affaires Sociales (DGAS) et les organismes caritatifs étrangers (allemands, entre autres).

Cet inventaire est très certainement incomplet, et il faudrait

y ajouter les initiatives des Eglises inconnues de nous : l'Eglise Kibanguiste ou le culte japonais Terykio, sans oublier la religion musulmane mais, pour ces dernières, nous ne possédons que très peu d'informations.

2.4 La Croix-Rouge Congolaise

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans parler de l'action de la Croix-Rouge Congolaise qui est une institution bénévole. C'est une association créée en 1962. Reconnue d'utilité publique par décret n° 63-055 du 29 janvier 1963 et par le Comité International de la Croix-Rouge en août 1963, elle fait partie de la Croix-Rouge Internationale.

Sa mission consiste à :

- agir en cas de guerre et s'y préparer pendant la période de paix, en formant des auxiliaires des services de santé militaire, dans tous les domaines prévus par la Convention de Genève -
- fournir, en cas de catastrophe, les secours d'urgence aux sinistrés par une action rapide et efficace -
- contribuer à la lutte contre les endémies et à l'amélioration de la santé -
- recruter les infirmiers, assistantes sociales, secouristes ou tout autre personnel nécessaire à l'accomplissement de ses tâches.

La Croix-Rouge Congolaise, par ses activités, couvre tous les domaines. Elle distribue des vivres et des vêtements aux populations déshéritées, ainsi que du lait et de la farine aux familles pour l'entretien de leurs enfants.

La population la plus vulnérable étant les enfants de parents pauvres, la Croix-Rouge consacre ses efforts à la création d'infrastructures de protection à leur intention. Elle possède, à cet effet, des garderies, des centres sociaux, "une goutte de lait" etc...

Les vieillards et les cas sociaux payent une modique somme pour se faire consulter et soigner dans ces centres médico-sociaux. Dans les jardins d'enfants, des prix préférentiels sont accordés aux enfants indigents. Son objectif ne sera atteint que lorsqu'elle arrivera, en complément des infrastructures déjà existantes, à créer dans chaque chef-lieu de région, voire les districts, un dispensaire ou un jardin d'enfants pour les besogneux. Mais cette action louable ne pourra s'effectuer qu'avec le concours de toute la population congolaise et avec l'unique assistance extérieure ou l'aide des Pouvoirs Publics.

Il en est de même de toutes les institutions que nous venons de décrire, et qui, pour poursuivre leur tâche, combien noble, méritent davantage l'attention et les encouragements des personnes physiques et morales et des Pouvoirs Publics.

CHAPÎTRE III

LE SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE DE LA D.G.A.S.

Il existe aujourd'hui au Congo une législation et un service pour aider les parents à assurer l'entretien et l'éducation de leurs enfants. Certes, leur plus grande partie s'adresse à l'ensemble des familles : prestations sociales, services sociaux, crèches, scolarisation. Toutefois, lorsque la famille fait défaut ou connaît des difficultés matérielles, morales ou éducatives particulièrement aiguës, il convient de mettre en oeuvre des moyens spécifiques, qui constituent l'aide sociale à l'enfance.

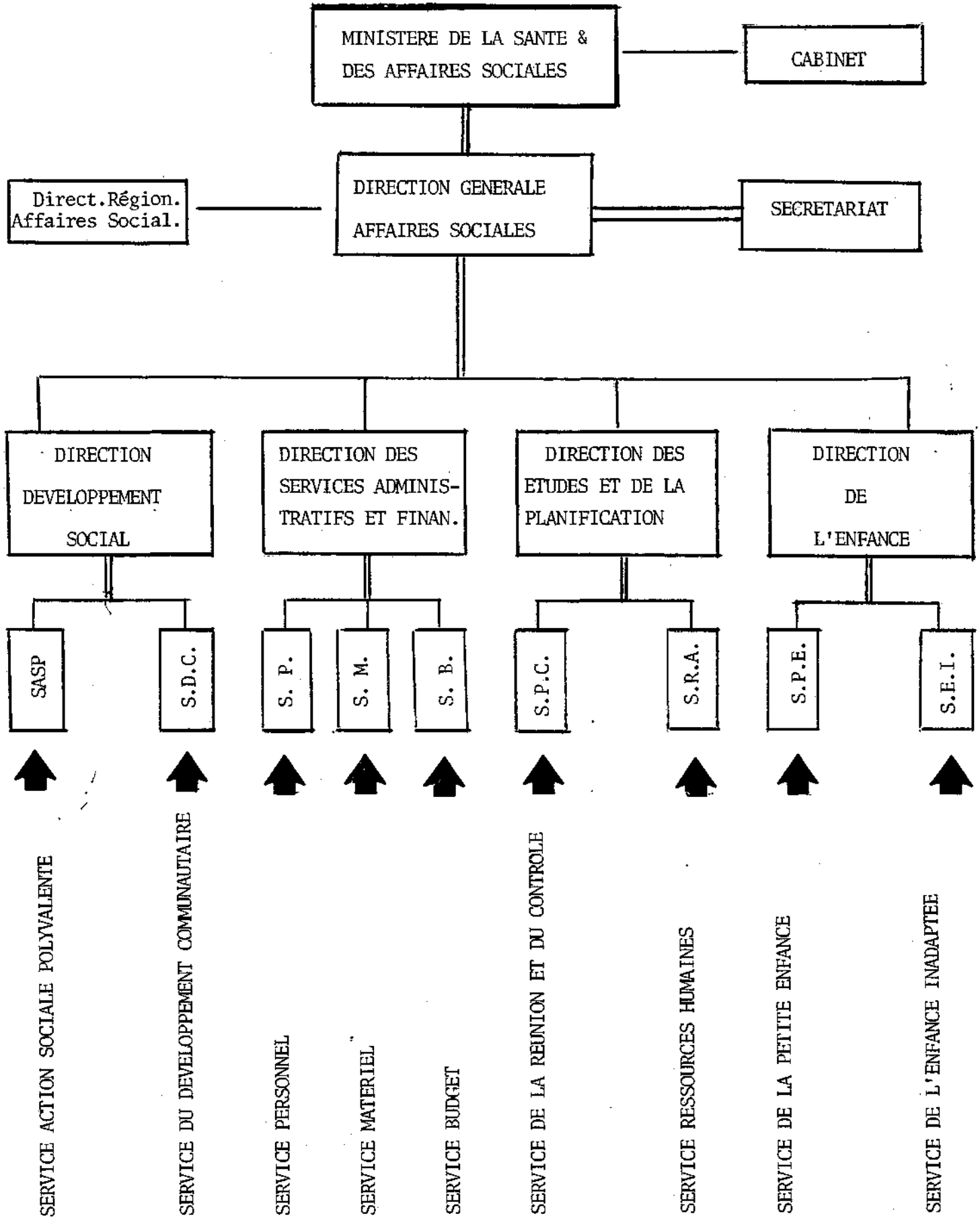
Celle-ci propose :

- 1° des mesures d'aide aux sujets en difficulté, scolarisés ou non,
- des mesures de protection pour des sujets en danger,
- des mesures de tutelle pour ceux qui sont sans famille.

En ce qui nous concerne, nous ne parlerons que de l'aide à des enfants scolarisés et présentant des difficultés scolaires.

En effet, beaucoup d'entre eux sont en proie à divers problèmes dans leur famille, ce qui, de surcroît, comporte des répercussions dans leur vie scolaire. Ils sont alors pris en charge par la Direction Générale des Affaires Sociales, qui a en son sein un service de base, dit de développement communautaire et de la promotion socio-économique, qui reçoit les dossiers des élèves "nécessiteux" de toutes les circonscriptions

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GENERALE
DES AFFAIRES SOCIALES (D.G.A.S.)



3.1 Les attributions du service communautaire

L'activité principale du service à l'aide sociale consiste à mener une enquête pour demander à la commission nationale d'accorder un soutien en espèces ou en nature aux enfants indigents mais scolarisés, que le service social appelle communément "cas sociaux". Mais qu'entendons-nous par "élèves cas sociaux" ?

Diversité des cas sociaux

Il y a bien des manières de l'être ou de le devenir. Il se peut que, dans certaines familles, les ressources soient très insuffisantes, ou le deviennent, à la suite d'une grave maladie, ou d'un décès au point que, même sans négligence, ni mauvaise volonté des parents, les enfants risquent de ne plus recevoir l'alimentation et les soins nécessaires. Il arrive plus fréquemment encore que des parents, sans méchanceté délibérée, soient à la fois, plus ou moins ignorants, négligents et surmenés ; l'alimentation est médiocre, désordonnée, mal équilibrée, les temps de sommeil et de repos insuffisants et mal répartis, l'hygiène très négligée. Fort nombreux aussi sont les enfants affectivement déchirés entre les parents séparés ou en instance de séparation, ou encore ceux qui, dans un foyer plus ou moins nominalement maintenu, sont les témoins de scènes violentes et de querelles continues ou ceux dont le père ou la mère, parfois le père et la mère, donnent l'exemple quotidien de l'ivrognerie, de la paresse, de l'inconduite.

Cas sociaux également ceux qui, plus ou moins temporairement, se trouvent privés d'un foyer dont ils ont connu la tendresse protectrice parce que, par exemple, sans évoquer les circonstances plus tragiques, l'un des parents doit être hospitalisé pendant longtemps, ou encore ceux qui, sans être volontairement négligés, sont élevés par une mère seule, veuve ou non, qui travaille au dehors, rentre tard chez elle, et ne peut contrôler des "loisirs" passés dans la rue ou des fréquentations suspectes, encore faut-il ajouter que, bien entendu, toutes ces hypothèses se combinent dans plusieurs cas et qu'une énumération évocatrice n'est, certes, pas limitative.

Il faut, en outre, remarquer que bien des enfants et adolescents qui vivent dans une famille aisée, apparemment "convenable" peuvent également souffrir de la mécontente haineuse de leurs parents, de leur déséquilibre ou de leurs vices, se trouver plus ou moins abandonnés moralement et être, en somme, des "cas sociaux" discrets, qui deviendront peut-être, à plus ou moins brève échéance, des caractériels et des inadaptés sociaux manifestes. Il faut le redire avec insistance, car c'est là ce qui rend si importante leur détection rapide puis leur prompt prise en charge, qu'ils soient "en danger physique" ou en "danger moral", (et, dans la réalité, ils sont bien souvent l'un et l'autre), les cas sociaux, en tant que tels, ne sont pas encore des inadaptés sociaux, des caractériels ni des pré-délinquants, pas plus qu'ils ne sont nécessairement des déficients physiques ou

intellectuels. Mais il est hors de doute qu'ils risquent de devenir tout cela. Outre qu'il serait dérisoire de croire bon d'attendre qu'ils le fussent pour s'occuper d'eux, une attitude d'attente serait, socialement, plus coûteuse.

Cette grande diversité entraîne une constatation à la fois évidente et embarrassante : les besoins de ces enfants sont loin d'être identiques. Beaucoup parmi eux, ont eu l'expérience d'une famille normale, d'un foyer où on les aimait ; certains la retrouveront et n'en sont séparés que par des circonstances exceptionnelles ; mais, pour d'autres, la perte est définitive. Quelques uns n'ont jamais connu de vie familiale. Certains, très jeunes, et d'autres, moins, ont essentiellement besoin d'affection et de tendresse ; d'autres davantage de stabilité, voire de discipline. Ces besoins divers ne peuvent être satisfaits par les mêmes moyens, dans tous les cas.

3.2 Le Budget

Pour accomplir sa mission, le service de l'aide sociale dispose d'un fond d'aide destiné à l'enfance déshéritée, créé par l'arrêté n° 274 int/DAS du 1.3.1961 (1) -

Le budget s'élève à

- 379	millions de F/CFA en 1977
- 373	" " " " 1978
- 379	" " " " 1979
- 1.043	" " " " 1980

(1) M. HOLLAT : Formation Technique des Directeurs Régionaux et DGAS - Chefs de service des Affaires Sociales - Séminaire du 4 au 20 septembre 1983 -

- 115 millions de F/CFA en 1982
- 113 " " " " 1983

On peut constater que la progression est due essentiellement à la revalorisation des crédits destinés à la prise en charge des indigents en milieu hospitalier (350 millions en 1977, plus d'un milliard en 1981) ; le poste (Assistance à la Famille et Secours National) n'a jamais connu d'augmentation depuis plusieurs années (8-10 millions de F/CFA). Ce même montant a été reconduit au budget, chaque année, sans s'interroger sur son impact.

Ce budget, très insuffisant, permet à peine, le saupoudrage limité d'une certaine clientèle. Dans ce contexte, cette forme d'assistance peut être qualifiée de "clandestine", dans la mesure où elle ne satisfait qu'une minorité dans le lot de tous ceux qui posent des problèmes similaires.

Le tableau ci-après, avec des chiffres que nous avons donnés, ne recouvre pas un dépistage systématique des familles dont les élèves représentent un cas dit social mais illustre la situation qui, du reste, est lamentable (1).

(1) Source : Direction du Développement Social - Répertoire
Commission Secours - Année 1984 -

ANNEES	NOMBRE DE DOSSIERS			PRISE EN CHARGE			REJET	TAUX DE PRISE EN CHARGE		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total		Garçons	Filles	Total
1978 - 1979	13.285	8.806	22.091	2.084	1.226	3.310	18.781	15.6%	13,9%	14,9
1979 - 1980	17.753	11.256	29.009	8.595	5.696	11.291	17.718	48.4%	48.4%	49.2
1980 - 1981	17.240	13.042	30.282	2.939	2.286	5.225	25.057	17.0%	17.5%	17.2
1981 - 1982	17.638	13.466	31.104	3.560	2.805	6.365	24.739	20.1%	20.8%	20.4
1982 - 1983	25.069	20.603	45.672	6.091	5.123	11.214	34.458	24.2%	24.8%	24.5
1983 - 1984	29.717	24.384	54.101	8.337	6.683	15.620	38.481	28.0%	27.4%	27.7
TOTAL	120.702	91.557	212.259	31.606	23.819	54.425	159.234	26.1%	26.0%	26.1

En 1979, sur 22.091 dossiers présentés par la D.G.A.S., seuls 3.310 ont été retenus et 18.781 sont restés sans suite. En 1984, sur 54.101 dossiers, seuls 15.260 ont été retenus, contre 38.481 rejets !

3.3 Le Circuit administratif

3.3.1 Constitution des dossiers

Il semble que le problème que soulèvent BIANCO et LAMY dans leur rapport sur l'aide sociale à l'enfance demain en France aussi s'appliquer sur ce point au Congo, en ce qui concerne l'aide aux enfants dits nécessiteux :

"l'aide sociale à l'enfance reste en grande partie un univers administratif : les règles de la comptabilité publique supposent un appareil de décision inévitablement lourd sur des sommes modestes (allocations annuelles). Trop de services sont concernés par les décisions" (1).

Les pratiques observées portent la trace de comportement "bureaucratique" moins souples qu'il ne le faudrait. L'organisation des services module le contenu des décisions.

La distinction entre services conduit à un cloisonnement des décisions contraire à la nécessité admise par tous. Les services par où doit passer un dossier sont multiples, ce qui constitue un frein à la bonne action de la sauvegarde de l'enfance.

(1) BIANCO et LAMY : "l'Aide Sociale à l'Enfance Demain " Ministère de la Santé P. 84 -

A/ LA DEMANDE

Conformément à l'arrêté cité antérieurement, la procédure d'attribution de secours est la suivante :

- Toutes les demandes sont déposées au secrétariat de la Direction Générale des Affaires sociales. L'une d'elles doit être signée par l'intéressé pour que le dossier soit examiné, sauf s'il est dans l'incapacité de la faire. Elle est établie sur des imprimés normalisés et doit comporter :

- . un dossier familial qui comporte les renseignements d'Etat Civil, la liste des personnes à charge, celle des membres de la famille tenue à la dette alimentaire, du nombre des élèves fréquentant un établissement scolaire, les conditions de vie (ressources, habitat) enfin, le niveau d'instruction.

B/ L'INSTRUCTION

Le service du développement communautaire, bureau technique de l'aide sociale, complète le dossier (en utilisant éventuellement des visiteurs-enquêteurs : assistant social ou monitrice sociale, assorti au point de vue de l'enseignant responsable de l'élève), puis le transmet dans le mois du dépôt, avec son avis, à la Direction des Affaires Sociales.

Celle-ci complète l'instruction pour permettre à la Commission d'Admission de statuer. Elle effectue pour cela :

- des enquêtes et contrôles sur place,

- des demandes d'expertises médicales,
- éventuellement, des recherches d'ouvertures de droits, à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.

Toutes les personnes qui interviennent dans l'instruction, sont strictement tenues au respect du secret professionnel.

3.3.2 La Décision : La Commission Nationale de Secours

Responsable de cette commission, le directeur du Développement Social prépare la commission nationale de secours. Il rassemble les rapports d'enquête sociale de toutes les régions ; celle de l'intéressé est jointe au rapport d'enquête sociale et, si possible, avec un certificat médical.

Les secours ayant été acceptés par la Commission Nationale, un procès-verbal est dressé à la Direction Générale des Affaires Sociales. Le Directeur du Développement Social prépare un arrêté portant attribution de secours en ce qui concerne, par exemple, les tricycles, les appareils orthopédiques, les fournitures scolaires, les vivres PAM (1) et les secours en espèces. Cet arrêté reçoit les visas D.G.A.S. des finances et, enfin, la signature du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

Les secours sont mis en suite à la disposition des directeurs régionaux, suivant la localité de chaque bénéficiaire.

Ensuite, chaque directeur régional les distribue, en présence des autorités locales, et établit un procès verbal de circons-

(1) PAM : Programme Alimentaire Mondial - FAO-ONU -

tance, dont une copie est adressée au Secrétariat Général aux Affaires Sociales.

Les demandes qui n'ont pas obtenu d'avis favorable sont renvoyées soit aux intéressés soit au service enquêteur, suivant les cas.

Les fonds des urgences et de la pharmacie sont gérés à la Direction Générale des Affaires Sociales par la Direction du Développement Social. Faisant partie des secours nationaux, ils appartiennent à toutes les régions et sont attribués sur présentation de la demande de l'intéressé et d'un rapport d'enquête sociale, visé par la Commission Nationale de Secours.

L'attribution est décidée par une commission nationale composée de 24 membres, dont un président, le ministre de la Santé et des Affaires Sociales, 2 vice-présidents : les ministres de l'Intérieur et des Finances, 1 secrétaire, la directrice générale des Affaires Sociales, supplée par le Directeur du Développement Social et les représentants des différents ministères et organisation des masses. Cette commission siège une fois par an.

L'aide financière va de 10.000 à 30.000 F/CFA par cas, attribuée en une seule fois en principe. Exceptionnellement, elle peut être de 50.000 F/CFA lorsqu'il s'agit de permettre à un nécessiteux d'ouvrir un étalage au marché (vente au détail de pain, cigarettes et autres denrées), chose qui est très rare, voire presque inexistante.

30.000 F/CFA = 600 FF -

DEUXIÈME PARTIE

LES PROBLÈMES SOCIAUX DES ÉLÈVES
DANS LA FAMILLE

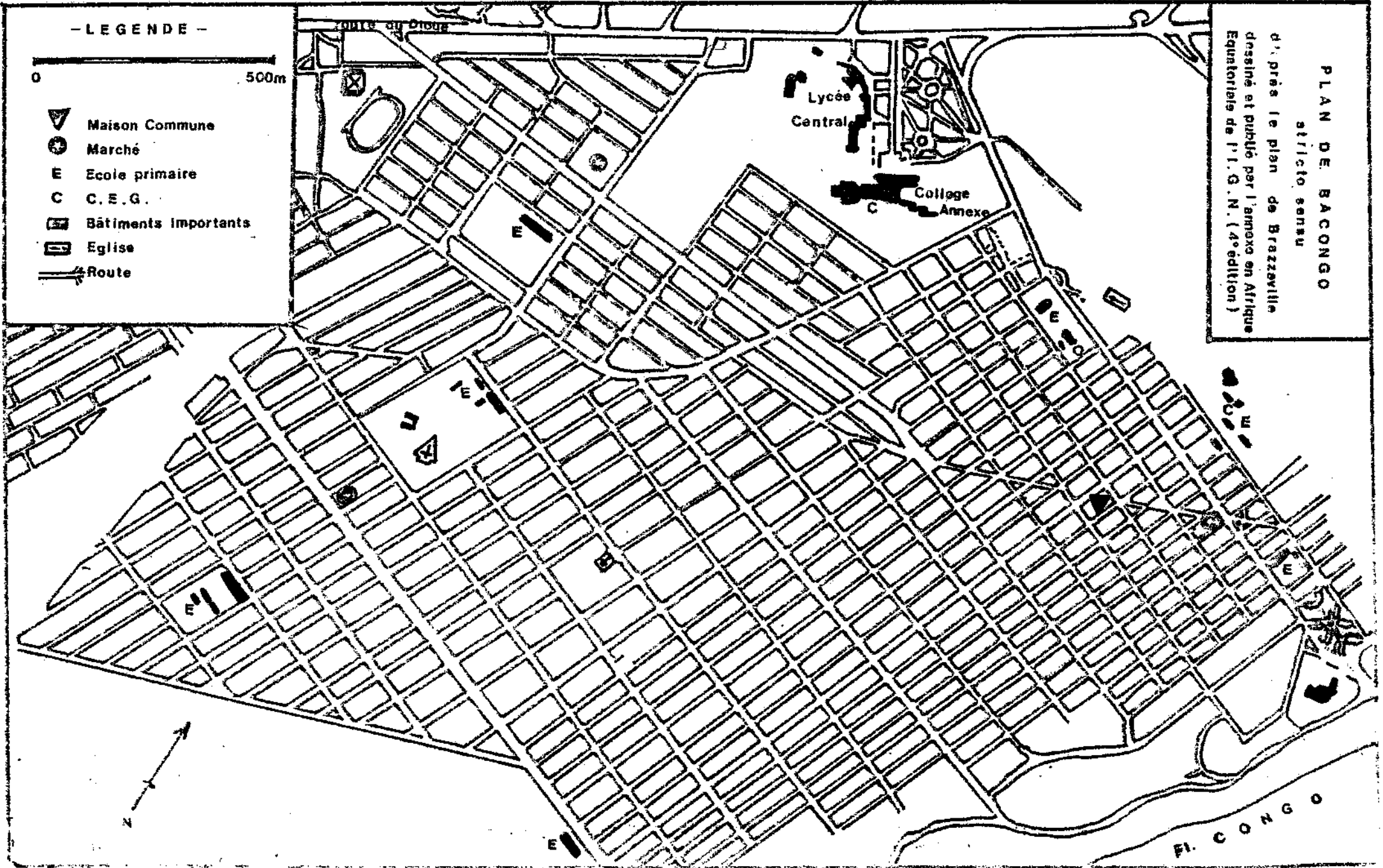
- LEGENDE -

0 500m

- ▼ Maison Commune
- Marché
- E Ecole primaire
- C C. E. G.
- Bâtiments Importants
- ⊞ Eglise
- Route

PLAN DE BACONGO
stricto sensu

d'après le plan de Brazzaville
dessiné et publié par l'annexe en Afrique
Equatoriale de l'I. G. N. (4^e édition)



CHAPÎTRE IV

DESCRIPTION DE LA POPULATION ÉTUDIÉE

4.1 Les Elèves

Demandons-nous maintenant qui sont ces élèves, d'où ils viennent et quels sont les problèmes sociaux dont ils sont victimes.

La population que nous avons étudiée se compose de 250 dossiers d'élèves du fondamental 6 (autrefois appelé CM2), venant des écoles de BACONGO et de MOU KOUNDJI-NGOUAKA et pris en charge par le service du développement communautaire.

Il aurait été intéressant d'étendre cette étude à plusieurs dossiers mais, malheureusement, la plupart ne mentionnent pas exactement le niveau socio-culturel des parents ou tuteurs ; par exemple, on ne comprend pas très bien qui a la charge de l'enfant. Ainsi, le nombre que nous avons retenu (1/10) ne recouvre peut-être pas l'ensemble des élèves dont les familles représentent un cas dit social mais il permet d'avoir une idée assez nette de leurs conditions de vie familiale (voir page 55) :

Enfin, nous avons choisi le F6 parce que nous avons estimé que, dans les classes précédentes, les élèves n'avaient pas un niveau d'expression orale et écrite suffisant pour leur permettre de comprendre nos questions et d'y répondre ; de plus c'est la classe finale du cycle élémentaire et nombreux

sont les élèves nécessitez qui redoublent ou abandonnent soit parce qu'ils n'ont pas été admis en sixième, soit parce qu'ils n'ont pas réussi au certificat d'études primaires élémentaires (CEPE).

La répartition par sexe est la suivante :

- 113 garçons
- 137 filles

soit 55% de filles et 45% de garçons -

Le champ de notre enquête étant BACONGO, il est normal que nous soyons en présence d'une forte proportion d'ethnies du Sud du pays :

- Bakongo lato sensu		82%
dont - Lari	6,8%	}
- Lali	54,0%	
- Soundis	13,6%	
- Bakongo	7,6%	
- autres Sud		7,2%
- Bembé	4,8%	}
- autres	2,4%	
- Batékés		0,4%
- Mixtes		10,0%
- Pas de réponse		0,4%

Par "mixtes", nous entendons les enfants dont le père et la mère sont d'ethnies différentes : celle des enfants est donc difficile à déterminer, eux-mêmes n'ayant pas conscience d'appartenir à l'un ou l'autre groupe.

4.1.1 Origine des élèves : lieu de naissance

La plupart de nos élèves font partie de la deuxième génération urbanisée, leurs parents étant venus en ville. La grosse majorité (83,9%) est née dans la région de Brazzaville : 69,5 dans la ville même, 72% à Kinkala, centre secondaire dans la dépendance de Brazzaville et de 7,2% à Kinshassa, de l'autre côté du fleuve.. Leurs parents, en général, originaires de Brazzaville et de sa région, sont revenus au pays en 1964, lorsque le gouvernement du Congo Kinshassa prit la décision d'expulser les étrangers.

Les autres ont des lieux de naissance divers, liés soit à l'origine, soit aux pérégrinations de leurs parents :

- Boko	4%
- Pointe Noire	3,2%
- Mouyondzi	2%
- Djambala	1,6%
- Mayama	1,2%
- Dolisie	0,8%
- Jacob	0,8%

- Mindouli	0,8%
- Tchad	0,8%
- Bangui	0,4%
- Congo Belge	0,4%

Ils font partie des "Africains nouveaux" qui, urbanisés depuis leur naissance, scolarisés en majorité, n'ont jamais connu la vie au village.

4.1.2 Age scolaire des enfants

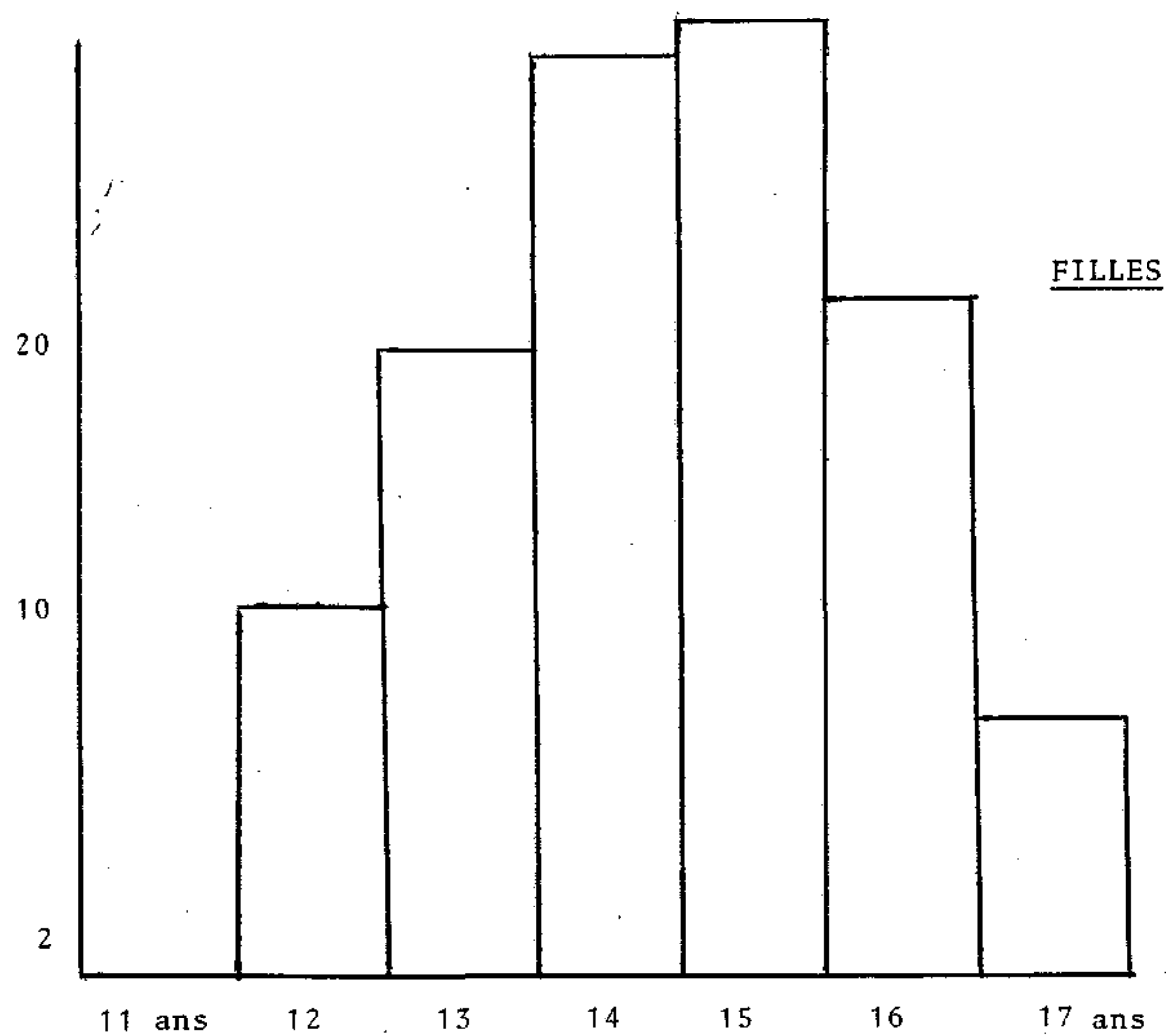
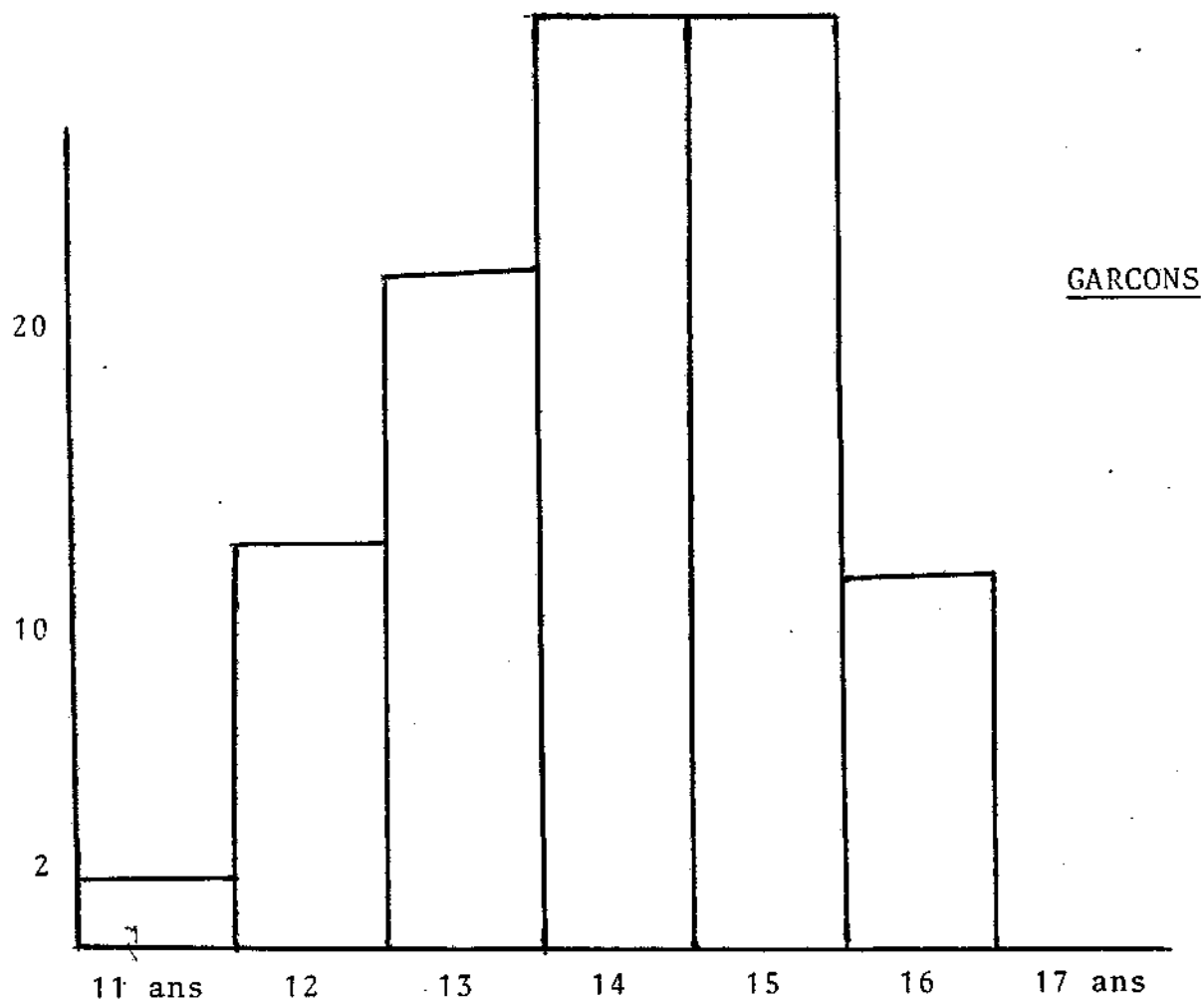
Au Congo, l'élève arrivant au F6 (CM2) a suivi le cursus studiorum suivant : F1-F2-F3-F4-F5. Comme le cycle élémentaire de l'enseignement général y est ouvert aux sujets âgés de six ans en théorie, celui qui est entré en classe à l'âge légal et n'a jamais redoublé parvient au F6 à 11 ans ; il se trouve donc dans sa douzième année, suivant l'année scolaire.

Qu'en est-il dans notre population ?

Si l'on considère l'âge moyen, tous sont plus ou moins en retard puisque celui des garçons est de 13,92 ans soit 13 ans et 11 mois et 10 jours et celui des filles de 14,45 ans soit 14 ans,5 mois et 17 jours. Le mode de répartition est légèrement supérieur ; il est dans la tranche de 14-15 ans pour les garçons, de 15 ans pour les filles, les âges extrêmes se situant entre 11 et 17 ans.

Nous sommes donc en présence d'un groupe très peu homogène quant à l'âge et très contrasté quant à l'aspect physique.

AGES DES ELEVES AU F-6



Les classes sont mixtes et l'on trouve dans la même de jeunes enfants, garçons et filles, des adolescents et des adolescentes pubères, quelquefois mères d'un ou deux enfants.

Si, de plus, comme nous l'avons dit, le F6 est la classe ultime du cycle élémentaire de l'enseignement de base et que l'issue normale en est le CEPE ou l'entrée en sixième, le rendement de ce cycle en diplôme est d'environ 21.8%. Parmi ceux qui se présentent au CEPE, environ 50% sont reçus. L'examen d'entrée en sixième en élimine 70%.

La scolarité étant théoriquement obligatoire jusqu'à 16 ans, les classes de F6 sont encombrées par des "vétérans" qui peuvent être titulaires du CEPE mais qui, ayant échoué à l'examen d'admission en sixième, y restent jusqu'à 16 ans, en redoublant ou triplant le CM2.

4.1.3 Origine scolaire des élèves

Une bonne partie (44.8%) n'a jamais changé d'établissement depuis l'entrée à l'école. Les autres (55.2%) ont changé en moyenne une fois pendant leur scolarité soit :

- 30.0% ont changé une fois,
- 16.8% " " deux fois,
- 6.8% " " trois fois
- 0.8% " " quatre fois,
- 0.4% " " cinq fois,
- 0.4% " " six fois -

La majorité de ceux-ci en a connu donc deux ou trois. Il existe également quelques uns qui ont changé six fois, c'est-à-dire une fois par classe. Quant au moment de changement, c'est aussi bien au F1 qu'au F6.

Ces élèves proviennent d'une autre école de BACONGO. Les changements se font à l'intérieur du quartier. Leur scolarité en est, en général, peu perturbée.

Notre population est à caractéristiques urbaines. La première est l'abondance des filles : en effet, à la campagne, elles sont beaucoup moins scolarisées car souvent retenues par les travaux agricoles; la seconde est le non-changement d'établissement par les élèves.

4.2 Population : chef de famille

Présentation

La population "chef de famille" est composée de 150 individus et constituée en grande majorité de membres des ethnies du Sud, tous parents d'élèves dits nécessiteux. Le lieu d'enquête, BACONGO, un des principaux "villages" de Brazzaville a été choisi par nous pour sa cohérence ethnique, sa relative stabilité de population et le nombre croissant des dossiers d'élèves nécessiteux qui en sont issus. L'expansion de la ville au Sud s'effectue de Makélékélé au quartier O.M.S., en passant par le Djoué.

Djoué plus éloigné du centre administratif. Ces quartiers neufs sont plus riches que BACONGO en maisons construites en matériaux durables par des personnes qui ont les revenus nécessaires à celui de notre population. Aussi une enquête n'y aurait-elle pas été probante à cause du nombre d'individus possédant des revenus fixes (fonctionnaires, militaires...) et de la quasi assistance de familles indigentes. De plus, parlant assez couramment la langue de l'ethnie dominante à BACONGO, nous n'avons pas eu besoin pour la passation de questionnaire, de trouver un interprète ou un collaborateur malgré le nombre de chefs de famille qui comprennent ou parlent mal le français et ne sont pas à l'aise quand ils doivent s'exprimer dans cette langue étrangère pour eux.

En voici, la répartition ethnique :

- Balali.....	30.0%	}	52.0%
- Balari.....	18.6%		
- Bafumbu.....	3.3%		
- Bacongo stricto sensu.....	14.0%		14.0%
- Basoundi.....	16.6%		16.6%
- Bayaka.....	2.6%	}	5.3%
- Babembé.....	2.0%		
- Bakamba.....	0.6%		
TOTAL			88.0%

On trouve également néanmoins quelques ethnies du Nord :

- Batékés.....	8.0%	}	8.6%
- Bakuvélé.....	0.6%		

et les étrangers :

- Gabonais.....	0.6%	}	2.0%
- Centrafricains.....	1.3%		

La présence de Batékés dans une proportion relativement importante (8%) doit tenir à ce qu'ils étaient les premiers occupants du sol. Depuis le début du siècle, ils sont peu à peu refoulés vers le Nord, par les Baongo et les Balari.

Notre "chef de famille" est-il pour autant entièrement originaire de Brazzaville ?

4.2.1 Lieu de naissance

Brazzaville	10.6%
District de Brazzaville	16.6%
" " Boko	19.3%
" " Kinkala	24.6%
" " Djambala	2.6%
" " Kindamba	6.0%
" " Mindouli	2.6%
" " Mayama	7.3%
" " Linzolo	0.6%

District de Sibiti:.....	1.3%
" " Zanaga.....	1.3%
" " Loudima.....	0.6%
" " Mouyondzi.....	1.3%
" " Gamboma.....	0.6%
" " La Bouenza.....	1.3%
" " Sembe	0.6%
à l'étranger	2.0%

Le lieu de naissance des chefs de famille correspond, à peu de choses près, à leur origine ethnique. D'après ces lieux, on pourrait penser que les trois quarts environ ont été urbanisés dès l'enfance. 27.2% sont nés à Brazzaville et dans sa région et les autres, à proximité des centres urbains secondaires qui n'étaient, à l'époque de la colonisation, que des postes administratifs. Les seuls véritablement urbanisés sont donc les natifs de Brazzaville même, c'est-à-dire 10.6%. Notre population correspond donc, dans son ensemble, à la première génération urbanisée.

Nous avons aussi demandé aux chefs de famille s'ils avaient vécu au dehors de Brazzaville : 20.6% disent que non ! c'est-à-dire qu'ils y sont nés, y vont travailler et n'ont jamais été forcés de résider ailleurs. Ce taux est à rapprocher de celui des natifs de Brazzaville (10.6%). Cette différence pourrait s'expliquer par une illusion de perception sociale : c'est le temps qu'ils y ont passé qui compte ; celui qui s'est déroulé ailleurs est laissé

sous silence. Cet oubli, volontaire ou involontaire, est renforcé par une appréhension différente du temps. Seul compte le temps subjectif, c'est-à-dire lié à des événements personnels. Le temps objectif semble plutôt le fait des moins de 40 ans qui, nés à Brazzaville, ne l'ont jamais quittée.

4.2.2. Age "chefs de familles"

Notre population est relativement âgée, comme il fallait s'y attendre, puisqu'elle est formée de chefs de famille.

20 à 24 ans.....	4.6%
25 à 29 ans.....	9.3%
30 à 34 ans.....	19.3%
35 à 39 ans.....	16.6%
45 à 49 ans.....	14.6%
50 à 54 ans.....	10.0%
55 ans et plus.....	16.6%

Les moins de 35 ans ne constituent que 22.6% de notre population. En effet, au Congo, si les femmes se marient très jeunes, les hommes eux, se marient relativement tard, en général après 25 ans, et ce pour des raisons économiques évidentes. Pour pouvoir épouser une femme, il faut payer une dot à la famille de la future conjointe. Cela suppose que l'on ait une source de revenus permettant d'économiser suffisamment

4.2.3 Etat matrimonial

Comme dans toute l'Afrique, le célibat est profondément anormal. On se doit d'être marié.

ETAT MATRIMONIAL	POURCENTAGE	
Sans femmes		
Veufs	6.66%	
Séparés	1.33%	15.33%
Divorcés	4.0 %	
En Fiançailles	5.33%	
Mariés		84.66%
Dont mariage		
coutumier	26.66%	
officiel	8.66%	36.66%
religieux	1.33%	
coutumier + officiel	22.66%	
coutumier + religieux	2.66%	28.00%
religieux + officiel	2.66%	
coutumier + officiel + religieux	16.66%	16.66%
sans précision	3.33%	
TOTAL	100.00%	100.00%

Ce tableau appelle plusieurs commentaires. Les chefs de famille non mariés forment 15.33% de la population mais ils ont des enfants, soit qu'ils soient veufs, soit qu'ils soient en "fiançailles", c'est-à-dire vivent avec une femme, mais sans avoir payé la dot à ses parents.

D'ailleurs, la plupart sont pères de famille ; les fiançailles pouvant durer de nombreuses années, car, souvent, on ne paie la dot qu'après le premier ou le deuxième enfant, une fois que la femme a prouvé sa fécondité.

Sur les 84.66% mariés, 72% le sont coutumièrement donc, 12.66% seulement ne le sont pas selon la coutume. Ce sont probablement les plus acculturés, pour le congolais analphabète, et même les jeunes longuement scolarisés, le mariage est avant tout la tradition, c'est-à-dire le paiement de la dote. Celui qui n'est pas marié coutumièrement, ne l'est pas vraiment. Cependant, on ne dédaigne pas de se marier à la mairie, aux yeux de la loi, si l'on est affilié à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale. Le mariage religieux est une sorte de consécration et est, en général, contracté par des couples d'âge mur, pourvus de nombreux enfants. En effet, les ministres des divers cultes répugnent à marier de jeunes couples sans enfant. Le mariage est en effet, dans ce cas, une institution fragile que l'absence d'enfant détruirait trop facilement.

Or, le taux de stérilité étant important, un divorce intervient, ou l'homme prend une seconde épouse s'il en a les moyens financiers. On comprend donc la prudence des différentes Eglises.

Les polygames dans la population ne sont pas nombreux (environ 5%). Certes, la richesse en femmes et en enfants est, comme à la campagne, appréciée, mais les conditions matérielles sont plus dures en ville. Les enfants sont cependant nombreux.

Le nombre moyen d'enfants par "chef de famille" est de 5. Si nous ne considérons que les pères de famille, c'est-à-dire ceux qui en ont effectivement, la moyenne monte à 6. Le citoyen congolais est donc prolifique.



Nombre d'enfants	Nombre de chefs famille	Pourcentage	Total d'enfants
1	5	3.3	5
2	16	10.6	32
3	23	15.3	69
4	23	15.3	92
5	22	14.6	110
6	18	12.0	108
7	14	9.3	91
8	13	8.6	104
9	7	4.6	63
10	7	4.6	70
14	1	0.6	14
21	1	0.6	21
TOTAL	150	100.00	779

4.3 La Famille

4.3.1. La Fratrie

Si l'on en croit les résultats de notre enquête sur les chefs de famille, le nombre moyen d'enfants par ménage est de 5.1. Mais, lorsqu'on interroge ceux-ci et qu'on leur demande combien ils ont de frères et soeurs, on arrive à une moyenne de 5.41, soit 6.41 enfants par ménage. Cette forte différence tient à ce qu'ils comptent, d'une part, leurs frères et leurs soeurs déjà partis de la maison, souvent mariés et résidant ailleurs et, d'autre part, leurs demi-frères et demi-soeurs, issus d'un précédent mariage. Enfin, certains incluent dans la fratrie, comme "un petit frère" ou une "petite soeur", un cousin ou une cousine qui vit momentanément chez eux, accueilli par leur père qui joue alors son rôle d'oncle utérin.

Les enfants uniques sont inexistant . La fratrie se compose (l'enfant y étant inclus) de :

2 personnes.....	3.2%
3 personnes.....	4.0%
4 personnes.....	8.4%
5 personnes.....	12.8%
6 personnes.....	20.6%
7 personnes.....	18.0%
8 personnes.....	12.0%
9 personnes.....	7.6%
10 personnes.....	5.2%

11 personnes.....	2.4%
12 personnes.....	0.8%
13 personnes.....	1.2%
14 personnes.....	3.5%
15 personnes.....	0.4%

La grande majorité (71.8%) vit dans une fratrie nombreuse (entre 4 et 8 personnes) mais celles de 6 et 7 personnes, les plus répandues, méritent d'être observées de plus près.

Examinons d'abord celles de 6 personnes. 20.8% des élèves ont 5 frères et soeurs. Comment se répartissent-ils ?

Il en existe d'abord un certain nombre par son équilibre, c'est-à-dire formées de trois frères et trois soeurs (8%) ; 24% ont trois soeurs et deux frères, ce sont des garçons ; 5.6% des filles ont deux soeurs et trois frères. L'équilibre des sexes est donc parfait. L'enfant d'un sexe ne se sentira pas opprimé par la cohorte trop nombreuse de l'autre.

9.2% des fratries sont légèrement déséquilibrées, c'est-à-dire formées de quatre personnes d'un même sexe et de deux de l'autre.

4.8% des garçons ont trois frères et deux soeurs,
 2.8% des filles ont trois soeurs et deux frères,
 0.4% des filles ont une soeur et quatre frères,
 1.2% des garçons ont un frère et quatre soeurs.

Les fratries complètement déséquilibrées (5 personnes d'un même sexe et une de l'autre) sont relativement rares (2.8%) et les fratries homogènes (formées de 6 personnes d'un même sexe) très rares (2 cas, c'est-à-dire 0.8%).

Quant à celles de 7 personnes (18% au total), il est évident qu'il n'en existe aucune qui soit parfaitement équilibrée. Le plus proche équilibre est formé de 4 personnes d'un même sexe et de 3 de l'autre. Elles forment 8.4% de la population. Puis, nous passons aux fratries plus nettement déséquilibrées, 2 personnes d'un sexe et 5 de l'autre (5.6%), et totalement déséquilibrées, 1 personne d'un sexe et 6 de l'autre (3.2%). Le pourcentage des fratries homogènes est semblable à celui des fratries homogènes de 6 personnes.

Si nous comparons celles de 6 et 7 personnes, nous constatons que les fratries équilibrées forment en moyenne 40% et 47% légèrement déséquilibrées.

Nous pouvons donc conclure que nos élèves vivent en général dans des fratries où la répartition des sexes est relativement harmonieuse.

4.3.2. La famille et l'éducation de l'enfant

En Europe, l'enfant est normalement élevé par son père ou sa mère. Dans de rares cas, il est élevé par un oncle, une tante ou une personne étrangère, mais ce sont là des cas sociaux.

Au Congo, et particulièrement en milieu Bacongo, milieu matrilinéaire, l'oncle maternel avait un rôle particulier dans l'éducation des garçons notamment. En effet, l'enfant appartenait au clan de la mère et l'autorité était représentée par le membre masculin de ce clan le plus proche de la mère, c'est-à-dire son frère. L'oncle utérin est le conseiller de l'enfant. Celui-ci, dans ses premières années est confié aux soins de sa mère ; vers 5-6 ans, il s'intègre à la fratrie. Son père avait alors une certaine influence sur lui. Plus tard, l'oncle maternel, dans la tradition, prenait auprès de lui, un ou deux de ses neveux et leur apprenait un métier. A sa mort, ses biens leur revenaient ainsi que les charges de famille (veuves et enfants). Il incarnait l'autorité de la famille : si un père n'arrivait pas à corriger ses enfants, il l'envoyait chez son beau-frère qui, souvent, avait plus de succès.

D'après les travaux de P. ERNY (1), l'agressivité du jeune congolais est dirigée contre l'oncle utérin, alors que l'image du père est positive. L'oncle symbolise la mainmise de la tradition ; le père représente la modernité. L'oncle "mange" toujours la dot alors que, dit-on, avec indignation "il ne participe presque plus matériellement à l'éducation de ses nièces". Les "pouvoirs" traditionnels communément craints se manifestent par son intermédiaire.

Qu'en est-il actuellement, plus précisément chez nos élèves ? Les deux tiers (66.8) ont été élevés par leur père et leur mère, soit ensemble 46%) soit séparément (22.8%). L'oncle utérin n'intervient que dans 12.8% des cas.

Ces familles sont donc à caractéristiques très urbaines puisque l'oncle maternel y a perdu toute son importance traditionnelle

(1) P. ERNY : "Situation oedipienne chez l'enfant Mukongo"
in Psychopathologie africaine 1966 -
(P. 179-193) -

La famille est de structure modernisée à hiérarchie occidentale. D'ailleurs, lorsque l'oncle intervient, c'est dans les deux tiers des cas, avec le père, la mère ou les deux ensemble.

La société urbaine congolaise a donc basculé vers la modernité. L'oncle, en ville, devient le sorcier par excellence ; il est accusé de "manger" ses neveux alors que, dans la tradition, ce rôle était dévolu au père. La société, de matrilineaire qu'elle était, passe, encouragée par la législation, au patriarcat patrilinéaire patrilocal.

En outre, 6.8% de nos élèves ont été élevés par leurs grands-parents (dont 4%) avec le concours des parents et 4.4% par un frère, dont 2.8% avec le concours des parents. Enfin, dans une minorité des cas, intervient la tante maternelle. Certes, notre formulation de la question "Par qui avez-vous été élevé ?" issue du questionnaire d'enquête sociale, était trop vague. Quand les élèves répondent "par l'oncle et les parents" faut-il comprendre que c'est simultanément par ces trois personnes ou par les parents d'abord et l'oncle ensuite ? Mais, cela a, en fin de compte, peu d'importance, vu le faible nombre de cas où l'oncle intervient. Le principal est que l'élève, par ses réponses, ait dit quelles étaient, à son avis, les personnes qui avaient contribué à son éducation; or, l'affaiblissement du rôle de l'oncle utérin que nous avons constaté en

puissant à d'autres sources, est confirmé nettement.

Au regard du dossier d'enquête réalisé par le service social, et si nous examinons le lieu de résidence des élèves, ce fait est aussi confirmé. Une forte proportion d'enquêtes n'a pas répondu à cette question : il leur semblait sûrement évident qu'ils habitaient chez leurs parents. En effet, ceux qui ont répondu, ont précisé soit qu'ils habitaient chez leur père et leur mère, soit chez une personne bien précise :

1 chez le père.....	12.4%
2 chez la mère.....	1.6%
3 chez l'oncle.....	6.4%
4 chez le frère.....	2.8%
5 chez la soeur.....	1.2%
6 chez la grand-mère.....	1.6%
7 chez les grands-parents.....	0.4%
8 chez la tante utérine.....	0.8%
9 chez la marraine.....	0.4%

Ceux qui sont chez leurs parents géniteurs dans les cas 1 et 2 ; qu'ils soient séparés ou divorcés ; soit dans le reste des cas, que leurs géniteurs n'habitent pas à Brazzaville et qu'ils aient été confiés l'un à la soeur, l'autre à la grand-mère, afin de pouvoir mener en ville des études plus profitables.

A Brazzaville, ainsi que dans les autres villes du Congo, des parents de la famille au sens large, résident souvent dans la même maison, du moins dans la même concession, ce qui amène à nous demander qui s'occupe le plus de l'enfant dans la famille.

Nous avons ici séparé garçons et filles, car il y a quelquefois des attitudes différentes selon les sexes ; certes, le rôle du père est très important, aussi bien pour les uns que pour les autres. En effet, dans 65.2% des cas, c'est celui qui s'occupe le plus souvent de ses enfants (36% pour les filles et 29.2% pour les garçons). Mais il n'est pas le seul. Souvent les élèves associent une autre personne : mère, oncle, tante etc... avec une mention toute particulière pour la première. Les garçons ont conscience de ce que le père seul s'occupe d'eux dans 10.4% des cas, les filles dans 8.4%. Elles pensent être l'objet de l'attention du couple parental, d'autant plus que 18.8% sur 36% déclarent que ce sont Papa et Maman qui s'occupent d'elles alors que les garçons le sont 8.8% sur 29%. Enfin, à ce couple s'associe un certain nombre de personnes.

PERSONNES	GARCONS	FILLES	TOTAL
Père	10.4%	8.4%	18.8%
Père + Mère	8.8%	18.8%	27.6%
Père + Mère + Oncle	1.6%	2.4%	4.0%
Père + Mère + Frère	2.0%	2.0%	4.0%
Père + Oncle	1.2%	0.0%	1.2%
Père + Grand-mère	0.8%	2.0%	2.8%
Père + Mère + Autres	3.2%	2.0%	5.2%
Père et autres	1.2%	0.4%	1.6%
	29.2%	36.0%	65.2%
Mère	4.8%	3.2%	8.0%
Mère et Autres	2.4%	2.0%	4.4%
	7.2%	5.2%	12.4%
Oncle	2.0%	3.2%	8.0%
Oncle + Autres	1.6%	3.2%	4.8%
	3.6%	6.4%	10.0%
Grand frère	2.0%	2.8%	4.8%
Grand frère + Autres	-	1.2%	1.2%
Grande Soeur	2.0%	1.2%	3.2%
Grande Soeur + autres	-	0.4%	0.4%
	22.0%	1.6%	3.6%
Grands-Parents	1.2%	0.8%	2.0%
Divers	-	0.8%	0.8%
	1.2%	1.6%	2.8%
TOTAL.....	<u>45.2%</u>	<u>54.8%</u>	<u>100.0%</u>

Ce tableau ne fait que confirmer l'importance que prennent le père et la mère dans la société urbaine, ainsi que l'effacement de l'oncle utérin. Nous y apprenons également que le frère aîné ou la soeur aînée acquièrent une importance affective égale à celle de l'oncle. L'univers affectif de l'enfant congolais se limite donc à une famille réduite : père, mère, frères et soeurs, oncle. C'est d'ailleurs l'ordre de préférence des enfants quand on leur demande : Quelle est, dans votre famille, la personne que vous préférez ?

Ils placent :

En premier	le père	39.0%
en second	la mère	33.7%
en troisième	frères et soeurs.....	14.0%
en quatrième	l'oncle utérin.....	8.0%
en cinquième	les grands parents.....	5.1%
	Divers.....	0.2%

Si l'enfant urbain est donc attaché au couple parental par son lieu de résidence, les soins et l'affection qui lui sont prodigués, a-t-il cependant des liens avec un milieu plus traditionnel pendant la période des vacances, c'est-à-dire avec le village d'origine de ses parents où réside une partie de la famille (grands-parents, oncles, tantes etc...) ?

Les réponses obtenues sont un peu faussées par le fait que le mot "village" désigne aussi bien une petite agglomération à la campagne que des centres urbains secondaires comme

KINKALA, MOUYONDZI etc..., les villes pour les enfants étant Brazzaville, Loubomo, Pointe-Noire etc... Or, les difficultés financières étant très ressenties dans les familles, les enfants se rendent au village :

1 fois dans l'année.....	40.2%
2 " " "	22.5%
3 " " "	21.0%
4 " " "	8.2%
5 fois et plus	8.1%

La majorité ne quitte donc Brazzaville qu'une fois par an, à l'occasion des grandes vacances. A cela plusieurs raisons : d'abord, la brièveté des vacances de Noël et de Pâques ; ensuite, le prix élevé du transport tant routier que ferroviaire. On ne les envoie donc auprès de la parenté que lorsqu'ils peuvent y séjourner un certain temps. C'est là qu'ils reprennent contact avec la vie de leurs ancêtres, que le jeune garçon apprend à chasser et à pêcher avec son oncle, ou son grand-père ; que la jeune fille partage l'existence de la vie paysanne, armée de la houe et courbée durant de longues journées vers la terre.

Ce mode de vie, souvent ne leur plait pas car ils se sentent supérieurs à ceux qui sont restés à la terre. La ville a tant de charmes : le goudron, la lumière électrique, les maisons à étages, les magasins, les cinémas, les bars... mais ils sont unanimes à reconnaître que l'entraide en milieu rural se

manifeste à travers :

- 1 - une unité affective : tout le monde est parent par alliance, mariage, filiation,
- 2 - une unité de production où domine une économie de subsistance sans réserve monétaire. Cette communauté de biens permet une répartition qui tient compte de l'effectif de la famille et de ses possibilités de travail -
- 3 - une unité de consommation, avec un partage équitable en fonction des besoins des familles -
- 4 - une unité d'éducation, celle des enfants appartient au groupe, aussi bien aux oncles, tantes, qu'aux père et mère. Les aînés ont des responsabilités vis-à-vis des jeunes. Le grand-frère remplace souvent le père. L'enfant n'est jamais abandonné.
- 5 - un instrument de sécurité sociale, d'assurance. Par ces aspects communautaires, la famille étendue sécurise l'individu. Il y trouve sa place à tous les âges de sa vie. Il n'est jamais abandonné. Le groupe pourvoit à tous ses besoins, face aux événements susceptibles de modifier l'équilibre familial : maladie, vieillesse etc. La société traditionnelle a des comportements qui permettent donc de sécuriser l'individu durant toutes les étapes imprévues de la vie. A la famille s'associe le groupe et chaque association ou chaque fraternité devient une association de secours mutuel.

CHAPÎTRE V

ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

DU REVENU FAMILIAL

Nous ne connaissons le budget familial des "chefs de famille" que par les cahiers journaliers réalisés au cours des différentes enquêtes et visites des travailleurs sociaux à domicile. Ces cahiers extrêmement complets, joints au dossier de l'élève, permettent de suivre pendant plusieurs mois, les entrées et sorties en nature et en argent, les achats de ménage, les dépenses pour les services et les paiements divers. Grâce à ce document, nous avons pu cerner les problèmes sociaux vécus par les élèves et mieux évaluer l'impact de l'aide sociale.

5.1 Répartition des activités socio-professionnelles

Nous devons nous rappeler que nous nous trouvons dans une ville tropicale, donc en présence d'un hyper développement du secteur tertiaire.



METIERS	POURCENTAGE	
<u>SANS PROFESSION</u> ● Chômeurs - ● Retraités	22.0% 2.0%	24.0%
<u>SECTEUR PRIMAIRE</u> ● Cultivateurs & jardiniers ● Métayers et fermiers ● Pêcheurs et éleveurs	5.3% 0.6% 2.0%	8.0%
<u>SECTEUR SECONDAIRE</u> ● Fabricants de meubles ● Forgerons ● Soudeurs	5.2% 6.3% 6.0%	17.5%
<u>SECTEUR TERTIAIRE</u> ● Artisans : - tailleurs - maçons - mécaniciens - plombiers - coiffeurs - canneurs - matelassiers - sculpteurs sur bois ● Gens de Maison - chauffeurs - domestiques ● Divers - gérant de boutique - pompistes - guérisseurs - carreleurs - chasseurs - réparateurs de vélos ● Petits & moyens commerces	4.0% 3.3% 2.0% 0.6% 0.6% 0.8% 0.6% 0.6% 6.6% 5.3% 3.2% 1.0% 2.0% 2.0% 3.0% 1.0% 14.0%	12.3% 12.0% 12.2% 14.0%
TOTAL.....	100.0%	100.0%

Nos élèves ont, en général, un père ou un tuteur pourvu d'une occupation professionnelle (artisanat peu rentable, fabricants de balais, par exemple, vente ambulante de petits objets à travers les rues etc...) ou effectuant un travail qui ne lui rapporte que trop peu pour pouvoir faire vivre une progéniture paradoxalement nombreuse. Seuls 24% des pères sont sans profession et, sur ce nombre, 2% sont retraités, ce qui aboutit à 22.0% de chômeurs.

Ceux-ci, part importante de notre population, ne sont pas, cependant, sans aucune ressource. Ils sont souvent "soutenus" par un membre de la famille qui a réussi tant bien que mal dans la vie.

Quant aux mères, elles sont en général, sans emploi (85.1%) mais 41.6% s'adonnent au petit commerce et 6% sont désignées comme "planteuses", c'est-à-dire qu'elles s'occupent d'une petite plantation qui leur fournit manioc et arachide. Ces 6% commercialisent également les surplus de leur production agricole. Il est raisonnable de penser que ce pourcentage est très en dessous de la vérité, car la plupart des femmes congolaises, dès qu'elles trouvent un bout de terrain, l'exploitent infatigablement. Mais les enfants, qui sont ici notre source d'information, n'ont pas toujours conscience des activités agricoles de leur mère. Les autres (37.6%) retirent vraisemblablement quelques revenus d'un commerce occasionnel.

Quelques artisans parmi les mères :

- des couturières (6%)
- quelques commerçantes de plus grande envergure -vendeuses de tissu- (4%).

5.1.1. Le statut des "familles"

Déterminer le statut (1) d'un individu en Afrique, c'est déterminer son pouvoir sur autrui. Une personne de statut social élevé a du pouvoir, qu'elle soit sollicitée pour donner son avis ou exercer son pouvoir sur autrui. Dans la société congolaise moderne, la richesse c'est l'argent et tout ce qu'il peut procurer. Pouvoir et richesse semblent inséparables : richesses en femmes, en biens etc... en revanche, un statut social bas est caractérisé par l'absence de tout pouvoir. C'est pourquoi, nous serons tenté d'utiliser les systèmes de classification déjà existants, notamment celui de L. WARNER (2)

- upper upper
- lower upper
- upper middle
- lower middle
- upper lower
- lower lower

Si nous utilisons les définitions de WARNER afférentes à chacune de ces catégories, la population démunie serait essentiellement composée de différentes classes.

(1) Il n'est pas nécessaire d'emprunter le terme "statut" aux sociologues anglo-saxons, le concept latin suffit : état, position, situation, situation sociale -

(2) WARNER L., MEEKER, M - KAALS "Social Class in America" S.R.A. Chicago 1949 -

Or, la richesse est une notion relative : un Américain pauvre est un Français moyen et un Français moyen est un Congolais riche. Nous nous permettrons donc de glisser nos données dans les catégories de WARNER.

Les revenus mensuels de notre population se répartissent alors de la façon suivante :

CLASSES	REVENUS EN FRANCS CFA	EQUIVALENCE EN FRANCS FRANCAIS	%
Upper - upper	+ 100.000	+ 2.000	8
Lower - upper	50.000 - 99.999	1.000 - 1.999	7
Upper - middle	20.000 - 49.999	400 - 999	35
Lower - middle	15.000 - 19.999	300 - 399	9
Upper - lower	10.000 - 14.999	200 - 299	11
Lower - lower	moins de 9.999	moins de 199	30

Ils sont séparés en deux tranches égales. D'une part les classes inférieures et moyennes, d'autre part les classes moyennes-supérieures et supérieures.

Les revenus de 20.000 F/CFA par mois semblent marquer une nette séparation. Ceux de la classe moyenne supérieure dépassent en général nettement les 20.000 F/CFA. Cette frontière s'explique aisément ; pour les salariés, c'est la limite supérieure des emplois subalternes : domestiques, plantons, mécaniciens, chauffeurs etc... C'est également le maximum que peut atteindre le petit artisan.

Au-dessus de 20.000 F/CFA, on entre dans la catégorie des activités assez rémunérées et considérées : celle des grands commerçants. Les 30% de la classe "lower-lower" sont formés en grande partie par les chômeurs et les petits détaillants.

Le revenu total de la population est de 3.246.214 F/CFA, ce qui aboutit puisque 151 personnes travaillent à un revenu moyen par travailleur de 21.500 F/CFA (1) par mois ; les revenus mensuels des ménages variant de 500 F/CFA à 190.000 F/CFA. Le revenu moyen par personne est de 5.040 F/CFA par mois. Les richesses sont donc très inégalement réparties à l'intérieur de la population.

Si nous considérons ces dépenses totales, nous nous apercevons que la dépense moyenne mensuelle par foyer s'élève à 21.350 F et 3.320 F/CFA par personne. Quoique ces sommes paraissent très faibles, le Congolais vivait, à l'époque de l'enquête, avec un tel revenu. Actuellement, avec l'inflation caractérisée et la hausse générale des prix (en avril 1980, l'indice du niveau général des prix est passé à 274.3 contre 253.5 en 1978)⁽²⁾, la situation est dramatique dans le milieu défavorisé, au revenu aléatoire. Il se pose alors le problème de survivre quotidiennement.

(1) $\frac{21.500 \text{ F/CFA}}{50} = 430 \text{ FF}$

50

(2) "Le pouvoir d'achat et la crise économique"
Département du Plan et de l'Economie du Bureau Politique -
Septembre 1980 -

RÉPARTITION DES REVENUS PAR COUCHE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES MÉNAGES PARTICIPANT AU "KITÉMO"

Revenus en F/CFA	- 9.999	pourcentage de la masse salariale	10-14.999	pourcentage de la masse salariale	15-19.999	pourcentage de la masse salariale	20-49.999	pourcentage de la masse salariale	50-99.999	pourcentage de la masse salariale	+ 100.000	pourcentage de la masse salariale	TOTAL F/CFA
Couche socio-professionnelle													
Lower - lower	973.865 F	30	-		-		-		-		-		973.864 F
Upper - lower	-		357.084 F	11	-		-		-		-		357.084 F
Lower - middle	-		-		292.159 F	9	-		-		-		292.159 F
Upper - middle	-		-		-		1.136.175 F	35	-		-		1.136.175 F
Lower - upper	-		-		-		-		227.235 F	7	-		227.235 F
Upper - upper	-		-		-		-		-		259.697 F	8	259.697 F
TOTAL	973.864		357.084		292.159		1.136.175		227.235		259.637		3.246.214 F

Les parents se préoccupent de couvrir tant bien que mal les dépenses de première nécessité : alimentation, soins, loyers, etc... et se trouvent démunis pour celles qu'exige le système scolaire (uniforme scolaire, cotisations, fournitures scolaires etc...) Le secret de ce tour de force réside dans le travail féminin.

La balance entrées/sorties laisse apparaître un crédit de 1.700 F/CFA par personne en fin de mois. Cette somme, relativement importante, peut être épargnée et placée. Nous pouvons supposer que la minorité à laquelle il reste, en fin de mois, 10.000 F/CFA ou plus, place ses économies à des taux usuraires.

Il existe, en effet, à Brazzaville, une forme de prêt usurier. On confie son argent à des femmes d'un certain âge, en général, également commerçantes. La durée du prêt est d'un mois et le rapport, pour le prêteur, est d'environ 30% par mois. Les emprunts sont, la plupart du temps, d'un montant de l'ordre de 1.000 à 2.000 F/CFA.

Pour faire face aux dépenses exceptionnelles et éviter ces prêts usuraires, les familles adhèrent quelquefois, avec prévoyance, au "KITEMO", forme populaire de l'épargne. Le KITEMO a déjà été décrit par J.F. VINCENT (1) et G. BALANDIER (2).

(1) VINCENT J.F. "Femmes Africaines en milieu urbain"
ORSTOM Brazzaville 1966 P. 108 -

(2) BALANDIER G. "Sociologie des Brazzavilles noires"
A. COLIN - Paris - P. 149 -

C'est une forme ancienne et originale de société mutuelle mais qui, en s'urbanisant, a perdu son aspect de phénomène social total. Il fournit à l'heure actuelle, l'occasion d'avoir entre les mains, une somme importante qui permet de faire face à certaines dépenses (achat habits et fournitures) scolaires pour enfant, par exemple).

Le principe du KITEMO est simple : un certain nombre de personnes se mettent d'accord pour cotiser à dates fixes, par exemple tous les quinze jours, ou chaque fin de mois. L'argent ainsi collecté est distribué à chacun des membres à tour de rôle. Par exemple, si la cotisation est de 1.000 F/CFA par mois et que le nombre de membres soit de dix, chacun recevra 10.000 F/CFA. Il s'agit donc d'un crédit pour celui qui perçoit son dû dès le premier tour, et d'une épargne pour celui qui le perçoit au dernier. Ce crédit est gratuit et cette épargne ne rapporte pas d'intérêts.

Dans notre population, 20 ménages sur 100 participent à un Kitémo. Deux participent à deux Kitémos à la fois. De l'examen du tableau ci-après, nous pouvons donc tirer les conclusions suivantes :

- Les Kitémos sont, dans 75% des cas, des associations formées d'un petit nombre de personnes (3 à 10) qui reconnaissent librement un règlement fondé sur la confiance réciproque. Aussi ne peut-il être formé d'un grand nombre de membres.

BUDGETS FAMILIAUX DES MÉNAGES "CHEFS DE FAMILLE" PARTICIPANT AU KITÉMO

N° du ménage	Nombre de membres de la famille	Nombre de travailleurs	Entrées mensuelles d'argent en F/CFA	Sorties mensuelles d'argent en F/CFA	Nombre de membres du Kitemo	Cotisations	Périodicité	Montant donné à Chaque Membre
6	8	2	43.260	38.605	5	2.000	15 J	10.000
14	7	1	16.000	9.100	6	500	7 J	3.000
18	5	4	15.300	10.800	4	2.000	30 J	8.000
33	10	2	41.400	39.500	3	10.000	30 J	30.000
39	12	4	32.200	37.000	10	3.000	30 J	30.000
40	9	2	115.000	49.000	24	1.500	15 J	36.000
42	1	1	12.800	12.195	3	3.000	30 J	9.000
44	6	1	30.050	25.470	10	10.000	30 J	100.000
					40	600	30 J	24.000
45	7	1	6.100	15.028	5	3.000	30 J	15.000
49	8	3	114.775	105.902	11	7.000	30 J	77.000
					6	5.000	30 J	30.000
58	1	1	13.000	10.912	7	1.000	30 J	7.000
60	18	4	77.724	37.350	10	10.000	30 J	100.000
61	7	1	26.500	9.460	7	5.000	30 J	35.000
62	3	1	63.500	56.500	20	150	?	3.000
72	8	1	37.220	31.275	20	1.000	30 J	20.000
76	16	1	21.000	20.340	10	2.500	30 J	25.000
77	4	1	25.800	16.600	3	3.000	30 J	9.000
79	5	1	10.300	9.300	4	5.000	30 J	20.000
80	4	1	10.500	12.975	50	1.200	30 J	60.000
83	2	2	13.175	6.300	3	4.000	30 J	12.000
moyenne	6.55	1.75	36.280 F/CFA	27.681 F/CFA	11.86	3.657 F	27 J	30.136 F

D'autre part, la périodicité des versements et des cotisations étant, en général, de trente jours, un Kitémo trop étendu ferait attendre trop longtemps les versements et, de ce fait, n'aurait aucun succès car, pour ces familles, l'épargne et le placement se font à court terme. La périodicité de la cotisation est, dans la majorité absolue des cas, le mois. On verse sa cotisation au Kitémo dès que l'on a fait le point sur son revenu, quitte à se priver ensuite, pour subsister jusqu'au prochain versement.

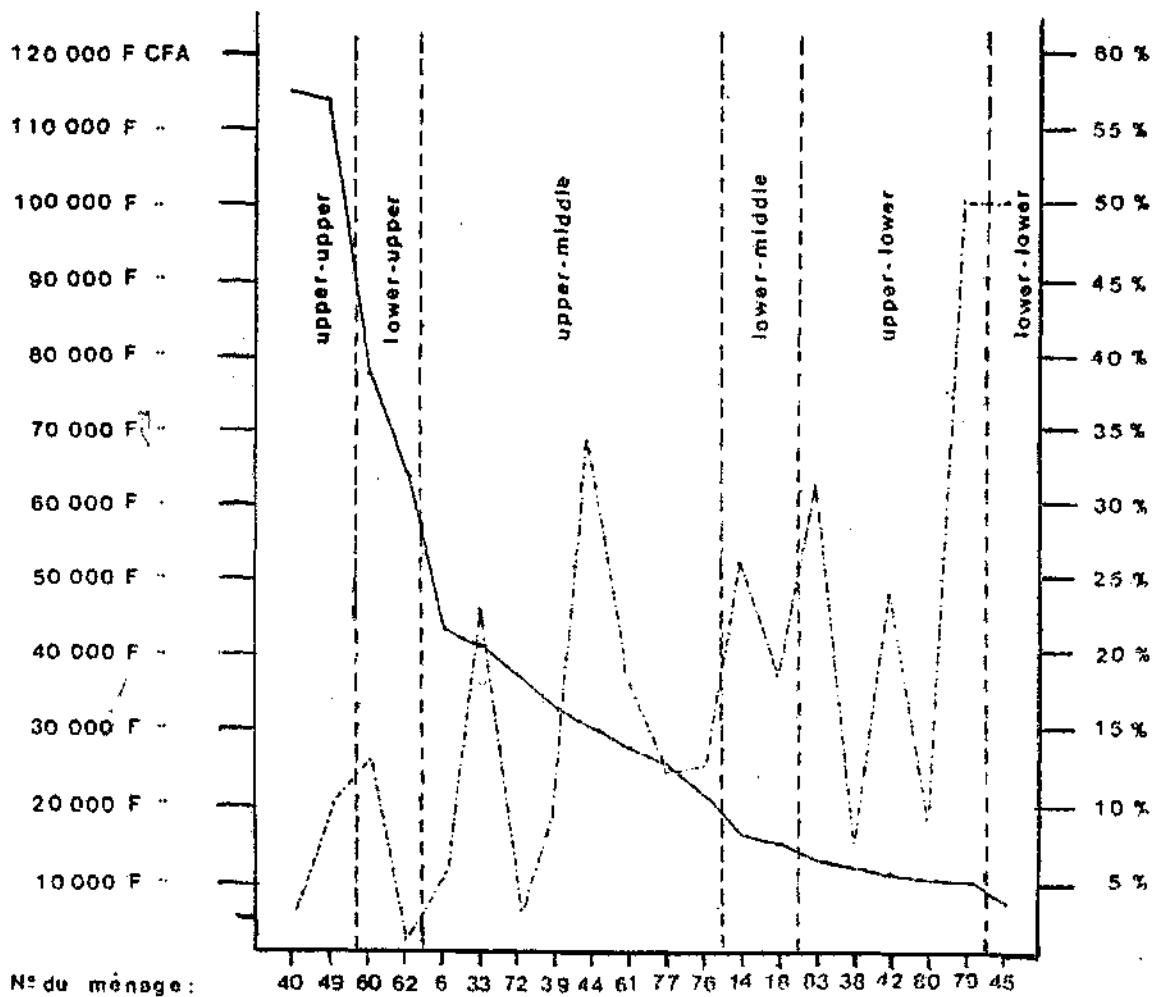
La cotisation n'a, d'autre part, aucune corrélation avec la capacité d'épargne du ménage, ni avec son revenu, comme nous pouvons le voir sur le graphique ci-après ; à l'intérieur d'une même catégorie, le pourcentage des revenus consacrés au Kitémo, donc à l'épargne, varie considérablement. On peut cependant distinguer deux catégories d'épargnants : ceux qui consacrent moins de 15% de leurs revenus au Kitémo, et ceux qui lui consacrent plus de 15% ; ces deux catégories sont à peu près en nombre égal.

- ▶ 25.0% de la classe upper-upper
- ▶ 28.4% " " " lower-upper
- ▶ 23.0% " " " upper-middle
- ▶ 22.2% " " " lower-middle
- ▶ 45.5% " " " upper-lower
- ▶ 3.3% " " " lower-lower

POPULATION "CHEFS DE FAMILLE" PARTICIPANT AU KITÉMO

Revenus mensuels

Pourcentage des
revenus consacré
au "Kitémo".



— revenus mensuels
 - - - - - pourcentage des revenus
 consacré au "Kitémo"

La classe de revenus participant le plus au Kitémo est la classe upper-lower. A cela plusieurs raisons : les revenus de celle-ci (10 à 14.999 F/CFA) lui permettent à peine de vivre. Ainsi, pour chaque dépense exceptionnelle : deuil, enterrement, retrait de deuil, mariage, construction de la maison, achat des meubles, l'absence de liquidités se fait-elle cruellement sentir. Les crédits bancaires ne sont pas à leur portée. Ils sont déjà distribués avec parcimonie à ceux qui peuvent justifier de revenus réguliers, en général supérieurs à ceux de cette classe, voire de la classe upper-upper. La seule solution reste donc le Kitémo qui, de plus, est rattaché à la tradition africaine.

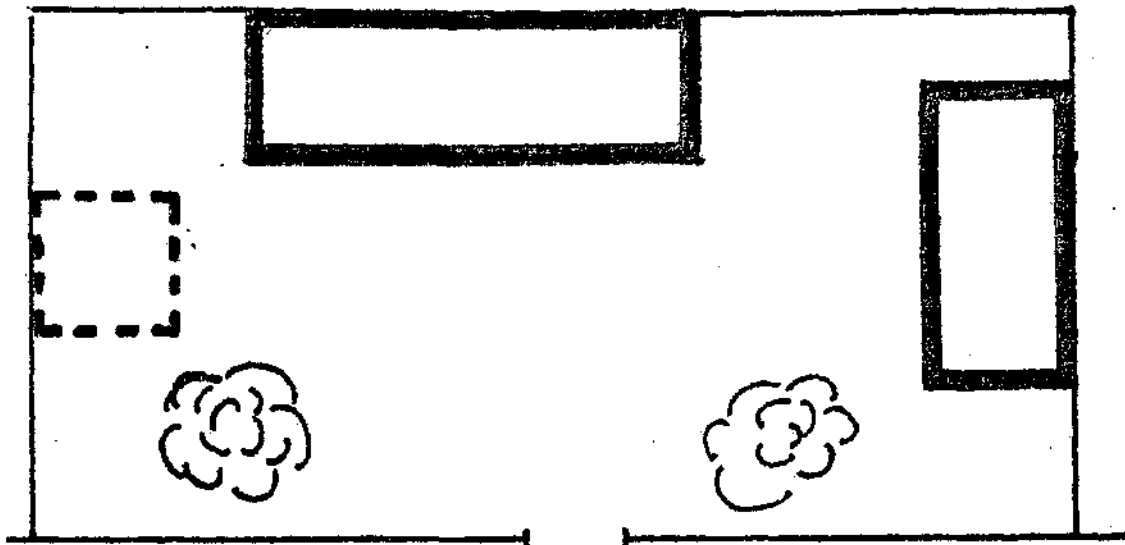
Quant à la classe lower-lower, son seul revenu ne lui permet pratiquement aucune épargne.

5.2 L'habitat

Le niveau de revenu n'est pas le seul mode d'appréhension des problèmes vécus par les élèves issus d'un milieu familial défavorisé. Il en est d'autres parmi lesquels, au premier plan, viennent l'habitat et, ensuite, son ameublement.

La case en poto poto* avec toit en tuiles de bambou est en voie de disparition à Brazzaville. Non qu'il n'y en ait plus, mais elle est remplacée dans les quartiers nouveaux (extension récente de Makélekele vers le Djoué , du quartier de la Tsieme vers le

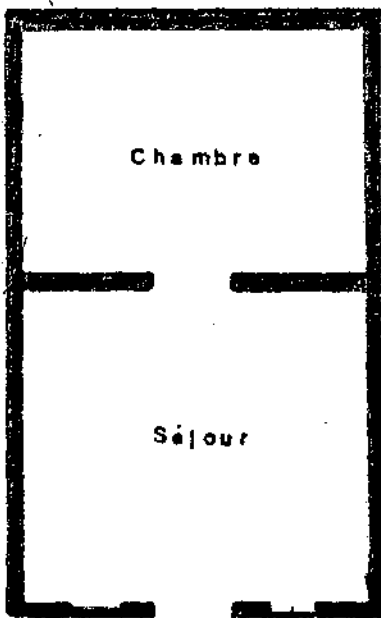
* boue argileuse , sert dans la construction des cases avec clayonnage et à la fabrication de briques crues ou cuites -



R U E

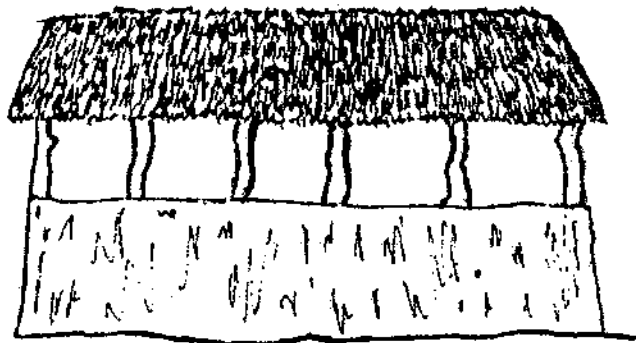
-Plan-type de concession-

- Clôture
- ▭ Maison
- - - Cuisine
- ☁ Arbre



échelle: 1cm = 0,6 m

-Plan-type de case en
matériaux semi-durables-



Atelier d'un artisan:

- murs en poto poto
- toit en matières végétales

plateaux Batékés) par des constructions "en dur". On n'y construit plus qu'en moellons, avec le toit en tôle ondulée. Cependant, les familles au revenu aléatoire, vivant encore dans les anciens quartiers (Bacongo, Poto-Poto etc...) possèdent de nombreuses cases en poto-poto ou en "sucres" (briques crues).

A l'origine, on possède une concession dans laquelle on construit une maison et une cuisine séparée, simple hangar ou petite maison. La famille s'agrandissant, on en vient à construire une seconde, une troisième maison, avec cuisines attenantes.

La concession, au début, vaste et aérée, peut devenir alors une sorte de petit labyrinthe, composé de plusieurs ruelles, car les différentes cases sont construites sans souci de plan d'ensemble. Quel que soit le nombre de maisons dans la concession, une clôture en marque les limites. L'aire restée libre est en terre battue, ce qui lui permet de ne pas devenir un bournier lors des pluies. Dans les cas extrêmes, l'encombrement peut être tel que les passages entre les différentes cases et cuisines sont d'une largeur inférieure à un mètre. Les maisons sont disposées sur les trois côtés de la concession, ce qui permet d'en laisser un libre, celui qui donne sur la rue. La cour ainsi dégagée sert d'endroit de jeux aux enfants et d'atelier aux femmes qui préparent le manioc. Si le chef de ménage est artisan, il installe souvent un atelier le long de la rue, à l'intérieur de la concession ; un écriteau indique son activité. Cet atelier est un hangar aéré, qui consiste surtout en un toit et une petite murette, afin de le protéger des ardeurs du soleil et de la

violence des pluies. Si la concession est ancienne, cette cour est ombragée par quelques arbres qui, parfois, portent des fruits, tels les papayers. C'est également dans cette cour que l'on se réunit le soir, autour d'un petit feu. Plus que la case elle-même, c'est la concession qui est le lieu d'habitation, celui où l'on vit.

L'état de la case, cependant, n'est pas à négliger car elle donne de précieuses indications sur le niveau de vie de son occupant non moins que la charpente et l'aspect extérieur. A cet égard, nous pouvons distinguer deux sortes de constructions :

- en dur (agglomérés, briques cuites) et
- en matériaux non durables (poto-poto, briques crues).

D'abord de la charpente : les petits et moyens ont une charpente en branches élaguées et à peu près droites ; de véritables poutres pour ceux qui disposent de gros revenus. En revanche, à petit revenu, pas de plafond et à revenu moyen, il est en bois.

Ensuite, l'aspect extérieur : la présence ou l'absence de crépisage, la qualité des portes et fenêtres : les plus pauvres ferment les ouvertures par des volets qui sont le fruit de leur bricolage, les plus riches garnissent leurs fenêtres de grilles de fer forgé qui protègent des claustrats*, le luxe suprême, sur le verre. Enfin, le branchement d'eau courante et d'électricité est un signe de grande aisance. La richesse relative du propriétaire se voit aussi à la toiture : la tôle ondulée est un indice de richesse, la tuile en bambou de pauvreté. Le toit à deux pentes, s'il est en matière végétale, souvent à une pente, s'il

* système de lames mobiles parallèles en bois ou en verre, fixé sur les fenêtres permettant l'aération des pièces -

est en tôle, déborde largement les murs, afin de protéger la brique crue de l'action érosive de la pluie.

Le plan des cases est, en général, très simple : le plus souvent deux pièces sans dégagement, ni couloir. La séparation entre elles est constituée par deux murs. Le plus fréquemment, il n'y a pas de porte. L'ouverture est obturée par un rideau. De toute façon, vu l'absence de plafond, la séparation est surtout visuelle. La chambre, déjà exigüe de par sa taille, est entièrement occupée par les moyens de couchage.

La population "chef de famille" se répartit de la façon suivante :

- construction en matériaux durables..... 18.4%
- construction en matériaux semi-durables.... 81.6%

On peut penser que les cases en matériaux durables appartiennent aux membres des classes upper-upper et lower-upper, d'où une répartition à peu près semblable à celle de la population "budgets familiaux".

Les chefs de famille sont, en grande majorité, propriétaires de leurs concessions et de leurs cases :

- propriétaires..... 84.66%
- locataires..... 15.33%

Les cases de locataires sont, à de rares exceptions près (1.6%), construites en matériaux non durables. Le nombre de pièces louées varie de 2 à 6 et se répartit ainsi :

2 pièces.....	3.33%
3 pièces.....	3.33%
4 pièces	2.66%
5 pièces	2.66%
6 pièces	3.33%

Le loyer est cher (actuellement de 20.000 à 30.000 F/CFA) pour deux pièces sans aucun confort, mais a une forte tendance à l'augmentation.

5.3 Les biens matériels

La maison n'est cependant pas le seul critère pour appréhender les problèmes liés aux conditions de vie difficiles des élèves ; il y a aussi des biens matériels.

C'est grâce à l'enquête "budgets familiaux" que nous avons pu en établir l'inventaire. Ainsi, nous allons examiner successivement les pièces principales de l'ameublement : le lit, les armoires, les tables, les chaises et les fauteuils.

► LES LITS :

100 ménages possèdent 325 lits qui se répartissent de la manière suivante :

Nombre de lits	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Nombre de ménages	2	14	16	34	13	10	5	4	1	1

C'est naturellement la taille des ménages qui en détermine le nombre. Cependant, leur taux d'occupation varie :

Nombre de lits	3	4	5	6	7	8	9
Nombre de personnes par lit	2.2	2.1	1.4	1.2	1.8	2.2	1.2

Ce taux peut être considéré comme élevé alors que ces chiffres représentent des moyennes. Il est fort courant pour notre population de voir des enfants dormir à quatre ou cinq dans un lit monoplace pour adultes.

► LES ARMOIRES ET LES TABLES

Nombre	0	1	2	3	4	5	TOTAL
Armoires	8	29	26	12	4	1	100
Total	0	29	52	36	16	5	138
Tables	11	58	20	9	1	1	100
Total	0	58	40	27	4	5	134

Tables et armoires apparaissent ici comme des pièces d'ameublement très répandues puisque seulement un dixième de la population en est dépourvu. Ces ménages sont d'ailleurs les plus déshérités.

► LES FAUTEUILS ET LES CHAISES

Nous nous étions demandé s'il existait une corrélation entre le niveau de revenus et la possession d'un certain nombre de fauteuils. Cette corrélation semble très diffuse mais l'on peut remarquer que 55.6% de la classe upper-upper et 33.3% de la classe lower-upper en possède cinq et plus. De même, 7.3% de la classe lower-lower en possèdent entre 0 et 2. Le fauteuil est considéré comme un bien de prestige, un bien social. C'est un objet qui montre que l'on a les moyens de recevoir, même si l'on reçoit peu. C'est un bien ostentatoire. Certains ménages vont même jusqu'à en posséder treize. Ces fauteuils en bois canné, occupent un important volume et, vu la taille des pièces, l'entassement est indescriptible.

Les chaises se répartissent grosso modo de la même façon. Ceux qui ont beaucoup de fauteuils possèdent également de nombreuses chaises. Cependant, c'est un bien moins ostentatoire. On en acquiert moins, on s'arrête quand on a quatre ou cinq.

La façon de s'éclairer donne aussi quelques indications sur les conditions de vie de notre population. L'électricité est un luxe que seuls les fonctionnaires de haut rang peuvent se permettre. Elle est, en effet, très chère au Congo (environ 40 F/CFA le KWH) et pour l'éclairage seulement, une dépense de 6.000 F/CFA par mois est chose courante.

On possède le plus souvent une lampe "Pétromax", lampe à manchon consommant du pétrole sous pression et dispensant une lumière comparable à celle d'une ampoule électrique de 100 Watts. 22% s'éclairent à la "Pétromax" et les autres à la lampe "Luciole", à pétrole et à mèche; La lampe "pétromax" est en général, possédée par les classes upper-upper et lower-upper. Cela se comprend facilement, car une lampe à pression coûte aux alentours de 5.000 F/CFA et le manchon, assez cher, se détériore facilement si l'on n'en prend pas soin. La lampe à pétrole du type "luciole" est la plus répandue : 66%. Pratiquement tous les ménages en possèdent au moins une. Si le ménage "est à l'aise" il en achète une seconde (46% des cas) plus rarement deux autres (15%)? Enfin, certains n'éclairent pas toutes leurs pièces puisqu'ils ne possèdent qu'une seule lampe qui, généralement, est placée au salon (8%).

La possession d'une lampe "Petromax" n'exclut pas celle d'une "luciole" réservée à la vie de tous les jours, la "Pétromax" l'étant aux grandes occasions. Le moyen d'éclairage est donc très révélateur du niveau de revenus, mis à part l'éclairage électrique.

La connaissance de la famille (fratrie), de ses revenus et de son habitat nous a permis d'appréhender ses difficiles conditions de vie. Mais nous avons aussi demandé aux chefs de ménage, de nous dire ce qu'ils feraient si, tout à coup, il leur était attribué une somme de 10.000 F puis de 100.000 F/CFA.

1/ L'emploi de 10.000 F/CFA

Plus de la moitié de la population étudiée (55%) voudrait l'employer pour "vivre au foyer", c'est-à-dire améliorer l'ordinaire. La plupart, "vu l'époque chère et dure" achèterait les objets manquants ou de la nourriture pour quelques jours ou quelques semaines. On pense aussi à des médicaments et à des habits pour les enfants. Les habits semblent d'ailleurs être une grande préoccupation, puisque 14% y consacrerait cette somme. Ce sont des pièces d'étoffe pour les femmes, des culottes pour les enfants, un costume de tergal pour le chef de ménage. Ensuite, un certain nombre de ceux-ci (11.3%) achèteraient des biens semi-durables divers : planches pour confectionner des meubles, matelas en gazon, draps, couvertures. Tous ces achats ont un point commun : ils sont destinés à la maison. D'ailleurs, 6.6% tiennent à améliorer leur maison, à l'achever, en achetant quelques briques, du ciment, des tôles pour le toit. Ici, apparaît la préoccupation principale du Congolais urbanisé : avoir à soi une maison en dur.

La notion d'investissement n'est pas absente (5%). On améliorerait le petit commerce que l'on pratique par l'achat d'un stock plus important, notamment de pétrole et de poisson salé, deux denrées d'un écoulement et d'une conservation faciles.

Certains (2.6%) feraient des cadeaux à leur famille restée au village, ou, à leurs enfants. 2% utiliseraient les 10.000 F/CFA pour se marier, c'est-à-dire pour payer les premiers cadeaux et vins de palme aux parents de la femme.

Enfin, peu nombreux sont ceux qui économiseraient cette somme (1.3%) et encore ne le feraient-ils que pour la moitié, le reste devant servir à l'achat des médicaments. Quelques-uns (1.3%) aimeraient l'investir dans leurs affaires : petit garage, café etc...

La somme de 10.000 F/CFA est donc considérée comme un "dépannage" que l'on dépensera rapidement pour parer aux manques les plus criants. Mais qu'en est-il d'une somme plus importante ?

2/ L'emploi de 100.000 F/CFA

Cette somme, qui représente pour certains, presque un an de revenus, serait consacrée, dans la majorité des cas (45.9%), à la maison. Pour la construire, il faut d'abord un terrain. 26.6% utiliseraient cet argent pour l'achat d'une "parcelle"

les 19.3% restants à la construction ou à l'amélioration de leur maison.

On rêve de construction en dur car la maison actuelle semble laide, trop petite. On veut faire une belle construction pour les enfants. On ajoute une case supplémentaire sur la parcelle. On fait installer l'eau courante ; on achète une nouvelle literie, de nouveaux meubles.

La maison n'est pas seulement à usage personnel. On veut aussi acheter une seconde parcelle, y construire une maison pour des locataires qui seraient une source de revenus stables, la crise du logement qui sévit à Brazzaville n'étant pas près d'être résolue. Ensuite, une maison et un terrain sont un patrimoine que l'on lèguera à ses enfants. C'est un "souvenir" pour la famille.

Après l'investissement immobilier, l'investissement dans le commerce (22.6%), ceux qui ont déjà un petit commerce veulent l'agrandir, constituer un stock (3.33%), les autres veulent installer une petite boutique devant leur parcelle et commercer. Vers quelles branches se tournent nos investisseurs ? Essentiellement vers la vente de pétrole, de poissons salés, et éventuellement de conserves ; 10.6% veulent placer cette somme importante à la Caisse d'Epargne, non pour le faible intérêt distribué, mais pour se garder contre eux-mêmes.

Ainsi ouvre-t-on un livret pour ses enfants pour que plus tard, ceux-ci puissent mieux vivre.

10.6% voudraient également le dépenser en biens semi-durables. On pense d'abord à des habits (6%), des pièces de tissu aux femmes, des uniformes et des vêtements aux enfants. Les 4.6% restants serviraient à se procurer une bicyclette, une machine à coudre, un transistor. La majorité (79.2%), si elle disposait d'une somme de 100.000 F/CFA, la placerait donc soit dans l'immobilier, soit dans le commerce soit à la Caisse d'Epargne. L'attitude des chefs de famille est, ici, totalement différente de celle qu'induirait une somme de 10.000 F/CFA qui, elle, était dépensée sans délai. Quand on a une somme aussi importante, on veut en conserver un "souvenir".

CHAPÎTRE VI
L'AIDÉ SOCIALE :
IMPACT INCERTAIN SUR LA FAMILLE

l'enquête socio-économique que nous avons pu effectuer auprès des familles indigentes et les réflexions qu'elle nous a inspirées, nous amènent maintenant à nous interroger sur l'impact de l'aide sociale. Nous sommes entré dans ces familles et avons pu observer leur genre de vie, leur maison, la situation de leurs enfants. Il nous a donc semblé important de reposer une question élémentaire mais fondamentale : l'aide sociale aux élèves est-elle appropriée ?

Pour ce faire, nous allons examiner les besoins exprimés par les familles d'abord, les enseignants ensuite, puis les décideurs (directeurs des Services Sociaux) et les travailleurs sociaux enfin.

Une étude comparative entre ces différentes catégories des personnes interrogées nous permettra de saisir les implications des uns et des autres face aux problèmes que connaissent les élèves de milieu familial défavorisé.

6.1 Besoins exprimés par les familles

Au regard des résultats de notre enquête, il ressort que les besoins réels des populations sont de trois ordres :

- besoins financiers,
- besoins sanitaires,
- besoins sociaux.

6.1.1. Besoins financiers

Les prestations pécuniaires, très modestes, accordées aux élèves pourraient contribuer à satisfaire les besoins des familles si les démarches qui leur sont demandées pour la constitution de leur dossier étaient gratuites. Or, entre la demande de secours et l'obtention de l'aide, elles doivent dépenser en timbres et transports une somme assez importante pour un état d'indigence. Le transport inter-urbain est très cher, le ticket de bus coûte 150 F/CFA (aller simple) pour percevoir son allocation de secours qui, nous l'avons dit, dépasse rarement 30.000 F/CFA (600 FF) par an. L'intéressé arrive à effectuer trois allers-retours à la Commune, quatre à cinq va-et-vient entre le Trésor Public et son domicile, sans compter le déplacement à la Direction du Développement Social pour le dépôt de la demande et des pièces.

Ensuite, vient le prix des timbres à apposer sur certains papiers du dossier, qui varient selon la nature de la pièce : 100 F/CFA pour le certificat de vie - 150 F/CFA pour chaque bulletin de naissance des enfants - 200 F/CFA pour le certificat de mariage et 150 F/CFA pour le bulletin de décès du père.

Si nous défalquons toutes ces dépenses des 30.000 F/CFA annuels perçus, nous remarquons que l'aide qui, d'ailleurs, ne tient pas compte de l'inflation, voit réduire son degré d'efficacité. Les propos que nous avons recueillis lors des visites à domicile en illustrent la teneur :

" la constitution du dossier absorbe déjà l'aide qu'on nous donne".

Compte tenu du fait que les démarches administratives coûtent cher, peut-on donc parler d'une incidence de cette allocation sur le budget familial ? Paradoxalement OUI !

Les familles l'affirment lors de notre visite :

" l'argent m'a permis d'acheter de la nourriture pour mes enfants : riz, huile, sucre"...

Ce propos est revenu à maintes reprises au cours de nos interviews. Mais, par ailleurs, on ajoute que l'aide ne règle pas tous les problèmes. C'est une évidence, vu que chacun a, au minimum, deux enfants à charge; aussi la vie coûte-t-elle cher (entretien des enfants, denrées alimentaires etc...)

Dans la mesure où l'aide n'est pas appropriée, et n'arrive même pas à suffire à ce besoin fondamental des enfants qu'est la nourriture, cela amène les familles qui ne trouvent pas d'autres issues pour y remédier à demeurer continuellement assistées.

"Je suis cliente du service depuis quatre ans, et je risque d'y rester encore longtemps car je ne vois pas pour le moment, un moyen qui puisse me permettre d'entretenir correctement mes enfants dont le père pourvoyeur n'est plus".

"Je ne peux pas dire que l'aide répond à mes attentes - je me contente de ce que je reçois".

Presque toutes renouvellent leur demande à chaque budget, les unes depuis deux ou trois ans, les autres plus. La société devenant de plus en plus fermée "le chacun pour soi" est à la mode. Alors, pour ces enfants, le seul recours est, et reste le service communautaire qui lui, n'est pas encore prêt à les "affranchir" de leur dépendance.

De cette attitude, il se dégage un besoin pécuniaire ardent dont les raisons sont faciles à saisir. En effet, la plupart des chefs de famille ont un revenu assez maigre qui ne leur permet pas de couvrir leurs besoins (nourriture, habillements...)

Ils se sont bien souvent contraints de recourir aux emprunts ruineux. C'est là la dure réalité des populations indigentes. Ainsi, la modique somme d'argent qui est versée au titre de l'aide sociale à l'enfance constitue un soutien financier considérable dans ces familles.

"J'avais reçu 30.000 F/CFA, ce qui représente l'aide pour un enfant, alors que j'ai six enfants à charge".

Enfin, cette remarque est revenue assez souvent. L'inconvénient de ce système est donc qu'il méconnaît la réalité. Lorsque les prestations d'aide sociale sont des allocations,

comme c'est le cas, elles tombent dans le budget familial et serviront, avec les autres ressources, à faire vivre tous les membres du foyer ; mais l'aide n'arrivant pas à assurer complètement la nourriture, exigence primordiale des familles, les autres besoins restent à l'état de latence ; elle n'est que financière alors que les autres prestations réclamées par les familles sont d'un tout autre ordre.

6.1.2 Besoins sanitaires

La grande richesse de notre population "chefs de famille" reste leur force de travail, dans la mesure où c'est elle qui leur donne droit à une rémunération. Or, les maladies réduisent considérablement ce capital "force de travail" si elles ne l'anéantissent pas totalement. Ainsi, la garantie de leur santé représente pour ces nombreux travailleurs et leur famille, un trésor incommensurable.

L'action sanitaire a justement pour objectif, non seulement de guérir des travailleurs et les membres de leurs familles, atteints de maladies, mais plus, de prévenir les risques maladie.

La multiplication d'actions préventives et la mise à la disposition des indigents d'un certain nombre d'infrastructures sanitaires ne peuvent donc que leur être bénéfiques. C'est ce

qui explique la position des enquêtés qui, dans leur majorité (56%) se prononcent en faveur.

Les populations indigentes sont particulièrement sensibles au problème de la qualité du soin. L'insuffisance du personnel médical qualifié ayant déjà été évoquée à l'échelle nationale; il faut cependant rappeler que l'efficacité dans la protection de la vie ne dépend pas seulement de la qualité de la structure mais aussi et surtout de la compétence et du talent des hommes chargés de cette mission (médecins, infirmiers, sages-femmes...) C'est également l'une des aspirations légitimes des familles défavorisées.

En somme, pour la sauvegarde de leur santé, les populations ont besoin de structures sanitaires adéquates bien équipées et, surtout, d'un personnel médical qualifié.

6.1.3 Les besoins sociaux

A la lumière des préoccupations exprimées par nos enquêtés et au regard de la situation d'ensemble, il ressort que ces besoins sociaux sont essentiellement de deux ordres :

- les besoins en logements décents,
- les besoins en éducation.

6.1.3.1 Les besoins en logements décents

=====

C'est l'un des problèmes épineux actuellement au CONGO. La plupart des familles indigentes vivent encore dans des conditions difficiles. Ils résident généralement dans des quartiers peuplés où les problèmes d'insalubrité et, donc, d'hygiène se posent avec acuité, surtout en ce qui concerne les élèves.

Pour faire face à ces problèmes, nos familles défavorisées souhaiteraient bénéficier de logements sociaux décents à des prix supportables.

6.1.3.2 Les besoins en éducation

=====

Nous touchons ici au coeur des préoccupations des familles indigentes. Ces besoins concernent essentiellement la situation des études de leurs enfants, leur réussite, les épouses et les filles déscolarisées des chefs de famille.

Au niveau des élèves dits "cas sociaux", les besoins exprimés sont relatifs au développement de l'éducation pré-scolaire, à l'aide à la scolarité (gratuité des fournitures scolaires), à l'éducation des enfants déscolarisés et abandonnés, en vue de lutter contre la délinquance juvénile. Dans cette perspective, les familles souhaitent la multiplication des centres d'éducation pré-scolaire, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Ils demandent également l'augmentation du montant de l'aide, en vue de faire face aux charges de scolarisation de plus en plus croissantes.

S'agissant de leurs épouses analphabètes et de leurs grandes filles déscolarisées, nos interviewés souhaitent la création des foyers féminins et l'adaptation des horaires afin de permettre une plus grande fréquentation de ces centres.

En somme, les familles interrogées, tout en reconnaissant l'importance de l'argent que le Service Social leur offre, pensent néanmoins que les études de leurs enfants constituent une des préoccupations fondamentales. Comment se présente donc l'école ?

6.2 L'écolier et l'école

A Brazzaville, notamment à BACONGO, les écoles primaires sont relativement nombreuses et assez bien distribuées. Les écoliers de notre population mettent en moyenne 45 minutes pour s'y rendre, ce qui implique que, en général, ils n'habitent pas à plus de deux kilomètres. Leurs condisciples de brousse sont beaucoup moins favorisés, car certains doivent parcourir une quinzaine de kilomètres.



6.2.1 Le chemin de l'école

Habillé de l'uniforme, chemise kaki, short ou jupe bleue, notre écolier arrive à l'école à 7 heures trente, après un trajet qui dure de :

- 0	à 15 minutes.....	28.8%	}	76.4%
- 16	à 30 " "	47.6%		
- 31	à 45 " "	6.0%	}	20.4%
- 46	à 60 " "	14.4%		
- 61	à 75 " "	2.4%	}	3.2%
- 76	à 90 " "	0.4%		
- 90	à 105 " "	0.4%		

La plupart (97.6%) viennent à pied; près d'un tiers seuls (28.8%) le reste formant de petites bandes qui devisent ou se chamaillent.

Les transports en commun ne sont pas employés car, d'une part, le réseau est assez lâche, et d'autre part, leur prix quoique relativement peu important (150 F/CFA) est prohibitif pour la plupart des budgets familiaux : un aller-retour journalier reviendrait à un minimum de 4.500 F/CFA par mois et par enfant.

Le ramassage scolaire n'existe pas actuellement, du moins géré par l'administration. Quelques organismes privés ou para-publics ainsi que l'armée en prévoient un pour les enfants de leurs employés, mais cela se fait à toute petite échelle.

Au temps de la colonisation, le gouvernement général avait promulgué un arrêté (J.O.A.E.F. du 1er juin 1956 - p. 655 1364/I66) réglementant la participation financière des élèves des établissements scolaires officiels de Brazzaville aux frais de ramassage. Celle-ci était de 300 F/CFA par mois, soit 6FF pour le premier enfant, 200 F/CFA pour le second, 100 F/CFA pour chacun des suivants. Ce tarif était applicable aux revenus de moins de 30.000 F/CFA par mois, c'est-à-dire à la majorité des revenus congolais. Mais même cette somme modique était trop forte car, encore maintenant, 300 F/CFA constituent le revenu journalier dont dispose une famille entière pour se nourrir, se vêtir et s'abriter.

6.3 L'école : ses qualités

Cette école, ce lieu d'instruction qui permettra au jeune congolais de promouvoir son pays dans la voie du progrès, comment se présente-t-elle ? Quelles sont ses qualités, ses défauts ?

Elle est rarement accueillante ; sur une vaste esplanade de terre battue, souvent sans ombre, se dresse un certain nombre de bâtiments, qui comprennent, en général, de une à trois classes. Les plus frustrées consistent en quatre murs, percés de larges ouvertures, sans aucun moyen de fermeture. Le toit est en tôle, sans plafond. Les plus élaborées possèdent des claustrats en bois ainsi qu'un toit en tôle surélevé au-dessus des murs, avec un plafond, ce qui permet de doser l'aération

des locaux et d'y entretenir une relative fraîcheur. Dans ces classes, un mobilier scolaire toujours insuffisant en nombre, vu les effectifs pléthoriques : un bureau ou une table pour le maître, un tableau noir qui est souvent une partie du mur peinte en noir plus ou moins mat, des bancs où l'on s'entasse à quatre ou cinq... Bref...

Le manque de moyens financiers caractérisé par la vétusté et l'absence de matériel pédagogique de première nécessité (craie, tables, bancs), impose une installation inconfortable aux élèves. Le soleil qui frappe sur les tôles a vite fait de faire régner dans la plupart des classes, une atmosphère de serre chaude, peu propice au travail et à l'attention. La pluie fréquente et presque journalière en saison de pluies, si elle réduit les effectifs, empêche, à peu près, tout travail. Le martèlement de la pluie tropicale sur les tôles est tel que le maître n'a aucune chance de se faire entendre des élèves et vice-versa. D'autre part, le ciel obscurci par les lourds nuages ne laisse plus passer qu'une clarté avare qui ne suffit pas à faire régner dans les salles, en général démunies d'ampoules, si ce n'est de courant électrique, un niveau d'éclairage suffisant pour les travaux écrits.



Quant aux livres, très peu en possèdent, le maître s'estime heureux s'il en dispose d'un par banc, c'est-à-dire pour quatre ou cinq élèves. Ils sont très chers, leur prix étant grevé par le transport, les droits d'entrée et les marges bénéficiaires des commerçants. En résumé, un faisceau de conditions matérielles défavorables à nos élèves.

"L'aide que j'ai reçue m'a permis à peine d'acheter quatre tenues scolaires pour mes enfants, sans aucun livre. J'ai acheté la nourriture avec le reste".

" Je n'accorde pas assez d'argent à la scolarité de mes enfants, sinon que de leur acheter les tenues. L'aide sociale ne me verse que de l'argent pour un enfant alors que j'en ai quatre qui vont tous à l'école".

C'est ce qu'on nous a souvent répondu à la question de savoir si une partie importante du budget était accordée à la scolarité des enfants !

Malgré ce handicap matériel, tous les élèves ont répondu quand on leur a demandé :

" Pourquoi est-ce bien d'aller à l'école ? Dites rapidement ce qui est bien à l'école ?

A la première question, la majorité (43.6%) répond que son principal attrait est d'instruire.

L'instruction est donc pour eux, une valeur positive. Elle leur permet de "préparer l'avenir" (18%).

En effet, dans un pays où de nombreux adultes sont illettrés (51% des hommes et 89% des femmes (1)), et qui est en voie de modernisation, l'instruction est un atout majeur pour s'intégrer à la nouvelle société urbaine, moderne et mécanisée, qui suffira à procurer du travail.

Un autre atout que donne l'école est d'ordre linguistique : on y va pour écrire et parler le français (10.04%). Celui-ci est, en effet, la langue officielle, celle de l'administration, et qui ouvre la porte à de bons emplois

Que l'école permette la réussite sociale et professionnelle, cela est ressenti par 13.3% des élèves. Ils y vont pour "être bien situés, pour gagner de l'argent, avoir les moyens de vivre". Pour les autres (2%), elle donne "conscience et intelligence" et "rend malin".

Certains, enfin, en voient l'utilité sociale. Ils y vont pour "faire plaisir à la famille, aider les parents en cas de réussite" (4.6%) "pour être un homme de demain, un vrai homme" (2.5%).

(1) Recensement Brazzaville : Service statistique et démographique 1981 -

Dans les réponses à la seconde question, les avis sur ce "qui est bien à l'école" sont plus partagés. Nous retrouvons cependant la préoccupation de l'instruction. Ce qui est bien, ce sont les leçons (23.9%), le travail (4.8%), les problèmes (4%). Le fait que l'on parle, que l'on écrive, que l'on lise français est également apprécié (13%).

15% admirent les bâtiments, les classes et l'aménagement de l'école. Il est vrai que, souvent, elle est construite en matériaux plus durables que leur case. Il est normal que ceux qui habitent une case "en sucre", avec toit de palme, admirent une école en dur qui possède un magnifique toit de tôle. Elle est pour eux le genre de construction dont ils rêvent eux et leurs parents. Comme, de plus, la plupart des écoles de Brazzaville possèdent l'eau courante et des W.C., elles représentent pour beaucoup, le comble de la modernité.

6.4 L'école : ses défauts

Heureusement, tous les enfants ne sont pas masochistes. Bon nombre se plaignent des coups qu'ils reçoivent. Si on leur demande "qu'est-ce qui n'est pas bien à l'école", ils sont 35.8% à répondre "la chicotte",* le baton". Les châtiments corporels sont monnaie courante dans les classes de l'enseignement primaire au CONGO. Les maîtres ont souvent peu d'autorité et, de plus, qui ne serait débordé par des classes qui

* bâton servant à frapper l'écolier désobéissant. On dit couramment : chicotter (verbe) -

vont jusqu'à 150 élèves ? Aussi, pour s'affirmer, le maître bat-il ses élèves avec un morceau de bois ou une liane flexible. Il frappe aussi bien pour des fautes de conduite que pour un travail insuffisant. Cela ne renforce certainement pas son autorité, mais il est craint. Cependant, les parents n'admettent plus qu'on batte leurs enfants et certains maîtres sont passés devant le tribunal. Il faut dire que, dans la législation scolaire congolaise, de même que dans la française, l'usage des châtiments corporels est interdit.

Les élèves trouvent aussi d'autres défauts à l'école. Les deux principaux sont d'ordre différent.

D'abord, pour 20% d'entre eux, elle est sale. Cela a plusieurs aspects. Le premier, le plus important est l'état des W.C. "*Il n'y a pas de beaux W.C., ils sont sales*". En effet, le plus souvent, les élèves en disposent au mieux d'une dizaine, à la turque. Il en va de soi pour toute l'école. Ils sont soumis à un usage intensif et, dans ce pays où la dysenterie et les diarrhées sont chose courante, où le papier hygiénique, vu son prix, n'est utilisé que par une minorité, ils se bouchent rapidement et deviennent un foyer d'odeurs nauséabondes. Quelquefois, pour ajouter au plaisir, la fosse septique refoule et est à l'origine d'une mare de matières indéterminées dans un coin de la cour. 4.75% se plaignent aussi du manque d'eau à l'école, soit qu'il n'y en ait pas du tout, ce qui est rare,

soit qu'il n'y en ait pas assez : "il y a une mauvaise pompe".

Ensuite, 11% déplorent l'indiscipline et la brutalité de leurs condisciples : "On se bat, on boxe, on lance des pierres, on a des ennemis. Pour ces enfants, c'est "la pagaille".

Les cours de récréation sont, comme toutes, le théâtre de rivalités, de jeux, de combats. La surveillance de la récréation étant très peu effective, on assiste parfois à de véritables pugilat.

Les punitions ne sont pas appréciées ; la punition favorite des maîtres est le travail manuel, qui consiste à nettoyer la cour. S'il y a des arbres, il y a des feuilles car au Congo, les arbres les perdent toute l'année. S'il y a de l'herbe dans la cour, on donnera une machette à l'enfant et il désherbera pendant une heure.

Enfin, comme tous les enfants, les petits Congolais souffrent de certaines contraintes que leur impose l'école : il faut arriver à l'heure, on ne peut pas parler la langue ethnique, on ne peut pas chanter, il est interdit de monter dans les arbres ou sur la barrière... L'école fatigue aussi "le cerveau se fatigue". Il faut ajouter à l'inventaire aspects négatifs de l'école, les réponses à la question : "Qu'est-ce qui vous est le plus difficile à supporter à l'école ? De quoi souffrez-vous le plus ?

Les enfants sont souvent en mauvaise santé : ils souffrent de maux de tête (10%), de maux de ventre (2.5%) et de maux divers. Les parents impuissants devant le coût élevé de certains produits pharmaceutiques ont du mal à faire face à la maladie.

En résumé, pour les écoliers, malgré l'inconfort des classes et la sévérité des maîtres, l'école a autant de qualités que de défauts. Elle est pour eux, une nécessité et bien peu aimeraient la quitter sans diplôme.

6.5 L'école de rêve

Demandons-nous maintenant, avec les élèves, quelle serait l'école de leurs rêves.

Quelques élèves (4%) la voient non mixte . Pour le reste, ce sont, d'une part, son aspect et les commodités qu'elle offre qui importent, d'autre part, les "loisirs" qu'elle permet.

D'abord, son aspect (27.7%) : les élèves la voient souvent munie d'un étage (12%), la maison à étage étant à Brazzaville un signe d'eupéanisation, car les maisons africaines sont de plain-pied. On la veut également belle, avec de nombreux bancs, une nouvelle peinture, une clôture autour d'une cour que des arbres ombragent et que les fleurs décorent. Grande, elle est bien aérée, propre et elle possède un plafond afin d'éviter une trop grande chaleur dans les classes.

De nombreuses commodités attendent les élèves (16%). L'école est abondamment fournie en eau, il y a des fontaines, des salles "à laver", de beaux W.C., il va de soi que l'électricité est distribuée partout, qu'on peut s'éclairer facilement. L'école est reliée au monde extérieur par le téléphone. Pour les élèves, elle dispose d'une cantine où d'abondants repas sont servis. Si un élève se blesse ou est malade, le dispensaire de l'école le prend en charge.

A l'utile, l'école joint l'agréable (36.2%). Elle possède à l'usage exclusif de ses élèves, une piscine où l'on peut s'ébattre pendant la grosse chaleur (12.7%). Les écoliers pour pratiquer leur sport favori, le football, disposent d'un terrain (6%) ainsi que pour le basket (2.4%) et d'autres jeux. Quand il pleut, une salle de sport les attend, un cinéma (3.5%) y est également installé ainsi qu'une bibliothèque (6%). Naturellement elle dispose d'un poste de télévision et d'un magnétoscope.

Ces désirs, dans l'ensemble, ne sont pas démesurés à l'échelle européenne mais, dans un pays en voie de développement comme le Congo où le revenu par tête est faible, ces rêves sont, pour le moment, irréalisables. Les enfants projettent dans l'école, tous leurs rêves. Elle doit être la maison idéale, celle que l'on aimerait posséder soi-même. En effet, combien ont chez eux l'eau courante, l'électricité ? Le prix de ces services est exorbitant pour le budget de leurs parents.

L'école, un chemin vers la modernité, vers le développement, se doit, dans leur esprit, d'être elle-même moderne et d'offrir un exemple de ce vers quoi elle mène.

6.5.1 Où conduit l'école ?

Cet espoir de développement, d'acquisition de la modernité se traduit également dans les études que les élèves espèrent entreprendre grâce à l'apport sans faille du service social :

- 12% des élèves seulement veulent arrêter de suite leurs études, c'est-à-dire au niveau du CEPE. Ce sont des garçons âgés (19 ans) qui, peut-être, se demandent ce qu'ils y font et s'il n'existe pas d'autres voies pour "préparer l'avenir".

- 88% désirent continuer leur scolarité jusqu'au BEMG, diplôme qui, pensent-ils leur ouvrira la porte de nombreuses situations : administrations, enseignement, santé. Enfin, la grande majorité (88.8%) espère entreprendre des études secondaires complètes malgré les difficultés sociales, passer le baccalauréat, diplôme pour entrer à l'Université, soit à Brazzaville, soit à l'étranger, en vue des plus hautes carrières.

Quelle est l'opinion des parents à ce sujet ? Qu'attendent-ils de la scolarité ?

La plupart (98%) tiennent à ce que leurs enfants continuent leurs études. Les 2% qui refusent de les soutenir plus avant le font pour des raisons matérielles (manque d'argent). Il faut, disent-ils, que le service social les aide en élargissant les méthodes d'intervention car ils considèrent que l'école est une charge supplémentaire, que le budget familial ne peut supporter. En effet, l'achat d'un uniforme, de crayons à bille, de cahiers, le paiement de l'assurance, de tables, bancs ainsi que la cotisation des "pionniers" (2.100 F/CFA/an et par élève) perturbent gravement le précaire équilibre budgétaire de nos ménages.

Les motivations de ceux qui veulent que leurs enfants poursuivent des études sont, d'après ces derniers, les suivantes :

- leur fils ou leur fille aura, grâce à l'école, une bonne place et sera "bien situé". L'entraide familiale étant développée dans la société congolaise, il pourra, une fois adulte, montrer sa reconnaissance en aidant ses parents dans le besoin.
- les uns, plus désintéressés, au premier abord, pensent que le fait de faire poursuivre des études à l'aîné sera un puissant exemple pour les cadets ;
- les autres, enfin, estiment que l'école, qui occupe les enfants pendant la plus grande partie de la journée et distribue devoirs et leçons, les empêche de devenir "nomades" c'est-à-dire délinquants, ce qui est de plus en plus fréquent en

ville, où le cadre traditionnel, rongé par l'acculturation, n'est plus en mesure de prévenir de tels évènements.

La motivation principale des parents est l'ascension sociale des enfants, qui rejaillira sur toute la famille (79%). Le sujet parvenu à une haute situation, aura l'obligation de subvenir aux différents besoins de sa parenté. Par exemple, ils souhaitent que leur enfant soit médecin pour qu'il soigne toute la famille et fournisse les médicaments. Ce fait est d'ailleurs considéré comme normal par les enfants.

6.6 L'écopier en dehors de l'école

La journée de classe terminée, l'écopier rentre chez lui. Que va-t-il y trouver ? Quelles vont être ses occupations extra-scolaires ?

6.6.1. Le travail scolaire à la maison

De l'école, l'élève revient avec des devoirs quelquefois, des leçons toujours. L'insuffisance de revenus se révèle par le fait que pratiquement, aucun ne dispose de livres ni de conditions de travail adéquates. L'école ne possède pas, et de loin, assez de livres pour tous. Il est donc, la plupart du temps, exclu qu'ils les emportent, ne fut-ce qu'une soirée, à la maison. Les leçons sont donc apprises à partir de résumés notés avec plus ou moins de soin, avec plus ou moins d'exactitude dans les cahiers.

L'enfant arrive donc dans sa concession, où l'attendent souvent de multiples travaux, surtout lorsqu'il s'agit des filles. Certes, elle est habituellement vaste mais la case est extrêmement petite. La promiscuité qui y règne fait que 64.8% des écoliers ne s'estiment pas satisfaits de leur installation : un certain nombre de choses les gênent dans leur travail.

Au premier plan (52% des cas) vient le bruit. Cela peut sembler curieux dans une ville où la densité des engins à moteur est relativement faible et où l'habitat est surtout constitué de maisons de plain-pied. Mais une des principales sources de bruit est la buvette, fortement répandue dans les quartiers de BACONGO et ses alentours. Chacune est munie, au minimum, d'un transistor; les plus opulentes sont équipées d'un tourne-disque, avec un amplificateur de forte puissance et plusieurs enceintes acoustiques à bass-reflex, de grande taille. Cet équipement est destiné à créer "l'ambiance". Certaines buvettes sonorisent ainsi toute une partie de quartier. Certes, les écoliers, comme tous les Congolais, aiment écouter la musique qui leur donne envie de danser mais, lorsqu'il s'agit de travailler, ce fond sonore devient une gêne. D'autres bruits existent, bien sûr : le piaillage des femmes qui discutent entre elles, les cris perçants des petits enfants qui jouent...

Le second point qui gêne le plus, est le manque de lumière (19%). Dans cette région équatoriale, le jour se lève à 6 heures et la nuit tombe vers 18 heures ou 18h30, selon les saisons. Aussi doit-on travailler à la lumière artificielle. Seuls quelques rares privilégiés disposent de courant électrique; le moyen d'éclairage le plus fréquent reste la lampe à pétrole classique, la lampe "luciole", dont le prix modique et la faible consommation de pétrole sont des arguments de poids pour les budgets de notre propre population. Ainsi, nos élèves travaillent à la lumière incertaine de ces lampes mais, souvent, d'autres personnes en ont besoin, par exemple la mère qui va vendre au petit marché de nuit, qui se trouve près du cinéma RIO. Aussi sont-ils obligés de rechercher une autre source de clarté. Certains vont vers les rues principales, illuminées par l'éclairage public. Ils se mettent sous les reverbères et c'est un spectacle courant que d'en voir plusieurs le cahier à la main, se promener sous un reverbère, en se récitant leurs leçons.

- 13% des élèves souffrent de la promiscuité: "*on est trop nombreux à la maison*". Ce sont leurs petits frères et soeurs, "leur maître qui aime faire du bruit" qui les gênent. C'est surtout la promiscuité sous forme de bruit qui est le plus vivement ressentie.
- 10% enfin, souffrent du manque de matériel : ils n'ont pas de

table ou bien elle est trop petite pour qu'on puisse travailler convenablement ; ils n'ont ni livre, ni crayons à bille ; il en va de soi que le taux de redoublement et d'abandon, phénomène statistiquement constaté parce que touchant des centaines de milliers d'enfants de service d'aide sociale, prend une importance économique et sociale énorme.

Le tableau ci-dessous en illustre la teneur :

	TAUX DE REDOUBLEMENT			TAUX D'ABANDON		
	MINI	MAXI	MOYEN	MINI	MAXI	MOYEN
F1	26.7	35.6	30.09	2.3	10.2	7.3
F2	17.0	31.7	22.7	0.4	8.7	1.7
F3	15.6	34.9	29.7	3.3	14.8	5.8
F4	15.2	31.1	25.8	0.1	7.5	2.5
F5	13.4	30.0	23.8	2.0	9.4	4.1
F6	21.3	53.2	31.7	8.2	4.48	14.4

Source : Direction de l'Enfance

Recueil des statistiques scolaires

D.G.A.S. : taux d'abandons et redoublements - 1983
page 142 -

L'exploitation de ce tableau montre que les deux écueils se trouvent entre les deux extrêmes de l'enseignement primaire (CPI-CM2), où le taux de redoublement est le plus élevé (30.9%) F1 (CPI) - 31.7% F6 (CM2). Le taux d'abandon suit les mêmes proportions, 7.3% au F1 contre 14.4% au F6.

Ce phénomène, on doit l'expliquer sans doute par la conjonction malheureuse de causes diverses qui s'associent et interagissent de manière complexe.

Pendant les dernières années, 7.4% seulement ont suivi leur cycle primaire sans redoublement. 11.2% l'ont achevé après 16 ans et plus de 40% ont abandonné.

Ces exclus de l'école, livrés à eux-mêmes, constituent un autre type de population en difficulté, pour lequel le service social ne peut apporter de solutions.

6.6.2 Occupations post-scolaires

L'après-midi et le soir -

Les écoles ayant adopté le système de la journée continue, les élèves sont libres ^{soit} pendant l'après-midi, soit pendant tout le matin. En effet, par manque de locaux, ce ne sont pas les mêmes qui la fréquentent le matin et l'après-midi.

11.8% de notre population seulement y vient l'après-midi ; les autres s'y trouvent le matin. Parmi les occupations de l'après-midi, les devoirs et leçons font concurrence aux corvées ménagères.

23.2% déclarent faire leurs devoirs l'après-midi, tandis que 24.97%, surtout les filles, sont astreints à des besognes ménagères. Celles-ci consistent à aider la mère (13.4) à aller à la borne-fontaine pour puiser l'eau nécessaire au foyer (6.7%) ou à faire la lessive (4.87%).

Le sport est également une occupation très prisée (12.8%) Certains vont s'entraîner au basket (6.1%). Ce sont surtout les jeunes filles car ce sport a un certain succès auprès de la gente féminine congolaise. D'autres, des garçons surtout, disent simplement qu'ils vont au stade (3.05%) pour y jouer soit au football (3.05%) soit au hand-ball (0.6%).

L'après-midi est également le moment où l'on se promène. Cela peut conduire jusqu'au fleuve Congo, relativement proche, où l'on se baignera (4.25%). On mettra également à profit ce moment pour rendre visite à des amis (6.7%) avec qui l'on bavardera, on jouera (3.7%). On fera également un tour au marché (1.3%). Quelques élèves profitent de l'après-midi pour suivre les cours de catéchisme.

Le soir, tous sont libres ; aussi une grande proportion fait-elle ses devoirs et apprend-elle ses leçons (44.4%) La religion

occupe également une grande place dans les activités vespérales des écoliers (20.2%) ; ils vont à la messe (14.1%) ou au catéchisme (6.1%), 11.3% aident leurs parents soit en faisant le ménage (5.2%), soit en allant seconder leur mère dans son commerce de micro-détail, pratiqué sur les trottoirs des lieux animés du quartier BACONGO, dans le cadre de petits marchés 4.35%. Il va de soi que ce sont les filles qui jouent ce rôle.

Les occupations des élèves l'après-midi et le soir peuvent donc se résumer en trois points :

- après-midi

- ▶ devoirs
- ▶ corvées ménagères
- ▶ sport

- soirée

- ▶ devoirs
- ▶ religion
- ▶ corvées ménagères

6.7 Les Enseignants

Le point de vue des familles n'est pas le seul mode d'appréhension des problèmes vécus par les élèves issus d'un milieu familial défavorisé, il en est d'autres, parmi lequel au premier plan, il y a celui des enseignants puis des décideurs et celui des travailleurs sociaux enfin.

► Les élèves tels que les maîtres les voient.

Les défauts des élèves en classe sont représentés graphiquement par des constellations d'attributs.

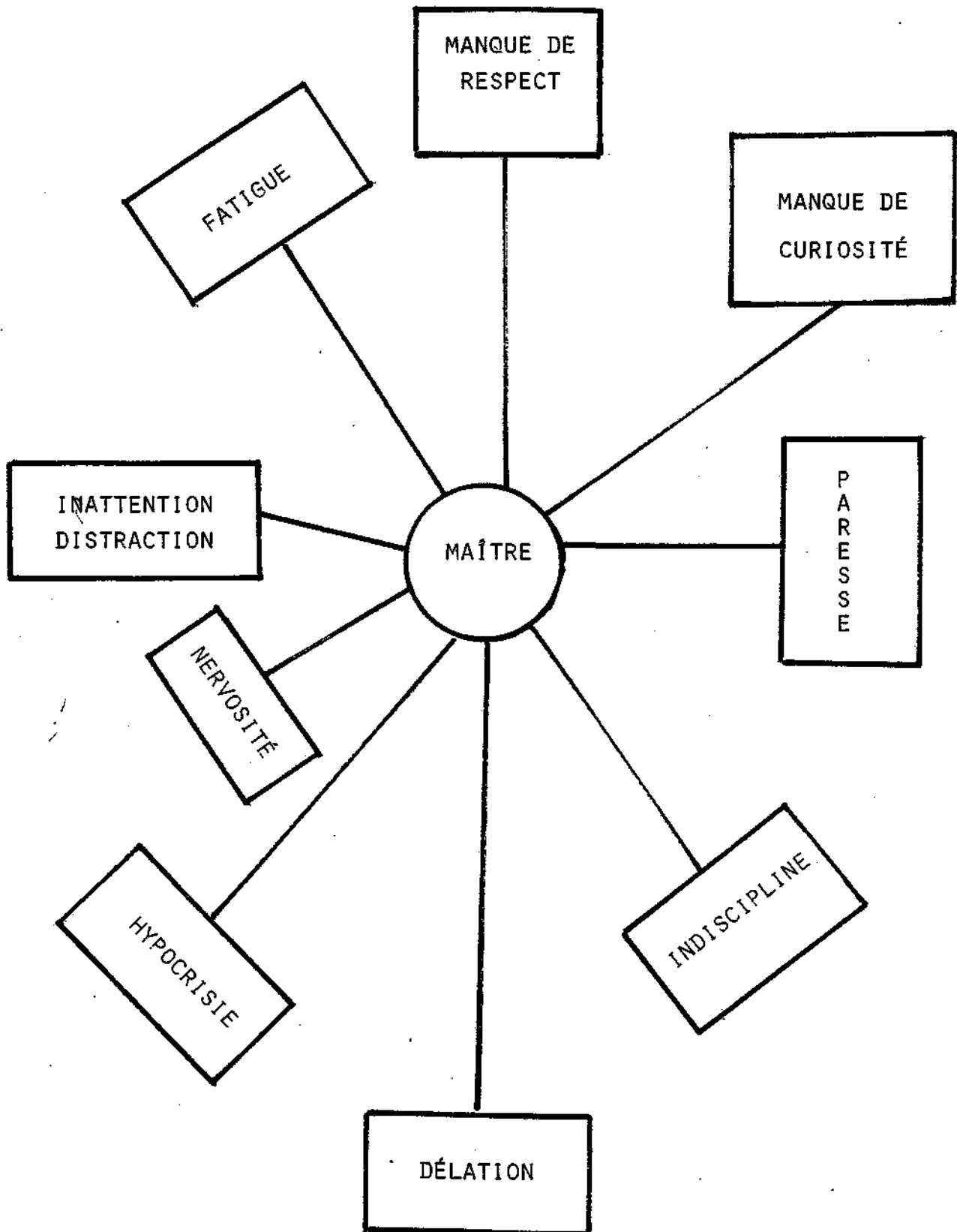
Les maîtres ont été fort loquaces en ce qui concerne les défauts.

Ils ont donné trois cents réponses pour cinquante personnes ayant répondu, soit six réponses par personne.

Les défauts les plus fréquemment cités par le maître sont, par ordre décroissant :

1 - inattention.....	72	réponses,
2 - paresse.....	65	"
3 - manque de curiosité.....	61	"
4 - indiscipline.....	56	"
5 - manque de respect.....	44	"
6 - délation.....	44	"
7 - fatigué.....	30	"
8 - hypocrisie.....	30	"
9 - nervosité.....	15	"

▶ DÉFAUTS DE L'ÉLÈVE - ENQUÊTE MAÎTRE -



Cause des défauts des élèves

Si les élèves sont tels qu'ils les ont décrits, les maîtres en imputent la cause au milieu social d'abord, au maître ensuite, à des raisons physiques et matérielles enfin.

A/ Le milieu social est responsable

Pour 48% des maîtres, c'est uniquement le milieu familial qui est responsable : il n'y a plus de contrôle de la famille ; les parents éduquent mal leurs enfants, ils leur laissent trop de liberté, ceux-ci ne travaillent qu'à l'école et ne peuvent s'accoutumer à la discipline exigée, la rue les prend juste à la sortie de la classe, ils deviennent "des nomades". La manière dont les parents eux-mêmes se représentent la scolarisation, la plus ou moins grande sérénité avec laquelle ils l'envisagent, conditionnent aussi l'attitude de l'enfant et son désir d'apprendre. "La famille" a donc, à cet égard, une influence très grande sur la motivation de l'apprentissage" (1).

L'influence du milieu est telle qu'on peut affirmer que l'homme est le produit de celui où il vit. Il peut donc nous sembler qu'une profonde insécurité sera ressentie par suite de la misère avec son cortège de privations : manque de nourriture, de

(1) Guy AVANZINI : "Echec scolaire" - Privat 1977, page 123 -

vêtements, la précarité du logement etc... d'autant plus que cette misère entraîne plus ou moins un rejet et une déchéance sociale.

Les maîtres accusent les "autres" maîtres ou les méthodes pédagogiques.

Les élèves sont victimes d'un mauvais enseignement en classe d'initiation ou dans les classes précédentes. Quelquefois, le maître les effraie. On qualifie certains d'irresponsables ou on pense qu'ils sont découragés.

Ils mettent aussi en cause, l'utilisation d'une langue étrangère (le français), les châtiments corporels, les manuels inadaptés.

B/ Les raisons physiques et matérielles

Si l'écopier est tel qu'il est, c'est à cause de la chaleur ; de plus, il ne mange pas assez, passant de 15 à 23 heures sans se nourrir. D'autres accusent l'insuffisance de bancs, l'effectif écrasant : le maître ne peut plus contrôler, il lui manque le matériel didactique nécessaire. Ainsi, il se dégage un besoin pour eux d'être secondés dans leur tâche par les parents.

C./ Dans les suggestions pour la résolution du problème d'aide sociale, ils évoquent le besoin imminent de faire intervenir d'autres services, manifestés en ces termes :

"Il faut faire intervenir le service de santé scolaire pour le dépistage médical précoce "

"Accorder une aide sociale par enfant nécessiteux"

" Se pencher sur le problème de divorce qui devient un fléau".

"Formation des parents".

"Inclure dans le système actuel de protection sociale, les familles démunies".

Nous voyons que les maîtres ont fait un tour d'horizon assez complets. Ils ont recherché les facteurs imputables aux élèves, à leurs parents, à eux-mêmes, enfin au service social.

Quels sont leurs rapports avec les parents ?

Ils sont pratiquement inexistantes, 67% déclarent ne pas connaître la famille des élèves, 12% affirment qu'ils la connaissent, 8% disent en connaître quelques unes. 13% n'ont pas répondu. Ces résultats n'ont rien de surprenant : le parent congolais est, sauf exception, difficile à voir. Le maître qui désire lui parler se heurte toutefois à des difficultés pour le rencontrer. Mais, s'il n'a que peu ou pas de contacts directs, du moins le juge-t-il ? A la question "les parents de vos élèves s'occupent-ils suffisamment de vos enfants", 97% ont répondu NON, 3% OUI. Cependant, cette réponse a été nuancée par des commentaires :

NON côté études - OUI côté entretien (maître n° 8) -

Examinons cette affirmation à la lumière d'autres commentaires :

La plupart des parents sont illétrés et ne peuvent contrôler le travail de leurs enfants (Maître n° 20).

"Certains ignorent les classes dans lesquelles sont leurs enfants, la preuve qu'ils ne s'occupent pas du travail de leurs enfants. (Maître n° 16).

Certains précisent qu'il ne s'agit pas seulement des parents illétrés :

"Les parents même instruits, ne s'occupent pas de leurs enfants (Maître n° 6).

S'occupent-ils de leur entretien ?

"Pas tellement, puisque les élèves sont souvent sales" (Maître 7).

"Ces enfants viennent en classe avec des habits pour ainsi dire en lambeaux" (Maître n° 3).

Ils ne s'occupent pas plus de leurs fournitures scolaires.

Il y a des élèves qui viennent sans cahier, ni livre, ni crayons" (Maître n° 27).

Un maître (n° 15) remarque :

"Ils s'occupent surtout des filles que des garçons qui sont souvent négligés".

Nous avons là des jugements assez sévères. Très peu de parents s'occupent de leurs enfants. Les autres déchargent leurs responsabilités sur les maîtres. C'est leur affaire, l'école est chose étrangère, laissons aux spécialistes, le soin de s'en occuper.

6.8 Les décideurs

A - Au niveau du Service Social

En fonction des conditions matérielles et sociales souvent lamentables dans lesquelles les élèves de milieu social défavorisé sont élevés ; les décideurs sont tous unanimes à reconnaître l'absence d'une politique préventive en matière d'aide sociale à l'enfance. Ils le traduisent en ces termes :
"L'octroi d'une aide sociale n'a qu'une efficacité limitée parce que le Service Social ne mène pas en priorité des actions d'éducation, d'information, de mobilisation : c'est-à-dire des actions de prévention sociale (décideur 3) -

" La détérioration physique, sociale d'une cellule familiale, milieu naturel de l'enfant, est rarement un phénomène isolé, imprévisible. Il est signe de l'incapacité temporaire ou permanente des individus à s'adapter et à réagir à des situations nouvelles ou perturbantes" (décideur 2).

" Le nombre global des enfants confiés à l'aide à l'enfance de milieu familial défavorisé augmentera chaque année, tant que l'action sociale préventive du service de l'aide sociale n'assumera pas ses responsabilités" (décideur 1) -

Cette prévention tant évoquée par les décideurs devrait s'exercer à trois niveaux dits : primaire, secondaire et tertiaire.

- En matière de prévention primaire, trois facteurs sont déterminants : la famille, l'école et le milieu social.

La dégradation du groupe familial est liée à la qualification professionnelle, à l'alcoolisme, aux difficultés d'emploi ou de logement avec comme conséquences, l'instabilité des couples. Tous ces phénomènes s'interpénètrent et s'intensifient en milieu urbain dans les couches sociales défavorisées.

Pour ces enfants issus de ce milieu familial défavorisé, le retard scolaire, aggravé par la prolongation de la scolarité est la règle, et, au Congo, ce passé scolaire suit l'enfant et provoque à son tour, une sous-qualification professionnelle.

Le milieu social est la conséquence directe de la pauvreté qui sévit en matière d'habitat accentué par la non-couverture des risques sociaux.

- En ce qui concerne la prévention secondaire, l'aide à l'enfance devrait concentrer les efforts sur des objectifs plus limités, sur des groupes à hauts risques dont le profil est à définir selon certains critères.

Ceux-ci sont d'abord d'ordre démographique : la structure par âge d'une population, sa fécondité, sa nuptialité, une mortalité ou une morbidité apportent les renseignements fondamentaux.

Les critères économiques et sociaux par la connaissance des catégories socio-professionnelles, des nuisances propres à chaque métier, au niveau de l'emploi, permettent de mieux cerner les problèmes.

Le critère de l'habitat, du coefficient de surpeuplement des enfants par chambre est l'un des plus importants. Une liaison étroite avec les responsables de ces services devrait être réalisée avec la D.G.A.S. pour une action plus réfléchie. La connaissance de ces objectifs, une meilleure coordination au sein d'un secteur géographique déterminé permettraient à la D.G.A.S. d'atteindre des groupes-cibles au lieu de pulvériser les efforts financiers sur des cas ponctuels examinés et traités à la hâte.

● Enfin, la prévention tertiaire, ce terme usité mais fort impropre puisque c'est seulement l'aggravation d'une situation que l'on veut prévenir. Il est évident qu'une réflexion s'impose sur ce constat d'échec social que représentent ces milliers d'enfants confiés au Service Social, qui tente bien par de multiples efforts, à court terme, de donner une solution à leurs problèmes.

B/ Au niveau de l'école et de la famille -

Ils reconnaissent tous comme causes : les difficultés de fonctionnement du système scolaire caractérisé par les effectifs pléthoriques, l'absence de structures d'accueil et d'équipement et de vicissitudes du métier que rencontrent les enseignants dans l'exercice de leur travail mais l'accent est mis sur le

manque de conscience professionnelle, la négligence etc...

La méthode de pédagogie n'est pas mise en cause dans sa conception, mais elle est présentée comme inadaptée aux conditions de travail. A travers leurs interviews, se dégagent les thèmes sur l'aspect sélectif de l'enseignement qui ne s'adresse qu'à une minorité contrôlable par le maître, et par les problèmes de langage non maîtrisés par tous les enfants d'âge scolaire.

Il y a enfin une prise de conscience des conditions de vie et des faibles capacités financières des parents dans l'encadrement et le suivi des enfants par les décideurs, mais ils maintiennent avec insistance leur demande sur la participation des parents surtout sur le plan matériel. L'enfant est lui-même responsabilisé :

" Il est paresseux et indiscipliné (Décideur 3) ".

" Il y a des enfants qui ne veulent pas fournir l'effort nécessaire " (Décideur 5).

Malgré toutes ces remarques, ils sont tous unanimes à reconnaître l'utilité de donner des moyens aux familles défavorisées afin d'élever et d'entretenir seules leurs enfants.

6.9 Les travailleurs sociaux

Aussi loquaces que les enseignants, les travailleurs sociaux s'attaquent d'abord au fonctionnement de leur institution en mettant l'accent :

► sur la persistance des méthodes de travail social, fondées sur l'assistance individuelle et héritées du service social colonial :

"Une action en faveur de l'enfance doit s'inscrire un projet touchant en même temps la famille (Monitrice Sociale 4).

"L'aide doit être globale et non individuelle (Assistante Sociale 2)

" On ne peut aider l'enfant sans tenir compte de la vie de ses parents (Assistant Social 4)".

► sur la faiblesse du budget consacré aux affaires sociales :

"L'aide sociale à l'enfant déshérité doit disposer d'un budget adéquat et versé constamment (Directeur du Développement Social)"

"Face à la montée des divers problèmes sociaux, il est temps de repenser au budget du service social " (Assistant Social 3).

" Aider, c'est assister, soutenir... Que peut le Service Social avec un budget non conforme à la réalité et à la demande sociale ?" (Monitrice sociale 2).

► et enfin sur l'insuffisante qualification de l'essentiel des travailleurs sociaux :

"L'absence de personnel ayant une action psychologique (éducateur spécialisé) très importante auprès des familles est quasi nulle à la D.G.A.S." (Assistante Sociale 3)

" La formation du personnel adaptée à prendre en charge les enfants défavorisés s'avère nécessaire" (Assistante Social 5) -

"On ne peut prévenir les problèmes sociaux tant que le personnel compétent (de terrain) n'est pas recruté à la D.G.A.S.

(Monitrice sociale 1) -

En revanche, ils mettent l'accent sur l'amélioration des structures qui existent et la création de nouvelles structures.

Amélioration qui devrait se faire par :

- ▶ la décentralisation des services d'aide à l'enfance à l'échelle nationale ;
- ▶ la modification de certaines dispositions de la réglementation en vigueur, en matière d'aide sociale à l'enfance ;
- ▶ et le paiement mensuel de droit aux enfants de l'aide sociale.

Les travailleurs sociaux reconnaissent tous le manque d'une politique d'aide sociale préventive adéquate en faveur des élèves et de leurs familles. La grande majorité de celles-ci dispose de faibles revenus, qui ne permettent pas souvent la couverture des besoins alimentaires et, par conséquent, ne peut répondre aux exigences de l'école : achat de fournitures scolaires, uniforme scolaire, cotisations scolaires. La protection sociale qui devait alléger certaines charges familiales ne concerne paradoxalement que les familles déjà privilégiées, c'est-à-dire les salariés et les fonctionnaires. Les non-salariés qui constituent le gros de la population, se trouvent exclus de tout système de protection sociale. L'aide sociale qu'on pourrait apporter éventuellement aux familles est donc dérisoire, faute de moyens financiers et d'une politique sociale bien définie.

La juxtaposition de ces différents facteurs expose l'enfant à de véritables difficultés scolaires qu'il ne parvient pas toujours à franchir seul. Il en résulte de nombreux échecs, allant des redoublements répétés jusqu'à l'abandon total, et, ce, à tous les niveaux du cycle scolaire.

Au niveau familial sont mis en cause l'absence du suivi de l'élève, le manque d'intérêt, l'absence d'encadrement sur le plan affectif, ainsi que les conditions de travail à la maison, mais ils sont unanimes à reconnaître que seule l'extension de la couverture sociale aux populations non-couvertes (commerçants, artisans, agriculteurs...) et à celles qui le sont de manière incomplète pourra permettre aux familles de sortir de la dépendance du service d'aide sociale pour éduquer et élever convenablement leur progéniture.

6.10 Etudes comparatives entre les différentes catégories de personnes interrogées

Cette partie de l'analyse a pour but, grâce à la perception des différents acteurs qui connaissent le problème des élèves issus de milieu familial défavorisé, gérés par le Service Social de saisir les implications des uns et des autres face à ce problème. Mais disons tout de suite que les écarts de perception des problèmes sociaux scolaires des élèves de milieu familial défavorisé sont peu significatifs selon les catégories d'interviewés en présence, tous abondent dans le même sens à savoir le bien-être de l'enfant et l'équité sociale des familles.

- les décideurs perçoivent les difficultés des familles comme liées au fonctionnement de l'institution (D.G.A.S.) dont ils accusent particulièrement les travailleurs sociaux qui ne mènent pas en priorité des actions de prévention sociale. Ils ne sentent pas seuls impliqués les travailleurs sociaux mais estiment que la responsabilité doit être partagée également avec la famille :
- les enseignants par contre ne se sentent pas concernés par le problème. Ils ne remettent pas en cause ni leur formation ni leur conscience professionnelle, pourtant déplorées par les autres interviewés. Ils réduisent l'éventail des principales causes au niveau familial où ils perçoivent le problème sous l'aspect affectif et sur le plan socio-économique. Il se dégage, en outre, un besoin chez les enseignants d'être secondés dans leur tâche par les parents et à la Direction Générale des Affaires Sociales (D.G.A.S.) de sortir les familles défavorisées de leur indigence.

Les familles, de leur côté, se croient encore moins concernées. Aucune interférence n'est faite entre le milieu familial et le milieu institutionnel. L'irresponsabilité et l'indifférence qui leur sont reprochées, sont expliquées comme un comportement traditionnel hérité de la culture ou par l'analphabétisme. Par contre, leurs différents besoins exprimés (besoins financiers, sanitaires et sociaux) les rapprochent plus du Service Social qui, selon elles, reste le seul service qui peut les affranchir.

- Les travailleurs sociaux enfin, adoptent une attitude plus objective et intermédiaire entre leur institution et les familles. Ils se sentent assez directement impliqués dans le problème

puisqu'ils ont un rôle d'information très important à jouer dans l'action sociale préventive à l'enfance .

Au terme de toute cette étude socio-économique des conditions de vie des familles et le rôle que l'action sociale doit jouer, la nécessité d'une intervention méthodique et d'un soutien plus dynamique doivent être recherchés afin de permettre aux familles en difficulté, de vivre sans faire appel au Service Social qui ne fait que les maintenir dans une situation de dépendance. cette protection sociale, comment la concevons-nous ?

C'est ce qu'il y a maintenant à définir.

TROISIÈME PARTIE

VERS UN PROJET D'ACTION SOCIALE
EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

CHAPITRE VII

LE CONCEPT D'AIDE

Le bilan que nous avons pu effectuer du fonctionnement du service de développement communautaire de la Direction Générale des Affaires Sociales, les réflexions qu'il nous a inspirées et l'analyse que nous en avons tentée, nous conduisent à envisager quelques propositions.

C'est dans ce sens que nous avons donc entrepris la rédaction d'un projet, en précisant un cadre qui permette la définition d'une politique cohérente en faveur de l'enfance et de sa famille.

Mais bâtir un projet, se fixer des objectifs, faire des propositions, s'engager dans une direction, cela suppose d'abord une perception du cadre global, du cadre dans lequel nous les situons.

Il nous a donc semblé important à ce stade, de poser quelques questions fondamentales :

1 - Qu'est-ce-que l'Aide Sociale ? Pourquoi une action sociale en faveur de l'enfance ? Que doit-elle viser ? (chapître VII).

2 - A court terme, quels moyens la D.G.A.S. se donne-t-elle pour mener cette politique ? Connaissant la structure, le fonctionnement et la finalité de l'institution dans laquelle nous travaillons, ces moyens sont-ils conformes à la réalité locale (chapître VIII).

3 - Le Congo dont l'économie est basée essentiellement sur la production agricole doit son développement aux populations rurales. Il est injuste que le système de protection sociale en vigueur fasse fi de cette réalité pour ne s'intéresser qu'aux travailleurs du secteur moderne alors que ces dernières ne sauraient parfois exister sans les premières.

En ce qui nous concerne, afin de permettre aux familles indigentes d'entretenir et d'éduquer leurs enfants, ne peut-on pas envisager à long terme, l'extension de la couverture sociale aux populations exclues (agriculteurs, artisans par exemple) organisées en coopératives ou pré-coopératives reconnues par l'Etat ? C'est-à-dire réfléchir sur ce que pourrait être une protection sociale pour tous (chapitre IX).

7.1 Définition et élaboration des concepts

Le service social a tenté, à différentes périodes, sous l'influence d'auteurs divers, de définir les concepts qu'il utilise. Après les efforts des pionniers, l'un des principaux auteurs qui ait souligné l'impérieuse nécessité, pour la profession de leur élaboration claire, fut Félix BIESTEK (1) pour qui *"une terminologie précise est une condition nécessaire et indispensable au progrès d'une profession (...)* Une analyse conceptuelle claire contribuera, non seulement à la formation des étudiants mais aussi à l'auto-critique quotidienne du case-worker, si expérimenté soit-il." (1).

Par la suite, des périodes historiques privilégiées ont permis, dans certaines régions du monde, une recherche très dynamique de cette conceptualisation. Ainsi, en Amérique Latine, au cours des années 1965-1972 environ, de nombreuses publications font-elles état de la pensée individuelle et collective des assistants sociaux autour de ce qu'on a appelé le mouvement de "re-conceptualisation du Service Social" (2).

En France, depuis quelques années l'on a assisté à un effort de professionnels (Amédée THEVENET, Pierre VERDIER etc...) pour définir cadres théoriques en prenant de la distance par rapport à ceux des sciences sociales, que le Service Social

(1) Felix BIESTEK : Pour une assistance sociale individualisée
Ed. Du Seuil PARIS (France 1957 P.13

(2) Voir notamment "La reconceptualisation du service social -
Oeuvres collectives - Ed. Humanité 1970

incorpora d'abord sans trop se poser de questions. Il utilise, en effet, d'abord ceux de la psychologie dynamique et de la psychanalyse, ensuite ceux de la sociologie et à la psychosociologie, actuellement ceux de l'économie.

Cette tentative ne peut que nous faire avancer dans la maîtrise théorique du Service Social, l'affirmation de son identité professionnelle et la transmission de son savoir aux nouvelles générations de travailleurs sociaux.

7.1.1. Définition

Le mot concept provient du latin concipere : concevoir. Il se définit comme une *"représentation mentale universelle et abstraite, obtenue en retenant les aspects essentiels de l'objet"* (1). Un concept n'est pas le phénomène lui-même mais une abstraction. *" Il obéit à un double mouvement ; d'une part, il représente une activité pratique (...) et de proche en proche il élève en écartant les aspects particuliers, contingents de ce contenu pour atteindre par l'abstraction l'universel (2).*

(1) GRAWITCH Madeleine "Lexique des Sciences Sociales"
Daloz Paris France

(2) GRAWITCH Madeleine "Méthodes des Sciences Sociales"
Daloz Paris France 1981 page 22

Il s'agit donc d'une élaboration mentale des composantes essentielles d'un objet ou d'un phénomène (ou une série de phénomènes). Etant une représentation, il n'est pas l'objet ou le phénomène lui-même, mais seulement l'explication abstraite de ses caractéristiques, en vue de rendre intelligible cet objet ou ce phénomène.

L'une des difficultés des Sciences Sociales est, selon le même auteur de travailler trop souvent avec des concepts flous, mal définis, ambigus et, aussi, de confondre concept et notion ; celle-ci désignant une idée dont le contenu est encore peu systématisé, alors que le premier doit être rigoureusement défini.

7.1.2 L'élaboration des concepts

Nous tenterons de définir le concept d'aide en suivant partiellement la démarche proposée par LAZARSFELD (1), qui part d'une définition imagée et imprécise pour tenter d'identifier les éléments qui le composent et ses dimensions. Chaque dimension retenue donne lieu à l'élaboration d'indicateurs c'est-à-dire de données observables d'attributs propres à la réalité étudiée dont il faut déterminer la présence ou l'absence.

(1) BOUDON Raymond : "Les Méthodes en Sociologie"

Q S J PUF Paris 1969

citation de LAZARSFELD pages 49-51

La synthèse des données obtenues dans ces différentes étapes aboutit à la définition claire du concept et à la construction d'indices.

Nous ne prétendons pas, dans ce premier travail, élaborer le concept d'aide avec toute la rigueur souhaitable et en suivant toutes les étapes définies par LAZARSELD. Puisse néanmoins cette première tentative apporter des éléments de clarification et constituer un point de départ pour des recherches ultérieures.

7.2 Le concept d'aide proprement dit

7.2.1 Utilisation du mot "aide" en Service Social

C'est l'un des plus utilisés dans la littérature professionnelle jusqu'aux années 1975. Lorsqu'on étudie son usage, on réalise très vite qu'il s'agit d'un mot passe-partout traduit tantôt comme verbe (aider) tantôt comme substantif (l'aide) et, dans ce cas, parfois comme complément de nom (relation d'aide). Ainsi dit-on :

"L'aider à supporter un certain nombre d'épreuves"

"Cette aide a pu être apportée à l'enfant (...)"

"Une aide très soutenue fut également apportée (...)" (1)

"Après deux ans d'aide suivie, elle se montrera prête à reprendre l'enfant" (1).

(1) Séminaire sur le Case-Work, l'Ecole Nationale de la Santé Publique et Comité d'Entente des Ecoles de Service Social - Paris du 30.1 au 9.11.1957 - pages 27-29 -

"Le client vient vers l'aidant avec un problème de vie devant lequel il se trouve impuissant". (1)

"La relation d'aide s'établit dès que le client expose son problème et que l'aidant lui montre qu'il partage ses sentiments (...)" (2)

Par ailleurs, il est souvent utilisé pour indiquer un but :
Les principes d'actions sur lesquels se fonde le case-work donnent cette orientation active, permettant de dépasser la contrainte de certaines situations et d'organiser son activité en fonction d'un but : l'aide à apporter au client" (3)

Il est aussi fréquemment utilisé pour indiquer une technique, et plus particulièrement une technique relationnelle, dans le cadre de la rencontre "aidant-aide".

"L'utilisation positive des facteurs inhérents à la relation entre celui qui aide et celui qui bénéficie de l'aide est peut-être la plus importante de toute l'action sociale (1)".

(2) Perlman Helen HARIS : L'Aide psycho-sociale interpersonnelle
Col. Socio Guides - Ed. Centurion - Paris 1972 - pages 71-75

(3) DU RANQUET Mathilde : L'approche en Service Social -
Col. Socio-Guides n° 22 - Ed. Le Centurion - Paris 1981- p. 24

Ces quelques citations permettent d'affirmer que le mot "aide" recouvre, en Service Social, des réalités diverses : il est utilisé souvent mais son contenu et sa définition restent vagues, ambigus, indéfinis. Aucun auteur, à notre connaissance, ne s'est employé à le définir clairement.

C'est peut-être pour cette raison que les auteurs récents l'utilisent de moins en moins. De même, dans les formations initiales et permanentes d'autres ont-ils été introduits (intervention, changement, projet d'action etc...)

7.2.2 Représentation imagée du concept d'aide

Dans le lexique des Sciences Sociales (1), le mot "aide" est défini par rapport à l'économie : "mécanisme de transfert des pays riches aux pays pauvres".

Selon le dictionnaire Larousse (2) aide signifie "assistance momentanée ou accidentelle, secours".

Le nom indique "celui ou celle qui seconde quelqu'un dans un travail ou opération".

Le verbe transitif aider veut dire "prêter son concours à quelqu'un, joindre ses efforts à ceux d'un autre".

(1) GRAWITCH Madeleine Op. Cit - p. 17 -

(2) Encyclopédie LAROUSSE 1977

Les synonymes d'aide sont : assistance, secours, concours, protection, soulagement, appui, coopération, coup de main, renfort, collaboration, soutien (1).

Ce mot est donc riche en synonymes et, dans sa définition, il s'agit bien du concours prêté par une personne à une autre, qui éprouve une difficulté momentanée. Nous retiendrons aussi que la première prête son concours, joint ses efforts à ceux de l'autre. L'acteur principal reste l'autre ; celui qui aide est là pour le seconder, pour coopérer avec lui, le soutenir.

7.2.3. Les dimensions du concept d'aide

En Service Social, ce concept inclut divers éléments constitutifs que nous essayerons de dégager et d'analyser séparément...

Nous en avons distingué cinq :

- les protagonistes,
- le temps,
- l'espace,
- le contenu,
- et les techniques que nous développons à continuation.

(1) Dictionnaire des idées suggérées par les mots -

Paul ROUAIX, Collec. U - Librairie A.Collin - Paris 1966 -

7.2.3.1 Les Protagonistes

=====

Les protagonistes sont le client, le travailleur social et l'institution d'action sociale. D'autres termes sont parfois utilisés pour les désigner (usagers, organismes, professions sociales etc...)

- Le client peut être une ou plusieurs personnes (famille, groupe)

Il est confronté à une situation de carence ou de difficulté qui entraîne un besoin qu'il ne peut satisfaire seul dans la conjoncture où il se trouve. Cette situation de client l'**entraînera** à se mobiliser pour faire appel à un travailleur social ; il s'agit alors d'une demande. Si la situation ne le mobilise pas pour **poser** une demande, il se peut qu'un tiers extérieur (voisinage, famille, services divers : école, hôpital) adresse au Service Social un signalement, et lui fasse ainsi connaître la situation de carence ou de difficulté dans laquelle se trouve la personne ou famille en question (1).

- Le travailleur est un professionnel appointé, titulaire d'un diplôme qui atteste de ses compétences acquises.

De par son appartenance institutionnelle, il est chargé de la mise en oeuvre de la politique sociale de l'organisme qui l'emploie. Il est soumis à deux exigences contradictoires : son autonomie technique et professionnelle et sa dépendance administrative et institutionnelle.

(1) GRAWITCH Madeleine "La demande en travail social" article de la revue française de Service Social ANAS, 4^{ème} trimestre 1978 - N° 120 Paris - p. 12 -

- Entre ces deux termes contradictoires, le travailleur social doit mettre ses compétences au service des usagers, tout en gardant sa référence aux objectifs institutionnels.
- L'institution d'Action Sociale, employeur des travailleurs sociaux, est régie par une législation qui détermine les grandes lignes de la politique sociale ; elle-même élabore dans ce cadre, les axes plus spécifiques de son action qu'elle met en oeuvre par le biais de professionnels : des travailleurs sociaux.

La présence de l'institution dans le processus d'aide reste indirecte, le travailleur social est porteur de sa représentation de l'institution dans sa rencontre avec le client.

Les indicateurs essentiels de cette dimension du concept d'Aide et les rapports contradictoires entre les trois, où la relation entre autonomie et dépendance se joue en termes de pouvoir et de rôles pour chacun.

7.2.3.2 Le Temps

=====

L'une des dimensions de l'aide est la durée. Il s'agit bien d'un processus qui se déroule dans le temps, qui a un début, un développement et une fin. La définition du dictionnaire que nous avons mentionnée plus haut parlait "d'assistance momentanée".

En effet, le processus d'aide est délimité dans le temps, il porte en lui-même, dès son départ, l'idée qu'il prendra fin, qu'il doit nécessairement s'arrêter un jour, il ne peut être indéfini (1).

Si l'aide comporte toujours un terme, la durée totale du processus de la première rencontre à la dernière, est très variable. Parfois, une seule rencontre suffit, en d'autres cas, elles se succèdent pendant une longue période, voire des années.

Vers les années 70, au CANADA et aux Etats-Unis, des recherches et des expérimentations ont été entreprises autour de la variable durée. Cela a permis une série de publications sur ce qui fut appelé le "Travail à Court Terme" (environ six à huit rencontres pendant deux mois) par opposition à "Long Terme" qui se déroulait sur plusieurs mois, parfois des années (2).

Mise à part la durée de l'aide elle-même, compte aussi le temps consacré par le travailleur social à chaque personne, famille ou groupe. Le nombre d'heures d'intervention directe ou indirecte est un indicateur d'ordre économique qui peut se chiffrer en coût et devenir une variable importante de l'évaluation des résultats.

(1) DE ROBERTIS Cristina : "Méthodologie de l'intervention en travail social" Ed. Le Centurion - Col. Socio-Guides Paris 81 chapitre II -

(2) DU RANQUET Mathilde : "Nouvelles perspectives en Case-Work" Col. Nouvelles Recherches - Ed. Privat - Toulouse 1975 - chapitre VI -

Les principaux indicateurs sont la durée totale, qui est variable, le temps consacré à une action qui constitue un indicateur de coût utile pour des résultats et le terme obligatoire de l'aide qui ne peut être que momentanée.

7 .2.3.3. L'espace =====

Il est couramment admis en Service Social que le lieu où se déroulent les rencontres a une signification et influence le processus. L'une de ses caractéristiques en est la multiplicité. Tantôt, c'est le client qui se déplace au bureau du travailleur social, tantôt c'est le second qui "visite à domicile" la personne ou la famille. La rencontre peut avoir lieu dans des espaces qui n'appartiennent pas au "territoire" de l'un ou de l'autre : la rue, un parc, l'école, le bar etc... Chacun a une signification particulière ; la relation se déroule différemment selon celui qui pénètre dans le territoire de l'autre ou qu'il s'agisse d'un espace neutre, dont aucun protagoniste n'est "propriétaire".

Cette multiplicité permet d'introduire des variables importantes : demander au client de se déplacer au bureau pour l'inciter à un engagement plus actif dans l'action entreprise : aller à son domicile pour lui permettre, dans son propre territoire, de rester maître d'oeuvre du processus engagé etc...

Les indicateurs de la dimension espace sont donc : la multiplicité de lieux de rencontre et l'utilisation de l'un ou l'autre avec un propos défini, en fonction de la signification de l'espace choisi.

7.2.3.4 Le contenu

=====

Le contenu du concept d'aide a été souvent et est malheureusement encore dichotomisé en "aide matérielle" et "aide psychologique", comme si un travailleur social était un distributeur, soit d'argent, soit de soutien affectif et de compréhension.

Cette dichotomie a peut-être son origine, ce qui expliquerait sa prégnance dans le désir de valorisation de celui-ci est plus "noble" tout ce qui est "psy") et dans son malaise face à l'argent.

Pour nous, le contenu de l'aide ne peut être séparé en "matériel" et "psychologique" simplement parce qu'elle ne s'adresse pas à des problèmes (financiers, relationnels, de logement etc...) mais à des personnes qui ont peut-être des difficultés semblables mais chacune a sa propre façon de les ressentir, de les combattre et de se mobiliser pour trouver des solutions.

Le contenu de l'aide se focalise sur des personnes et non sur des problèmes auxquels elles sont confrontées : cela constitue pour nous la pierre angulaire, la ligne de démarcation entre l'aide et... autre chose. Si nous acceptons cette focalisation sur la personne comme indicateur essentiel du contenu de l'aide, il n'est plus possible de la dichotomiser en matériel et psychologique, car une personne est en même temps sa situation (professionnelle, culturelle, financière, familiale etc...) et la façon dont elle la perçoit, l'interprète, l'analyse et la retraduit, avec toute la complexité d'une réalité à la fois objective et subjective.

La focalisation sur la personne implique que seul le client parmi les protagonistes mentionnés ci-dessus, peut être acteur du changement de sa situation. Le travailleur social qui se précipite pour trouver des solutions à des problèmes (placement d'enfants, logement, secours financiers) au lieu de s'atteler à la tâche -ô combien plus passionnante et difficile- d'accompagner, de soutenir le client dans sa propre recherche de ses propres solutions, sera souvent confronté à l'échec et à l'inutilité de réponses inopérantes.

"Rien n'est plus difficile en réalité pour le travailleur social, que de faire confiance à ce que ROGERS appelle la tendance actualisante de l'autre, à cette capacité de trouver, de créer, d'inventer la riposte qui correspond au système de contraintes dont il est accablé (...). En fin de compte,

c'est à ROGERS que nous devons la thèse fondamentale selon laquelle (...) dans le retour à la capacité d'affronter le monde, c'est le client qui joue un seul rôle actif, la présence (...) du travailleur social ayant pour seule fonction de libérer l'expérience vécue individuelle avec sa dimension collective" (1).

Cette focalisation de l'aide sur la personne qui devient seul artisan du changement de sa situation, implique nécessairement son libre consentement. L'aide ne peut être imposée, son adhésion est une condition indispensable, qu'elle soit explicite ou implicite. Elle est indépendante de l'origine de la demande ; lorsque c'est le client qui a pris l'initiative de la rencontre avec le travailleur social, le problème de son adhésion ne se pose pas, au moins au début. En revanche, il se pose lorsqu'il s'agit d'un tiers (voisinage, famille) qui demande une intervention, ou d'un organisme ou institution sociale. "L'assistant de Service Social doit recueillir l'adhésion des intéressés à tout projet d'action. En toute circonstance, il doit rechercher auprès de chaque individu, la façon personnelle dont celui-ci peut exprimer cette adhésion" (2).

(1) MURY Gilbert : "Remarques d'un sociologue à propos du Service Social"- Dans Connexions n°14
Paris - 1975 -

(2) ANAS : Code de déontologie des assistants de Service Social
1981 (article 11) - p. 19 -

L'adhésion n'est pas suffisante : le sujet doit rester maître d'oeuvre, garder en main son devenir, être celui qui prend les décisions qui le concernent, en accord avec son propre projet de changement.

Dans ce cadre, l'aide au travailleur social revêt deux aspects essentiels. D'une part, il intervient comme "catalyseur" dynamisant les capacités du client à élaborer un projet de changement, à trouver des solutions, libérant les forces dynamiques potentielles et lui donnant espoir et confiance dans ses propres capacités. D'autre part, il agit comme "médiateur" ou intermédiaire entre les organismes sociaux et le client pour que celui-ci obtienne la satisfaction de ses droits, bénéficie des prestations extra-légales diverses, et soit orienté dans des labyrinthes institutionnels parfois inextricables.

Les éléments essentiels du concept sont donc les suivants :

- seul le client est l'acteur du changement de sa propre situation, il reste maître d'oeuvre des projets le concernant et son consentement est une condition indispensable.
- l'aide du travailleur social consiste à oeuvrer pour la dynamisation de ses capacités et à agir auprès des institutions à son bénéfice, dans un rôle d'intermédiaire.

7.2.3.5 Les techniques

=====

C'est la dimension technique qui est propre au travailleur social. Elle constitue son "savoir-faire" et sa compétence professionnelle. Cet aspect a été développé par certains auteurs autour de l'analyse de la "relation d'aide" ; relation complexe, engageant profondément deux personnes, qui deviennent partenaires dans l'action pendant un laps de temps "L'aide qui peut paraître si simple, est en réalité un processus relativement complexe dans lequel il n'y a pas "celui qui est en difficulté" en face de celui qui apporte quelque chose", mais deux êtres humains, profondément engagés dans une relation d'échange où l'un et l'autre se modifient (1).

Au-delà de la technique d'aide , la relation engagée est donc une relation d'échange où, malgré des rôles et fonctions différents, les protagonistes s'influencent réciproquement et changent.

La dimension technique de l'aide a été analysée et développée par divers auteurs. Tout d'abord, la classification des techniques (appelées de traitement) présentée par Mathilde DU RANQUET (2) en distingue trois formes principales :

-
- (1) LEMAY Michel "La psychologie de l'aide ou la relation aidant-aidé", dans dialogue Etudes et Recherches sur les problèmes du couple - n° 25 Paris 1970 - P. 15 -
- (2) DU RANQUET Mathilde : "Nouvelles perspectives en Case-work Coll. Nouvelle Recherche - Ed. Privat - Toulouse 1975-P 33 -

- A - L'utilisation des ressources du milieu qui implique d'informer le client de ressources disponibles, de l'assister dans les démarches à entreprendre, de lui procurer des ressources auxquelles il n'a pas accès directement.
- B - Le soutien du moi qui comporte l'acceptation des points faibles et la mise en valeur des points forts, l'encouragement à exprimer les sentiments et les difficultés. Il est centré sur la réalité du présent et doit tendre à diminuer l'anxiété.
- C - La clarification, qui consiste à explorer la situation avec le client, à analyser les divers aspects et à l'encourager.

Cristina de ROBERTIS a étudié les techniques d'aide (appelées interventions) et les a classées en deux grands groupes (1) : l'intervention directe et indirecte. Parmi les premières figurent : la clarification, le soutien, la compréhension de soi, l'information, l'assistance matérielle, l'éducation, le conseil... Les interventions indirectes sont notamment l'organisation et la documentation, la mise en place de groupes de clients, l'intervention auprès de l'entourage, la collaboration

(1) DE ROBERTIS Cristina : Methodologie de l'intervention en Travail Social - Ed. Le Centurion
Coll. Socio-Guides - Paris 1981
Chapîtres 7 à 10 -

avec d'autres travailleurs sociaux et les interventions auprès des organismes d'Action Sociale.

Les techniques constituent le domaine des compétences du travailleur social. La compétence essentielle reste celle de la relation avec le client, qui est définie comme une relation d'échange où-sans nier les différences- deux personnes se modifient et s'influencent.

En résumé, l'aide en Service Social a comme protagoniste le client, le travailleur social et l'institution. Ils entretiennent tous trois des rapports contradictoires.

Etant un processus qui se déroule dans le temps, l'aide comporte obligatoirement un terme. Elle se focalise sur la personne, et le client reste seul maître de son devenir et des décisions qui le concernent. Quant au travailleur social, il met à la disposition du client ses compétences professionnelles et techniques. Il les utilise pour dynamiser les capacités potentielles de ce dernier, trouver les solutions les plus adéquates à son propre projet et le guider dans le labyrinthe des institutions sociales. La relation qui est l'une des composantes majeures des techniques d'aide se caractérise par une relation de partage engageant profondément les interlocuteurs malgré les différences évidentes de statuts et de rôle. Classées et variant d'un auteur à un autre, ces techniques peuvent constituer des indicateurs intéressants, mais des recherches plus approfondies resteraient à faire dans ce domaine.

7.3 Le concept d'accompagnement en Service Social

Accompagner, mot proche de celui de compagnon, signifie aller avec quelqu'un (1). Ses synonymes sont : convoier, escorter, faire route avec.

Ce concept revêt, à notre avis, plusieurs dimensions identiques à celui d'aide. Ainsi les partenaires en présence, l'espace, le contenu et les techniques nous semblent-ils conserver.

En revanche, la dimension du temps peut être analysée différemment lorsque l'accompagnement du travailleur social s'assimile au travail de suite. Dans ce cas, il se déroule sur une durée longue, avec souvent des réunions très espacées. Il est particulièrement utilisé dans un but préventif, lorsqu'il s'agit de personnes ou familles soumises à des crises périodiques ou cycliques. Les travailleurs sociaux préviennent ces périodes difficiles par une présence régulière auprès du client, même si les contacts sont espacés. Cet accompagnement permet aussi de cimenter les acquis et de consolider l'équilibre trouvé pendant la période plus intensive de travail ensemble. L'accompagnement du travailleur social assure au client une présence chaleureuse, un soutien et l'assurance d'avoir quelqu'un à ses côtés pour "lui tenir compagnie". Cependant, l'accompagnement comme travail de suite, ne devrait jamais se substituer aux réseaux de solidarité spontanée (voisinage, famille, amis) et n'est à utiliser qu'à des occasions bien définies et exceptionnelles. En aucun cas, il ne doit faire que le processus d'aide doive prendre fin.

(1) Encyclopédie Larousse 1977 -

CHAPITRE VIII

PROPOSITION POUR L'AMÉLIORATION DE
L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (À COURT TERME)

A la lumière de la définition du concept d'aide, examinons maintenant dans quelle mesure l'action sociale peut à court terme permettre aux familles défavorisées d'élever et d'éduquer leurs enfants.

L'aide sociale à l'enfance présente une différence avec les autres institutions d'aide : elle doit disposer d'une gamme gamme extrême de moyens qui permettent une véritable action.

Action plutôt qu'aide, une action en faveur de l'enfance pour avoir des chances de réussite, doit s'inscrire dans un projet global, qui touche en même temps la famille.

Nous n'avons pas l'ambition de préciser le contenu d'une politique, mais de déterminer à quelles conditions il peut en exister une.

Rappelons le droit de tout enfant au respect de son identité, à son épanouissement individuel et social et à son développement affectif et harmonieux. Pour ces raisons, l'Etat a l'obligation de satisfaire, en cas de manque (comme c'est le cas ici) ses besoins fondamentaux.

Ainsi avoir une politique, c'est s'être donné ces objectifs, agir dans ce sens et vérifier les résultats de cette action. Dans le domaine qui nous concerne, l'aide à l'enfant, si l'on veut une politique cohérente, il faut que cette dernière soit élaborée en fonction d'une connaissance parfaite des besoins

et appliquée le mieux possible à côté des familles.

"Si l'on n'accorde pas suffisamment d'attention à l'analyse des besoins, on se condamne à être indéfiniment débordé par les urgences et à agir dans le brouillard (1)!"

L'aide financière, unique prestation offerte aux familles pour les enfants, n'a fait que les maintenir dans une situation de dépendance. Un soutien plus dynamique doit être recherché par le service de l'enfance pour une meilleure action, c'est-à-dire celle qui leur permettrait de vivre sans faire appel aux Services Sociaux et leur donnerait la capacité d'élever leurs enfants dans de bonnes conditions.

Pour ce faire, l'action sociale doit aller vers les familles simplement pour mieux les connaître, être à leur écoute pour mieux saisir leurs besoins prioritaires, et cela sans idées préconçues, sans programme pré-établi (comme c'est souvent le cas). La mise en place d'une action sociale ne peut pas tenir compte des mentalités des familles.

La connaissance de l'univers dans lequel elles évoluent devient extrêmement importante pour une action sociale qui ne s'imposerait plus "du dehors" mais se dégagerait de la vie quotidienne

(1) Rapport de mission service unifié dans dix départements français - Ministère de la Santé et de la Famille -
Avril 1979 - page 25 -

concrète, telle qu'elle est vécue par les familles (1).

Nous argumenterons ce chapitre autour de trois thèmes principaux :

- l'aide et les aides,
- les moyens et les stratégies,
- les établissements -

8.1 L'aide et les aides

Trois types de populations paraissent particulièrement fragilisées aujourd'hui. Il s'agit des malades (et handicapés par assimilation), des femmes seules et des veuves.

On examinera donc successivement les solutions à apporter dans le domaine de la maladie et de l'isolement.

(1) DUCHALET Geneviève : In Sociologie et Compréhension du travail social - Science de l'homme - PRIVAT - p. 149

8.1.1. Mieux couvrir certains risques

8.1.1.1. Améliorer la protection des malades et handicapés =====

La maladie parce qu'elle interrompt un revenu régulier et parce qu'elle induit des frais supplémentaires est un facteur important de basculement profond de la population que nous étudions dans la pauvreté. Quelques types d'amélioration peuvent être apportés.

La question de l'avance des frais médicaux serait à régler rapidement par les services de l'Aide Sociale. Il apparaît, en effet, qu'il s'agit de l'obstacle le plus important à l'accès aux soins. Les travailleurs du secteur moderne et leur famille affiliés aux régimes de protection sociale du CONGO bénéficient dans ce domaine, d'une véritable couverture sociale qui se traduit par :

- la gratuité des soins dans les établissements hospitaliers ayant conclu des accords avec la C.N.P.S. (les frais de médecin, de chirurgien, ainsi que la fourniture, la réparation ou le renouvellement des appareils de prothèses et orthopédiques exigés par l'infirmité sont également aux frais de la Caisse).

Le même avantage devrait pouvoir être étendu à tous les cas d'hospitalisation des enfants des familles défavorisées dont la D.G.A.S. assure la tutelle. Cette innovation, facilitée par la mise en oeuvre de la carte des droits aux soins et d'hospitalisation irait dans le sens d'une action sociale contre la pauvreté des familles.

8.1.1.2 Améliorer la protection de la femme seule

=====

On observe au CONGO, actuellement une montée préoccupante du nombre de femmes seules, c'est-à-dire sans conjoint ou concubin régulier mais ayant des enfants pris en charge par le Service Social.

Une première série de propositions vise l'amélioration de la protection de la femme en tant que mère et une autre la protection de ses enfants

- Projet en faveur de la mère

Les prestations de l'action sociale, pour cette catégorie doivent être autre chose que la distribution d'allocations modiques qui ne correspondent plus à la réalité actuelle.

Le département doit examiner avec les responsables d'entreprises les possibilités d'emploi de certaines femmes valides dans leurs industries. Cela pourrait se traduire concrètement par des contacts passant par des correspondances, des entretiens avec les chefs du personnel pour une sensibilisation aux difficultés quotidiennes de ces personnes. Cette action vers les directeurs d'entreprises, pour avoir une chance d'aboutir, passe également par une prise de contact avec le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, car selon la loi, seule l'Office de la Main d'Oeuvre (service dépendant dudit Ministère) a le pouvoir d'octroyer des autorisations d'embauche par les entreprises de la place.

Ainsi le département du travail pourrait-il aider également à la mise en apprentissage de certains enfants qui ont terminé leur scolarité sans diplôme dans des ateliers de mécanique, d'ébénisterie etc...

Au niveau de la D.G.A.S., établir des contacts avec la Municipalité serait une bonne chose dans le but d'examiner dans quelles mesures ces collectivités pourraient compléter les interventions de l'Action Sociale. Dans chaque commune, la Municipalité est responsable de la gérance de l'implantation des marchés et de l'octroi des "magasins" et des "tables pour le petit commerce". Les familles ayant des dossiers au service d'Aide Sociale pourraient être prioritaires :

- l'obtention d'un quota de table et de "magasins" dans les différents marchés de leur commune,
- la non-imposition de la taxe municipale que payent les vendeuses ou les vendeurs installés dans les marchés municipaux.

Le budget, pris entièrement en charge par l'Action Sociale, servirait à donner un fond de départ à chacune des familles pour l'achat de la marchandise. Il en serait de même pour le financement des ateliers de teinture au niveau des centres sociaux des quartiers. Les produits de ces différents ateliers pourraient être écoulés sur le marché, ce qui apporterait des revenus à ces familles. D'abord, on expérimenterait cette action dans un quartier pilote pour étudier ensuite l'opportunité d'une généralisation.

Nous n'avons pas perdu de vue qu'il est difficile d'obtenir de l'Etat des crédits nouveaux, surtout pour financer des projets sociaux, cela entraîne des dépenses énormes sans apport en contrepartie comme dans les projets à caractère économique. Mais tous les économistes sont d'accord pour dire que, sans développement social, il ne peut y avoir de développement tout court. De ce fait, si l'action sociale arrive à présenter un plan d'action bien étudié prouvant que c'est par cette voie que l'Etat évitera de débloquer continuellement de l'argent qui, d'ailleurs peut être détourné de son but; nous estimons que nos parlementaires seront convaincus et voteront des crédits.

Aujourd'hui, l'Aide Sociale à l'Enfance ne doit pas être uniquement le service des enfants dits "cas sociaux" mais aussi des familles.

Pour que l'enfant puisse s'épanouir au sein de sa famille, il faut, autant que possible, permettre à celle-ci de recouvrer son autonomie vis-à-vis de services d'assistance.

Nous estimons que pour y arriver, seuls de petits projets du genre de celui que nous venons de suggérer, pourraient aider à la résolution des problèmes des familles et de leurs enfants indigents. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'objectif de l'Aide Sociale aux enfants indigents et à leur famille ne sera atteint avec les seuls moyens de l'Action Sociale, il dépend de l'action ou de l'intervention d'autres services,

il est même parfois hors de portée de la seule intervention des services sociaux; et comme nous l'avons déjà souligné dans notre étude, seul un service d'aide à l'enfance mobilisateur et coordinateur pourra être en mesure de répondre aux besoins des enfants et de leurs familles.

Enfin, l'insuffisance des structures de garde des enfants est un obstacle à la "normalisation" de la vie de la femme. Une généralisation des systèmes de halte-garderie permettrait de déposer l'enfant quelques heures le soir pour sortir, dans la journée pour faire des courses. Il est, par ailleurs, aussi traditionnel que regrettable de souligner l'insuffisance des structures d'accueil des enfants pour permettre à la mère d'exercer un emploi salarié. Par la souplesse dont bénéficient les Services Sociaux, des expériences pourraient être tentées pour mettre au point des systèmes peu onéreux et imaginatifs

Le suivi des enfants

En dehors des prestations financières, le service doit s'intéresser à leur scolarité, à leur formation, en un mot, à leur avenir; raison pour laquelle nous proposons certaines allocations.

► S'agissant de l'allocation de scolarité, nous suggérons sa conversion en fournitures afin d'éviter les risques de détournements de sommes payées à cet effet. Pour ce faire, nous proposons des bons de fournitures scolaires correspondant au montant de ladite allocation (nous laissons le soin au responsable de

de fixer son taux) : elle tendrait à assurer l'entretien des enfants à charge, inciterait à la scolarisation des sujets, de milieu familial indigent et constituerait enfin, comme une aide ponctuelle à la rentrée scolaire. Toutefois, cela appellerait au préalable une étude d'opportunité de la part des services financiers de la Direction Générale des Affaires Sociales.

► Concernant "l'allocation familiale", nous proposons que le montant soit bloqué et que toutes les améliorations éventuelles se fassent en faveur du développement de l'action sanitaire et sociale.

En plus des prestations suggérées, le service d'Aide Sociale, avons-nous dit, doit s'intéresser à la scolarité, à la formation, en un mot, à l'avenir des enfants et de leur famille. Le point de vue du responsable de la Direction du Développement Social est très explicite :

"Mais nous pensons que dans l'avenir, il ne s'agit pas simplement d'aider ponctuellement, mais il s'agit pour chaque famille de voir les réalités propres, d'aider les familles à placer leurs enfants dans des établissements scolaires, à suivre leurs études, à opérer réellement un suivi sur l'éducation de ces enfants".

Bien sûr, il appartiendra à l'Action Sociale de donner l'impulsion, d'imaginer et d'essayer de proposer des solutions mais cela ne pourra se faire qu'avec une coopération bien comprise avec le Ministère de l'Education.

Il s'agira, par exemple, d'étudier avec les directeurs chargés des écoles professionnelles, la possibilité d'inscrire les élèves de l'Aide Sociale pour leur permettre de poursuivre des études dans leurs établissements, de telle sorte qu'on puisse placer en apprentissage ceux qui ont terminé leur scolarité sans diplôme.

De même, avec le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur, à la longue, des propositions pourraient être faites pour l'octroi de bourses d'études à des enfants pris en charge par le Service Social.

8.1.2 Changer de mode de décision

a) Déconcentrer

Dans l'immédiat, c'est à notre avis, l'action la plus facile à réaliser, vu qu'il ne s'agit pas de reconstruire un système mais de le réorganiser. Tous les organes pouvant aider à cette innovation existent déjà sur le terrain.

Pour ce qui est des décisions d'attribution de secours, dans le cadre de la déconcentration de l'exécutif, il se trouve au niveau de chaque région, une instance où tous les problèmes y afférant sont débattus : c'est le responsable politique de

la région ayant autour de lui tous les responsables de services installés dans sa circonscription, qui préside la réunion.

L'Action Sociale étant présentée par les centres sociaux (il y a au moins un centre social par région), une commission d'attribution de secours pouvait s'y tenir pour permettre aux travailleurs sociaux qui vivent les réalités et qui connaissent la situation des familles de mieux défendre leurs dossiers pour qu'une décision assez réaliste puisse être prise ; ou alors, il faudrait permettre à ces agents de terrain, qui effectuent les enquêtes sociales au niveau des familles, de remonter à la capitale pour assister à la commission de secours.

Sur ce point, nous partageons l'idée développée en France sur

l'aide sociale à l'enfance demain par Bianco et Lamy :

"Plus les décisions sont prises loin de la famille, plus les informations la concernant sont filtrées et déformées et moins elle a de chances de comprendre ses interlocuteurs. La déconcentration, qui répond au souci de simplification administrative s'impose si l'on recherche une autonomie des familles". (1)

b) alléger le circuit administratif

Il faut arriver à assouplir les procédures et d'abord, diminuer le nombre de pièces demandées aux familles. Nous ne voyons pas la nécessité de fournir chaque année un dossier d'aide à l'enfance contenant presque toujours les mêmes pièces. Une fois le dossier fourni, sa réactualisation devrait être simplifiée et fondée sur l'enquête du travailleur social.

(1) BIANCO et LAMY - Op. Cit - p. 46

La signature du Ministre de Tutelle seule devrait suffire pour engager les sommes au niveau du Trésor, qui, lui, vérifierait, au moment où l'on déposera la décision, si la somme dégagée rentre dans le chapitre "enfants nécessiteux" et si elle est dans les normes du budget total alloué à ce sujet, ce qui rendrait un grand service aux femmes qui attendent inlassablement les paiements, à cause de la lenteur administrative.

Pour ce qui est du taux, il pourrait être réhaussé (nous laissons aux décideurs de fixer un montant louable) en attendant de pouvoir attribuer une allocation à chaque enfant ou de trouver d'autres solutions car nourrir un enfant dépasse de très loin 30.000 F/CFA par année.

8.2 La stratégie

Toute réforme, tout projet, toute action ne pourra aboutir ou avoir des chances de réussir si l'on ne pose pas la question : que prévoit-on ? Que peut-on faire dans un mois, voire dans les années à venir ?

Cela appelle nécessairement la mise en place d'une stratégie.

" Une bonne stratégie ne consiste pas à dire quel est le bien à partir d'un constat du mal, mais à découvrir avec les régulations d'un système et leurs conséquences, les moyens de peser sur lui pour qu'il évolue, pour qu'il apprenne" (1)

(1) CROZIER Michel : On ne change pas la société par décret
ed. Grasset Paris - P. 103

Développer de nouvelles orientations pour améliorer les prestations en faveur des enfants et de leurs familles présuppose la définition d'une politique d'aide sociale à l'enfance adaptée aux besoins et à la situation particulière de chaque région.

8.2.1 Au niveau de la D.G.A.S.

C'est le département de l'action sociale qui devra préciser, animer toutes les actions en faveur de l'enfance.

Il s'agira de :

- préciser une doctrine sur les formes d'intervention, mais ayant à l'esprit qu'un excès de précision risque d'être considéré comme imposant des consignes qui ne laisseraient pas une marge de manoeuvre aux travailleurs sociaux chargés de l'application sur le terrain. D'où la nécessité d'indiquer les grandes lignes de telle ou telle intervention.

- Diffuser un modèle ou des modèles

Mais, comme nous l'avons dit, chaque localité ayant les réalités spécifiques, il n'est pas question d'imposer un type unique d'organisation. Il faut simplement faire passer dans les services (par des notes, des circulaires) les formes d'organisations acceptables ou inacceptables, tenant compte des objectifs poursuivis.

- Planifier les actions à mener en faveur de l'enfance

L'amélioration des prestations rendues aux enfants dits "cas sociaux" (ou aux enfants en général) et à leur famille dépend largement de la cohérence de l'action.

L'aide sociale à l'enfance constitue, en effet, un ensemble complexe dont la plupart des éléments sont étroitement dépendants les uns des autres, d'autant plus que les besoins des enfants et des familles sont multi-formes.

Si l'on décide d'adopter une politique qui favorise délibérément l'enfance, il faut examiner les moyens d'établir des dispositions à cette fin, dans l'appareil de la planification nationale du développement.

Pour qu'une planification à l'intention de l'enfance soit efficace, les points suivants doivent constituer un guide :

- il faudrait intensifier la recherche et la réunion de données sur les principaux problèmes de l'enfance,
- il faudrait établir à l'intention de l'enfance, des plans et programmes aussi complets que les circonstances le permettent, qui assurent l'intégration de tous les services jusqu'au stade de l'exécution.
- il faudrait inclure dans la planification, l'élaboration d'une législation cohérente pour l'enfance et les mesures pour mettre en vigueur. Cela est important parce que les lois efficaces établissent des normes qui permettent d'évaluer les plans d'actions.

Nous terminerons par le rappel de l'importance d'une planification, soulignée dans le rapport sur la situation sociale en Afrique à la Conférence des Ministres Africains des Affaires Sociales à Alexandrie (Egypte) du 10 au 14 janvier 1977 :

"Planifier, répétons-le, ne consiste pas seulement à établir une liste de projets et de programmes. Il est nécessaire de planifier, parce que les besoins humains sont multiples et que la collectivité réclame des services et des installations qui ne peuvent être créés immédiatement, leur mise en place nécessitant du temps et des fonds. La planification vise donc à satisfaire certains besoins sociaux avec ordre et méthode, elle suppose que l'on fixe des priorités et que l'on utilise des ressources limitées, de manière à répondre au maximum aux désirs de la collectivité. En conséquence, les plans doivent avoir des objectifs et des buts précis."

8.2.2 Au niveau régional

La déconcentration de l'appareil administratif étant effectuée depuis des années au CONGO, l'application d'une politique d'aide aux enfants de père indigent ou abandonnés devrait normalement être possible. Sa qualité et son succès sont tributaires des acteurs en place ; d'où la nécessité d'y installer une instance où tous les intervenants pourraient se trouver, pour un diagnostic d'ensemble de la situation des enfants.

Tous les départements ministériels qui s'occupent des problèmes d'enfants sont représentés au niveau local avec des structures propres. Donc, ce qui pourrait être un obstacle majeur c'est-à-dire la création d'infrastructures entraînant de nouveaux crédits, n'est pas un objectif prioritaire. Il s'agit plutôt d'une volonté aboutissant à une organisation rationnelle des services.

- La commission d'aide à l'enfance

Une instance comme celle-là est d'importance capitale pour l'application d'une politique en faveur de l'enfance.

Elle aura comme fonction :

- de voir la situation sociale générale de l'enfance et de sa famille dans la région,
- d'inventorier les besoins des enfants et de leurs familles et dresser des priorités pour des mesures efficaces,
- de préciser les moyens dont disposent les uns et les autres pour agir.

Tous ces éléments seront consignés dans un tableau de bord, indispensable à une évaluation future des actions entreprises dans chaque localité.

La mise en place de cette commission permettra de reconnaître pratiquement l'interdépendance des problèmes et besoins de l'enfance et, dans la mesure où cette concertation assurera une coordination et une coopération réelles entre organismes, elle permettra aussi de réaliser des économies.

Cette commission de l'enfance pourrait comprendre : le médecin-chef de la région, l'inspecteur régional de l'enseignement, l'inspecteur de l'Animation, l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports, le coordinateur régional de l'Action Sociale et les oeuvres sociales privées en faveur de l'enfance orpheline ou abandonnée. Mais les actions à mener au sein de cet organe ne se réaliseront parfaitement qu'avec un bon état d'esprit et si tout le monde y trouve son compte.

8.2.3 Au niveau du privé

Il reste que le gouvernement ne peut à lui seul fournir tous les éléments nécessaires à une protection des enfants. Des organisations non gouvernementales (déjà décrites en première partie de cette étude) en sont venues à jouer un rôle important dans toutes les activités de protection sociale de l'enfance défavorisée ou abandonnée. Elles expriment le souci qu'ont les individus du bien-être de leur prochain. Elles assurent l'aide de leurs ressources personnelles en faisant des collectes de fonds auprès du public.

L'Etat reconnaît le dévouement de ces organismes qui complètent son action et leur alloue des subventions et des apports en nature : vivres, médicaments et vêtements. Il faudra seulement que leurs activités s'inscrivent dans la politique générale de l'Aide Sociale à l'enfance, définie par les Pouvoirs Publics.

On ne saurait trop souligner que le bien-être des enfants est la responsabilité de l'Etat et que le rôle des organismes bénévoles est de venir compléter les efforts publics et de répondre rapidement et de manière souple à des situations que les structures et les méthodes d'action rigides du Gouvernement ne permettent pas toujours de résoudre promptement. Bien sûr, cette panoplie de stratégies ne permettra des innovations proposées que si les acteurs chargés de sa mise en place et de son application ont à coeur de donner priorité aux actions réalistes.

En effet, quel que soit le plan où s'insère une activité ou une action novatrice, qu'il s'agisse de percevoir des besoins fondamentaux, de penser les problèmes correspondants, d'y apporter des solutions, ou encore de convaincre les décideurs, il y a intérêt à ne pas sous-estimer les solutions simples. Ce sont en effet les plus efficaces, et, surtout, les plus réalisables dans la majorité des cas, particulièrement dans nos pays en voie de développement où les moyens sont limités, l'action sociale restant un domaine non prioritaire des gouvernements en place depuis l'aube des indépendances.

Mais, si on trouve une solution à un problème, il est lucide de penser que celle-ci n'est pas unique. Trop souvent, on se contente de la première solution sans rechercher à en évaluer les alternatives.

Il est donc souhaitable de multiplier les directions de prospection. Dès que l'on pense trouver la solution à un cas, il convient de se dire : il doit y en avoir d'autres. Donc, développons notre recherche pluridirectionnelle.

Comme le disait René BOIREL à un congrès de l'ANAS :

"Développons notre recherche pluridirectionnelle selon ce que j'appellerais une "logique de l'arbre" (à plusieurs branches) : on a une idée ; ce n'est qu'une branche.

Il doit y en avoir une autre ou peut-être même une troisième. Ainsi, nous rechercherons l'autre idée qui manque sur la branche correspondante (1)".

8.3 Les établissements

En plus de l'aide financière, développer et mettre à la disposition des enfants et de leurs familles des infrastructures sanitaires et sociales, organiser périodiquement des activités socio-éducatives et, enfin, développer des activités purement sociales, tout en améliorant l'existant, telles sont les prérogatives de l'action sociale.

8.3.1 L'action sanitaire

Elle concerne la partie médicale sous toutes ses formes et avait à l'origine, un rôle de médecine préventive et d'éducation sanitaire, mais peu à peu, elle a évolué vers une médecine curative, ambulatoire qui, désormais, est constituée par les actes médicaux et préventifs.

(1) BOIREL René "Comment innover en Service Social ?"
in initiative et créativité en Service Social
 Ed. ESF - Paris - p. 103 (32^e congrès de
 l'ANAS à St Malo)

8.3.1.1. Les centres médico-sociaux

=====

En matière sanitaire, tous les actes sont réalisés dans les centres médico-sociaux. Parmi eux, on distingue les actes de médecine générale et les actes de spécialité.

Les actes de médecine générale

La médecine générale s'occupe de l'ensemble de l'organisme en dehors de toute spécialisation. Les actes médicaux réalisés dans ce domaine vont à la prise de la température aux soins, en passant par la consultation assurée par une infirmière ou un infirmier d'Etat, cela pour les cas simples, et par le médecin généraliste pour les cas difficiles. Il faut noter que les soins, dans la limite du stock, sont composés d'injections, de pansements et de prises de comprimés. Pour les cas qui nécessitent l'intervention d'un spécialiste, le malade est dirigé par le généraliste vers le spécialiste.

A - LES ACTES DE SPECIALITÉ -

Ce sont tous les actes qui sortent du domaine du généraliste et qui concernent un domaine précis. Ces actes dans les centres médico-sociaux sont divers et multiples.

► La pédiatrie

Cette spécialité est assurée par le médecin-pédiâtre et les soins sont généralement composés d'injections, de sirops, de pesée, comprimés et pansements...

► La gynécologie

Les actes sont composés de consultations prénatales pour la femme en état de grossesse et de consultations-maladie suivies de soins.

► L'ophtalmologie

C'est la branche de la médecine qui traite de l'oeil, de la fonction visuelle, des maladies oculaires et des opérations pratiquées sur l'oeil. Les actes sont la consultation et les soins.

A côté des actes médicaux, l'Action Sanitaire et Sociale réalise des actes préventifs.

B - LES ACTES PRÉVENTIFS -

Ayant perçu l'intérêt d'une action préventive par rapport à l'action curative, le Service Social met de plus en plus l'accent sur la prévention. Celle-ci est de plus en plus réalisée dans le cadre de la protection maternelle et infantile.

8.3.1.2 La protection maternelle et infantile
=====

a) la protection maternelle

Elle a pour vocation le suivi médical pendant la grossesse. La femme doit déclarer celle-ci au centre de Protection Maternelle et Infantile dans les trois premiers mois et se rendre aux consultations prénatales afin d'établir un bilan de sa situation sanitaire. Par ailleurs, des séances d'éducation sanitaire et nutritionnelle sont dispensées avant l'accouchement.

b) la protection infantile

Elle a pour objet la promotion nutritionnelle en faveur de l'enfant en général, et du nourrisson en particulier. Elle est fondée sur l'observation médicale de la croissance et du développement du nouveau-né à partir du deuxième mois

de la naissance jusqu'au douzième. La mise à jour du carnet de vaccination du nouveau-né par la signature du médecin pédiâtre ou de la sage-femme permet d'effectuer une surveillance quant à la régularité des visites médicales. Des cours de démonstrations diététiques sont dispensés à la mère pour la nutrition du nouveau-né.

8.3.2 L'Action Sociale

Une grande partie de la politique sociale de la D.G.A.S. s'effectue dans les centres sociaux et les Services Sociaux.

8.3.2.1 Le Centre Social =====

L'action sociale de la D.G.A.S. s'exerce exclusivement à partir des crèches et des centres d'éducation pré-scolaire.

A - L'ACTION PAR LES CRÈCHES -

Les crèches assurent le suivi sanitaire des enfants de moins de quatre ans dont la condition sociale et l'état de santé exigent une surveillance particulière. Elles réalisent ainsi l'action de protection infantile. A partir de 4 ans, l'éducation pré-scolaire prend le relais. En 1983 elles ont reçu 720 enfants; en 1984, ce nombre est passé à 930.

B- LES CENTRES D'ÉDUCATION PRÉ-SCOLAIRE

Dans ces centres, jadis appelés jardins d'enfants, on assure la garde des enfants en bonne santé de 4 à 6 ans, tout en leur donnant les soins qu'exige leur âge.

Cette action vise à l'épanouissement physique et intellectuel des enfants à qui il est dispensé une éducation pré-scolaire en vue de les disposer à une vie scolaire efficace.

Les centres d'éducation ont reçu 710 enfants en 83 et 856 en 1984.



8.3.3.2. Le Service Social

=====

Pour assurer l'harmonie entre l'action sanitaire et sociale, il existe un service Social qui joue un rôle primordial.

Il a pour vocation d'assurer permanence sociale et éducation sanitaire et de réaliser les enquêtes sociales.

A - LA PERMANENCE SOCIALE

C'est une unité du Service Social, composée d'assistantes sociales et chargée de recevoir les usagers, de les soutenir moralement, de leur donner des conseils et, surtout, de les aider à résoudre les différents problèmes qui se posent à eux. La permanence sociale assure aussi la liaison entre le centre médico-social et les Services Sociaux publics pour le suivi médical et social des malades. Cette liaison permet de suivre le dossier du malade et l'avancement du traitement. Le Service Social assure aussi une éducation sanitaire aux femmes.

B - L'ÉDUCATION SANITAIRE -

Elle est dispensée deux fois par semaine aux futures mères, à partir d'un thème mensuel, suivie d'une éducation nutritionnelle et à la préparation des femmes enceintes à l'accouchement. Les assistantes sociales et les puéricultrices qui ~~en~~ sont, convoquent périodiquement les mères afin de s'assurer de la parfaite assimilation de l'enseignement dispensé.

Elles sont aussi la responsabilité de mener les enquêtes sociales.

C - LES ENQUÊTES SOCIALES -

Elles ont réalisées pour les cas sociaux afin de déterminer la situation réelle des usagers. C'est après une bonne enquête que l'assistante sociale peut trouver les différentes solutions aux problèmes qui lui sont soumis.

8.3.3 Amélioration de l'existant et création de nouvelles structures -

Après avoir fait l'état de ce qui existe en matière de prestations fournies par la D.G.A.S. dans sa politique d'action sanitaire, sociale et familiale, que préconisons-nous ?

Les structures actuelles de la Direction Générale des Affaires Sociales mises à la disposition des familles rendent d'énormes services aux populations. Néanmoins, force est de constater certaines insuffisances. Pour rendre plus

efficaces leurs interventions, il paraît indispensable :

8.3.3.1 de mettre à la disposition des centres médico-
 =====
 sociaux un personnel qualifié et en nombre
 =====
 suffisant
 =====

Les longues files d'attentes devant les dispensaires illustrent cette insuffisance dans les différents quartiers de Brazzaville (1 par quartier, soit 8 au total). Cette attente non seulement décourage les malades mais les incite parfois à recourir à la médecine traditionnelle qui désabusée, entraîne généralement de graves conséquences. Il faut souligner également qu'en raison de l'insuffisance de ces structures d'accueil par rapport au nombre croissant des patients, les soins sont donnés rapidement. C'est ainsi qu'on peut craindre des risques de contagion dans la mesure où les enfants malades et bien portants sont accueillis dans la même salle. Dans certains cas, les médecins généralistes se substituent aux spécialistes (gynécologie, pédiatrie) dans le dispensaire. Si, pour le moment, les dangers d'une telle pratique sont minimisés du fait de l'insuffisance de spécialistes, il n'en reste pas moins qu'elle comporte des risques d'erreurs qui peuvent être fatales aux patients. Actuellement, les C.M.S fonctionnent seulement le matin c'est-à-dire de 7 h 30 à 12 heures. Il s'agit précisément de la partie médicale. Cet emploi du temps entraîne une affluence considérable, qui donne à ce moment de la journée, l'impression d'un débordement. Les services de soins gagneraient en efficacité, en se conformant aux horaires officiels.

Cela permettrait de recevoir les patients aussi bien le matin que l'après-midi. Cette décongestion améliorerait certainement la qualité des consultations et des soins.

8.3.3.2 L'amélioration des conditions de vie de la population =====

Citons seulement l'hygiène, l'assainissement tant des parcelles que des lieux publics (comme le marché) le ramassage régulier des ordures constitueraient les premiers éléments pour l'amélioration de l'état sanitaire des populations.

8.3.3.3. Une population de prévention plus affirmée =====

Il ne sera jamais que d'une faible utilité que d'accroître l'information et l'éducation sanitaire et nutritionnelle par les Services Sociaux si les conditions élémentaires ne sont pas remplies. Ainsi, une politique de vaccination certes obligatoire mais également gratuite liée à une campagne de sensibilisation à laquelle les travailleurs seraient amenés à contribuer activement, constituerait une intervention beaucoup plus satisfaisante que les recensements, dépistages et suivis auxquels se livrent actuellement les travailleurs sociaux.

8.3.3.4 L'amélioration de l'accès ou un logement décent ===== pour les familles =====

disposant de revenus peu élevés soit par des loyers modérés, soit en facilitant ou en assainissant les conditions d'attribution de parcelles, pour ceux qui ont de faibles revenus serait également un facteur de promotion sociale pour les familles.

8.3.3.5 La diminution du nombre d'enfants par classe
 =====

serait vraisemblablement un moyen beaucoup plus efficace de diminution des échecs scolaires que l'accroissement des services sociaux dans ce secteur et la multiplication de structures de rattrapage a posteriori.

8.3.3.6 Toujours dans le cadre de l'existant, nous suggérons
 =====
 l'organisation de colonies de vacances par le Service
 =====
 Social
 =====

Quelle en serait la portée ?

Sous l'initiative de la D.G.A.S., elle en organiserait chaque année au profit des enfants. Il s'agirait d'activités effectuées en dehors du domicile familial pour les enfants sains, âgés de 7 à 13 ans, de 14 à 18 ans. Ces colonies donneraient l'occasion d'organiser des activités permettant le développement moral, physique, intellectuel de l'enfant, et l'apprentissage de la vie en société. Leurs objectifs se résumeraient dans la découverte de milieux nouveaux, en l'acquisition de bonnes habitudes de toilette, de langage, de tenue et de propreté. Elles aideraient les enfants en vacances à se distraire et à apprendre. Leurs parents se trouveraient ainsi libérés par des devoirs de garde et de surveillance. Un trousseau "modèle" à la portée de tous serait constitué par les parents.

G A R C O N S	F I L L E S
1 valise	1 valise
2 serviettes de toilette	2 serviettes de toilette
1 paire de chaussures	1 paire de chaussures
3 culottes	3 robes
1 tenue de sport	1 tenue de sport
3 chemises	1 tee-shirt
1 tee-shirt + 3 caleçons	3 slips
3 mouchoirs de poche	3 mouchoirs de poche
1 peigne	1 peigne
1 pagne	1 pagne + camisole
1 brosse à dents	1 brosse à dents
1 tube dentifrice	1 tube dentifrice
+ argent de poche	+ argent de poche

N.B. Prière de coller à l'intérieur de la valise, l'inventaire du linge -

8.3.3.7 La politique de couverture de l'ensemble du
 territoire par de nouveaux centres d'éducation
 scolaire

répond aux exigences en matière sociale, en particulier aux recommandations du PARTI (3ème Congrès Extraordinaire du Parti Congolais du Travail, tenu en mars 1979) et du Gouvernement, relatives à l'éducation pré-scolaire. En effet, au début elle était considérée comme un luxe pour la population, mais au fil des *JOURS*, cette conception a évolué. De nos jours, elle devient une nécessité parce que l'enfant ne peut rester à la maison jusqu'à l'âge scolaire et tout le monde réalise maintenant que cette éducation vise à l'épanouissement physique et intellectuel. La D.G.A.S. se doit d'accroître son action en la généralisant. Pour réaliser ce rapprochement, l'accent devra être mis sur les structures légères, c'est-à-dire de petites unités décentralisées, tout en veillant à ce qu'elles ne perdent pas en efficacité. En effet, dans les quartiers populeux, nombreux sont les enfants qui, dès l'âge de 4 ans, sont abandonnés à eux-mêmes. Cet abandon dû au manque d'encadrement familial, trouverait sa solution dans la prise en charge par le Service Social.

8.3.3.8 La création des foyers sociaux dans les différents
 quartiers de Brazzaville, destinés à toutes les
 femmes

ou filles qui n'ont pas eu la chance de bénéficier des avantages de scolarisation, serait également un facteur de promotion sociale féminine. Cette activité, comportant des cours

d'économie domestique, de couture, de puériculture et de diététique, jouerait un rôle important dans l'éducation sanitaire et sociale des femmes, en liaison avec le centre de protection maternelle et infantile.

L'objectif assigné à l'éducation féminine serait d'assurer aux épouses et aux filles (analphabètes ou déscolarisées) l'adaptation aux exigences de la vie moderne, à la bonne tenue d'une maison... Cet atout permettrait enfin aux femmes de suivre la scolarité de leurs enfants.

8.3.4 Nécessité de mieux informer : augmenter et diversifier l'information : renforcer les vecteurs classiques d'information

Outre les actions de détection des familles défavorisées ainsi qu'une information globale auprès des usagers, une politique de prévention doit être développée dans laquelle les travailleurs sociaux ont un rôle important à jouer. Il apparaît nécessaire de renforcer les actions permanentes d'information et de développer de nouveaux vecteurs d'informations.

8.3.4.1 Les permanences
=====

Elles sont assurées exclusivement à la D.G.A.S. et dans les centres sociaux ; les élargir également dans les communes serait, en général, bien vu des habitants et faciliterait la relation entre l'administration et le public. Mis en confiance par une structure à dimension humaine, plus proche de lui,

le besogneux préférerait s'adresser à l'agent communal qu'au siège. La généralisation de telles instances serait souhaitable (sous réserve d'une fréquentation correcte justifiant leur création et leur maintien), plus particulièrement pour les personnes qui ont des difficultés à écrire ou à s'exprimer ou à se déplacer et sont d'autant plus exposées à la précarité et à la solitude.

8.3.4.2. Le recours aux médias

=====

Le recours aux médias ou à la presse locale est, dans l'ensemble, peu satisfaisant, dans la mesure où les articles sont très peu lus ou consultés. De plus, ce type de communication s'adresse à des individus par définition désireux de s'informer par la lecture d'un journal et atteint très peu les populations défavorisées. En revanche, la diffusion d'informations sur d'autres supports pourrait être envisagée ; l'insertion de renseignements divers dans des bulletins édités par des groupements ou associations demeure encore faible et l'utilisation de la radio est quasiment inexistante. Quant à envisager des spots publicitaires à la télévision, il semble que le pas soit loin d'être franchi. On pourrait pourtant imaginer des émissions semblables à celles qui existent pour les consommateurs.

8.3.4.3 L'envoi de dépliants

=====

Il serait un mode d'information à exploiter. Ils seraient en grande partie diffusés auprès des personnes ou associations qui en font la demande, ou laissés à la disposition du public dans les halls d'accueil.

Une plus large distribution pourrait rendre plus efficace l'information :

- dans des endroits de fort passage : entreprises, mairies, postes, entrée des marchés, cabinets médicaux...
- auprès d'autres intervenants : centres sociaux, centres de formation, écoles...

8.3.4.4. Un contact personnalisé

=====

Chaque type de population a des besoins de nature différente, en ce qui concerne l'information sur les droits. Les moyens utilisés devraient correspondre aux habitudes et aux aptitudes des familles concernées. L'importance du contact personnalisé serait net pour les familles défavorisées, par ailleurs moins demandeuses d'information écrite, du fait de leur isolement social et des difficultés qu'elles ont parfois à lire et à comprendre le français. Cette information personnalisée est appréciée par les ménages quand elle se ferait à domicile mais assez peu demandée quand elle exigerait un déplacement, donc du temps disponible pour se rendre à la D.G.A.S. ou à une permanence de quartier si elle y est assurée.

Il faudrait donc aller vers les familles pour les informer en s'appuyant sur une approche segmentée de correspondance entre les types de familles et les types de moyens pertinents.

8.3.5 De nouveaux vecteurs d'information : développer l'information à l'extérieur de l'organisme

Cette proposition part de l'idée de développer les moyens d'information à l'extérieur des organismes en utilisant les structures existantes ou en instaurant d'autres.

8.3.5.1 Pour d'autres médiations de l'information =====

Certes les travailleurs sociaux sont présents pour répondre aux problèmes divers et aider les familles en difficulté. Mais l'opinion formulée sur les assistantes sociales est parfois sévère : on leur reproche d'être incompetentes (en raison du jeune âge de certaines d'entre elles et de leur inexpérience professionnelle) formalistes et moralisatrices. Certaines familles voient dans l'assistante sociale de secteur, un simple "représentant" plus ou moins bienveillant des services avec lesquels elles ont des problèmes.

C'est pourquoi, sans minimiser le rôle joué par les assistantes sociales, il conviendrait de développer d'autres formes d'intermédiaires sociaux, afin d'instaurer une relation nouvelle entre les administrations sociales et leurs ayants-droits. C'est ce que proposent D. GERRITSEN, B. SACHS, sociologues et A. MICHEL éducateur spécialisé :

" Il nous paraît fondamental de ne pas perdre de vue la nécessité de favoriser par des soutiens moraux et matériels diversifiés, l'émergence de solidarités réelles, notamment dans le cadre des lieux d'habitation et dans celui de la vie associative.

Il est souhaitable d'insister sur la conception et la mise en place de diverses formes de médiations sociales, bénévoles, ou professionnelles destinées à rendre possible l'action communautaire et atténuer les phénomènes de distorsion entre les émetteurs et les récepteurs d'informations. Les médiateurs sociaux auxquels on songe, auraient pour caractéristiques, outre leur connaissance des structures locales de l'action sociale, un "droit" reconnu d'interpellation et de revendication auprès des travailleurs sociaux spécialisés et des services administratifs. Non liés aux instructions par un code de respect et de confiance mutuels, les intermédiaires auraient pour fonction d'atténuer les effets de "domination" des institutions sociales et des procédures sur des individus, des familles, des populations privées de tout pouvoir, compte tenu de leur situation économique et du fossé qui existe entre leur culture, leur mode de vie et de pensée d'une part, et la logique institutionnelle d'autre part." (1)

Il est important de développer de nouvelles cellules d'informations, dans les quartiers en collaboration ou non avec l'administration.

(1) Bulletin CAF - 5 - 1982 -

8.3.5.2 L'initiative privée : un potentiel à ne pas négliger

=====

Des médiations d'informations commencent à éclore à l'échelon du quartier, du village, à l'initiative d'une association, d'un groupement, en collaboration avec l'administration.

➔ la vie associative

La France a connu, depuis les années 60, un véritable "boom associatif" puisqu'elle compte à l'heure actuelle plus de 300.000 associations aux buts les plus variés. Elles représentent une forme d'expression qui n'a pas eu de précédent, et constituent un vecteur d'information qui n'est pas à négliger.

On peut très bien envisager d'utiliser la structure de l'association pour créer des unités nouvelles d'accueil et d'information. Les associations familiales ont, depuis des décennies, ouvert la voie et, par une action inlassable, touchent aujourd'hui plus de 700.000 familles ; au-delà d'une émission de représentation des intérêts des familles, elles jouent un rôle de conseil et de renseignements permanents.

Une telle fonction serait souhaitable au Congo pour les associations d'aide à domicile de handicapés, les clubs de personnes âgées, dans la mesure où elles s'adressent à un public fragilisé qui, encore plus que d'autres, a besoin de structures d'aide et d'écoute.

8.3.6 Une meilleure gestion passe par la responsabilisation
des organismes sociaux et des autres intervenants

8.3.6.1. Améliorer la formation du personnel pour un meilleur
===== service du public =====

La modification des conditions de travail (notamment par l'introduction de l'informatique) en entraînant une suppression des tâches fastidieuses, a permis une amélioration des délais et de la fiabilité de traiter un dossier. Mais force est de constater que l'automatisation des tâches administratives a entraîné un appauvrissement du travail, la relation entre le client et l'administration est donc souvent perdante.

Accueillir le public, l'informer de ses droits, l'orienter, ce sont autant d'exigences quotidiennes pour les agents d'accueil des services sociaux en contact avec la population. Leurs tâches est rendue complexe, tant par la diversité des situations présentées que par l'évolution constante de la législation. Sont-ils bien préparés à y répondre ?

Face à une certaine "démobilisation" des agents par rapport à leur travail, il serait important de repenser la formation initiale, d'accroître ces possibilités de perfectionnement en cours de carrière et d'instaurer de nouvelles mesures de responsabilisation du personnel.

8.3.6.2 Repenser la formation initiale

=====

- l'agent d'accueil

Si certains agents d'accueil s'acquittent au mieux de leur tâche, ayant conscience d'avoir un rôle social au service du public, au sein de l'organisme, d'autres y sont moins bien préparés. Dans certains centres, l'agent d'accueil n'est qu'un "liquidateur qualifié" que l'expérience professionnelle jointe à la parfaite connaissance technique de la législation a placé derrière un guichet. Or, l'accueil est un instant privilégié de la relation entre l'administration et son public, dans la mesure où s'instaure un contact personnel qui donne visage humain à des formalités rigides. Devant l'hétérogénéité des situations dans les différents centres, il paraît nécessaire de donner à tous ces personnels des formations mieux adaptées à leur fonction.

L'éventail des matières enseignées devrait s'ouvrir plus longuement et se diversifier afin de permettre, outre une meilleure adaptation de l'agent à son travail, une plus large connaissance et compréhension de l'environnement social. L'objectif principal étant d'orienter l'agent vers une nouvelle forme de relation avec le client.

Cette ouverture de la formation pourrait se faire dans un double but :

- une amélioration de la gestion des prestations et des relations de travail par l'introduction, par exemple, de matières telles que :

- l'informatique,
- organisation du travail,
- statistiques,
- une amélioration du service rendu au public par :
 - la sensibilisation aux problèmes de la communication,
 - l'apport d'informations en matière d'accès aux droits sociaux et les problèmes rencontrés,
 - la connaissance des autres législations et organismes,
 - l'étude des catégories d'allocataires ou d'assurés susceptibles de poser des problèmes particuliers,
 - l'expression écrite et orale,

Les problèmes relatifs à la communication ont trop souvent été délaissés. Or, même s'il n'est pas affecté à l'accueil du public, l'agent est fréquemment amené à répondre à des réclamations ou demandes de renseignements.

De telles innovations dans la formation supposent que l'organisme disposerait d'un encadrement disponible et compétent pour l'enseignement de ces matières spécifiques, qui auraient essentiellement pour but de sensibiliser les agents à la "dimension sociale" de leur fonction.

8.3.6.3 Personnaliser les tâches

La prise en compte de nouveaux moyens matériels disponibles amène à une nouvelle conception du poste de liquidation dans le sens d'une plus grande responsabilisation de la fonction pour un meilleur service du public. Nous retiendrons par exemple

trois idées :

- développer la communication avec les usagers,

La fonction de liquidation devrait être orientée vers une nouvelle forme de relation avec le public : accueil, correspondance, téléphone.

- l'envoi de lettres explicatives claires accélérerait les procédures et préviendrait bien des retards,
- la réception des familles qui ont des demandes de renseignements ou des réclamations à formuler doit être étendue or rares sont encore les centres sociaux qui forment pour les agents d'exécution à l'accueil courant du public.

- favoriser la gestion individuelle d'un portefeuille d'assurés : une expérience à suivre.

Le développement de la personnalisation du rapport entre les clients et les organismes pourrait être envisagée en généralisant la pratique en vigueur dans certains organismes en France qui consiste à donner la responsabilité d'un même groupe d'allocataires au même agent. La même personne s'occupant d'un même groupe a, ainsi, une meilleure connaissance de la situation de sa "clientèle" et devient plus "responsable" de sa gestion. A partir de ce découpage du fichier, plusieurs types d'organisations de travail peuvent être élaborés. La polyvalence des tâches, notamment si elle est adaptée et bien vécue par les agents, permet un suivi de la population et assure une certaine coordination entre les prestations.

- laisser aux agents la gestion des dossiers complexes.

Cela suppose une formation générale préalable, une technicité issue de l'expérience professionnelle, mais permet à l'individu de réfléchir, d'utiliser les connaissances techniques variées, de procéder à des recherches documentaires et responsabiliser l'agent au sein de son groupe de travail. Cette proposition poserait un problème de réorganisation du travail, dans la mesure où la gestion de ces dossiers complexes relève traditionnellement de la maîtrise ou de l'encadrement.

Que pouvons-nous dire au terme de cette analyse ?

De façon générale, disons que la situation sanitaire et sociale de la population milite en faveur de la fréquentation des Centres et Services Sociaux par toute la population dans le besoin. La D.G.A.S. ne saurait se désengager quant à la mission qui est sienne, eu égard de sa vocation sociale et à son souci de contribuer à la réalisation d'un social plus hardi pour toute la population en difficulté. Certes, il est nécessaire de repenser le système de secours en augmentant le budget de l'aide sociale, en améliorant ce qui existe et en créant de nouvelles structures, de même une participation des institutions sociales aux structures de coordination devrait-elle contribuer à donner plus d'efficacité au système d'aide sociale.

CHAPÎTRE IX

VERS UNE DÉFINITION D'UN SYSTÈME DE PROTECTION
SOCIALE (EXEMPLE DU MONDE AGRICOLE)

La réflexion sur les problèmes sociaux au Congo et les interventions à engager au titre de l'action sociale a posé le problème de la protection sociale assurée en faveur de la population.

Compte-tenu du nombre croissant de nouvelles catégories qui font de plus en plus appel au Service Social, celui-ci, dans le but de rechercher au maximum, le tarissement des effectifs des enfants (et familles) placés sous sa tutelle, avait, avec le concours des experts étrangers (Colloque D.G.A.S. Novembre-Décembre 1980) envisagé l'extension possible de la couverture sociale aux populations exclues (agriculteurs, artisans, commerçants, handicapés...) organisées en coopératives ou précoopératives et reconnues par l'Etat. Ayant repris cette pensée, nous avons tenté de concevoir un système de protection sociale dans le monde agricole. Afin de permettre une meilleure compréhension du problème posé, il nous a semblé opportun de présenter la situation actuelle en matière de protection sociale telle qu'elle existe au Congo d'abord, les besoins d'une protection sociale du monde agricole ensuite et de suggérer les orientations quant à la mise en place de cette structure enfin.

9.1 La situation actuelle en République Populaire du Congo en matière de protection sociale

Le système de protection sociale assuré en faveur de la population repose essentiellement sur deux institutions :

- Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales qui a, sous sa tutelle, les services de l'aide sociale exercée par la D.G.A.S. que nous avons déjà décrits.

- Le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale qui assure la sécurité sociale pour les fonctionnaires (régime spécial) et les travailleurs salariés relevant du code du travail (à travers la C.N.P.S.)

9.1.1. La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

C'est un organisme de sécurité sociale qui garantit contre les risques sociaux, tous les travailleurs salariés, relevant du Code du Travail, résidant au Congo, sans distinction de nationalité et de sexe.

Elle est placée sous la tutelle du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale et administrée par un conseil composée des représentants de Pouvoirs Publics des employeurs et des travailleurs. Elle gère trois régimes :

- ▶ les prestations familiales,
- ▶ les accidents du travail et maladies professionnelles
- ▶ l'assurance vieillesse et invalidité -

Pour couvrir les prestations qu'elle sert d'une part et d'autre part, ses frais de fonctionnement, la C.N.P.S. dispose annuellement d'un budget fixé par son Conseil d'Administration. Il est essentiellement alimenté par les cotisations d'un taux de 14.94%,

décomposées comme suit :

▶ prestations familiales.....	6.69%
▶ accidents du travail.....	2.25%
▶ assurance-vieillesse.....	4.00%

► Fond National de construction..... 2.00%

Les cotisations au titre des prestations familiales et des accidents du travail et maladies professionnelles sont à la charge exclusive de l'employeur. Par contre, la cotisation assurance-pension-vieillesse est à la fois, à la charge de l'employeur et du travailleur à raison de :

- 2.40% pour l'employeur,
- 1.40% pour le travailleur.

Les cotisations dues à la C.N.P.S. sont calculées sur le salaire brut de l'assuré, y compris les avantages en nature (à l'exception des primes ayant un caractère remboursable). La part ouvrière de 1.60% est retenue à la source par l'employeur qui la verse à la C.N.P.S. en même temps que l'ensemble des cotisations. Il s'agit donc d'une prestation contributive.

Le siège de la C.N.P.S. se trouve à Brazzaville, à l'extérieur de la capitale. La C.N.P.S. dispose de six centres techniques régionaux dans les villes suivantes : Pointe-Noire, Loubomo, Nkayi, Makoua, Ouessou, Impfondo.

9.1.2. Les risques actuellement couverts par la C.N.P.S.

A/ Risques entraînés par une incapacité de travail à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle -

Le travailleur touche, en cas d'accident de travail :

a - Compensation partielle de la perte de salaire

- une indemnité journalière qui remplace le salaire que l'employeur doit cesser de verser au lendemain du jour de l'accident, dans la limite du préavis (1 mois) auquel a droit le salarié. L'indemnité est égale au salaire total. Passé ce délai, le salarié a droit aux deux tiers du salaire.

- en cas d'incapacité permanente, partielle ou totale, due à l'accident de travail, le salarié perçoit une rente calculée sur le salaire annuel du travailleur multiplié par le taux de rente défini en fonction du taux d'incapacité fixé par le médecin. Le salaire annuel pris comme base de calcul d'une rente correspondant à une incapacité supérieure à 10% ne peut être inférieur à 84.940 F/CFA (1). Il ne peut dépasser 1.465.800 F/CFA. Au-delà, la somme gagnée n'est retenue que pour un tiers.

 - en cas de décès du travailleur, la rente est versée :
 - * au conjoint survivant et ne peut dépasser 30% du salaire annuel qui aurait servi de base de calcul de la rente de la victime. Les conditions exigées au conjoint survivant pour percevoir cette rente " Il faut que le mariage ait été contracté avant l'accident et que le conjoint survivant ne soit ni divorcé ni séparé de corps de la victime".
- Lorsqu'il y a plusieurs veuves, la rente est partagée entre les veuves :
- * aux enfants et descendants de la victime 15% du salaire annuel s'il y a un enfant à charge ; 30% s'il y a deux enfants à charge et ainsi de suite, à savoir 10% en plus par enfant à charge.
- Les enfants sont reconnus à charge comme pour les prestations et les rentes sont versées jusqu'à 16-17 ou 20 ans, selon leur degré de scolarité. Ils doivent être tous issus d'un mariage enregistré à l'état civil.

(1) 2 FF = 100 F/CFA

* aux ascendants de la victime, il est versé 10% du salaire annuel à chacun d'eux qui était à la charge du travailleur au moment de l'accident. En aucun cas, le total des rentes allouées aux différents ayant-droits ne peut dépasser 85% du salaire annuel de la victime. En l'absence d'ayant-droits, la rente est allouée aux héritiers coutumiers désignés par les Tribunaux Coutumiers : elle est fixée à quatre mois de salaire annuel.

b - Prise en charge des frais médicaux

Les soins sont gratuits pour les travailleurs accidentés qui n'ont le bénéfice des prestations en matière d'accident du travail que dans la mesure où ils sont soignés dans les établissements sanitaires publics :

- ▶ les frais de médecin, de chirurgien et pharmacie sont payés directement par la C.N.P.S. à l'établissement hospitalier, ainsi que les frais d'hôpital.
- ▶ la fourniture, la réparation et le renouvellement des appareils de prothèses et orthopédiques nécessités par l'infirmité sont également aux frais de la Caisse.
- ▶ les frais de transport de la victime du lieu d'accident au centre médical ou à l'hôpital, sont pris en charge par la C.N.P.S.
- ▶ En cas de mort, les frais funéraires sont supportés par la C.N.P.S. dans la limite de 14.000 F/CFA. La C.N.P.S. supporte aussi les frais de transport du corps du lieu de la sépulture lorsque le décès s'est produit au cours d'un déplacement demandé par l'employeur.

Les risques entraînés par une incapacité de travail à la suite d'un accident de travail ou de maladie professionnelle, représente actuellement 10% des dépenses de prestations totales de la C.N.P.S.

c - Compensation des charges familiales

Le régime des prestations familiales comprend :

- ▶ allocations prénatales 2.200 F après le premier et le deuxième examen',
- ▶ allocation d'aide aux jeunes ménages,
- ▶ allocations familiales proprement dites, à raison de 800 F/mois et par enfant (selon le responsable de la C.N.P.S. actuellement - près de 260.000 enfants perçoivent les allocations familiales au Congo (en 1980) soit une dépense d'environ 2,5 milliards de F/CFA.
- ▶ allocation en nature : une layette par enfant à la naissance -

A ces prestations, il faut ajouter les indemnités journalières versées aux femmes salariées pendant la durée de leur congé maternité qui actuellement est de 14 semaines (article 113 du Code du Travail).

Pour avoir droit aux prestations familiales, l'allocataire doit simultanément remplir trois conditions :

- 1°/ Résider au Congo (sauf cas prévu par les textes) -
- 2°/ Avoir une activité professionnelle : l'allocataire doit être salarié et relever du Code du Travail. Sa rémunération mensuelle doit être au moins égale au SMIG (20.000 F/CFA actuellement). En cas de décès de l'affilié, bénéficiant de plein droit des prestations familiales, à condition qu'ils assurent la garde et l'entre-

tien des enfants qui étaient à la charge de l'allocataire :

- la veuve d'allocataire même si elle n'exerce aucune activité salariée,
- le tuteur même son salarié, désigné conformément aux règles du Code Civil ou par jugement d'un tribunal coutumier,
- sous certaines conditions, les femmes seules non mariées qui sont salariées et dont les enfants sont inscrits à l'état-civil.

3°/ Avoir des enfants à charge : sont considérés comme enfants à charge, ceux dont l'allocataire assume d'une manière générale, le logement, la nourriture, l'habillement et l'éducation.

Ils doivent rentrer dans les catégories suivantes :

- les enfants issus d'un mariage contracté à l'état civil par l'allocataire,
- les enfants que la femme de l'allocataire a eu d'un précédent mariage : *"lorsqu'il y a eu décès régulièrement déclaré ou divorce judiciairement prononcé, sauf si les enfants restent à la charge du premier mari, ou que ce dernier contribue à leur entretien"*.
- les enfants ayant fait l'objet d'une adoption par l'allocataire marié ou d'une légitimation adoptive -
- les enfants ayant fait l'objet d'un jugement de tutelle d'un tribunal de droit coutumier, confiant leur garde à un travailleur salarié.

N'entrent pas en ligne de compte d'enfants à charge, ceux qui bénéficient d'une bourse entière d'enseignement, les apprentis percevant une rémunération au moins égale à la moitié du SMIG.

Les compensations des charges familiales représentent 56% des dépenses de prestation totale de la C.N.P.S.

d - Assurance-vieillesse

Pour bénéficier des prestations de l'assurance-pension, il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir cessé définitivement toute activité salariée,
- remplir certaines conditions d'âge : l'âge de la retraite est fixé à 55 ans,
- justifier d'une certaine durée d'immatriculation et d'assurances : c'est-à-dire avoir accompli au moins 60 mois d'assurances au cours des dix dernières années, précédant la date d'admissibilité à pension, de compter au moins 180 mois d'assurances.

Trois cas prévus/ :

- si âgé de 50 ans, l'allocataire est reconnu inapte au travail, il peut demander une pension anticipée, s'il remplit les autres conditions exigées pour le bénéfice d'une pension normale,
- si âgé de 55 ans, l'allocataire n'a pas rempli les conditions pour ouvrir droit à une pension de vieillesse normale ou à une pension anticipée, il peut recevoir une allocation sous forme de versement unique, à condition de réunir au moins douze mois d'assurances.
- si, avant l'âge de 55 ans, par suite de maladie ou accident d'origine non professionnelle, le salarié a subi une diminution permanente de ses capacités physiques ou mentales, médicalement constatées il peut prétendre à une pension d'invalidité, à condition :

- d'avoir été immatriculé à la C.N.P.S. cinq ans au moins,
- avoir accompli six mois d'assurance au cours des douze derniers mois civils précédant le début de l'incapacité conduisant à l'invalidité.

La pension d'invalidité est remplacée par une pension de vieillesse du même montant lorsque le salarié atteint l'âge de 55 ans.

Si le titulaire d'une pension d'invalidité a besoin, de façon constante, de l'aide et des soins d'une tierce personne, pour accomplir les actes ordinaires de la vie, il a droit à un supplément égal à 50% de sa pension.

Le montant de la pension de vieillesse ou d'invalidité de la pension anticipée et de l'allocation de vieillesse est fixé en fonction de la rémunération mensuelle moyenne de 3 ou 5 dernières années d'assurance ; c'est-à-dire le 1/36 ou 1/60 des salaires ayant donné lieu à cotisation.

✕ La pension de survivants : sont considérés comme survivants :

- la veuve de l'assuré, à condition que le mariage ait été contracté deux ^{ans} au moins avant le décès,
- le veuf invalidé à la charge de l'assuré (à condition que le mariage ait été contracté deux ans au moins avant le décès du conjoint),
- les enfants à charge de l'assuré, tels qu'ils sont définis au titre des allocations familiales.

Les pensions de survivants sont calculées en pourcentage de la pension vieillesse ou d'invalidité ou de pension anticipée à laquelle l'assuré (qui, à la date de son décès, remplissait les conditions requises) avait ou aurait eu droit, à la date de son décès, à raison de :

- 50% pour la veuve ou le veuf,
- 25% pour chaque orphelin de père ou de mère,
- 40% pour chaque orphelin de père et de mère.

Le montant de la pension d'orphelin ne peut être inférieur à celui des allocations familiales, le montant total des pensions de survivants ne peut excéder celui de la pension à laquelle l'assuré avait ou aurait droit, sinon les pensions sont réduites proportionnellement.

★ Allocation de Survivant : elle est versée en une seule fois à ses survivants, si l'assuré ne pouvait prétendre à une pension d'invalidité et comptait moins de 180 mois d'assurance, avant la date de son décès.

9.1.3. Actions sanitaires et sociales en faveur des affiliés et leurs familles -

Il existe actuellement dix centres médicaux C.N.P.S. (4 à Brazzaville, 1 à Pointe-Noire, Loubomo, Nkayi, Ouessou, Makoua, Impfondo).

Dans ce C.M.S. les affiliés et leurs familles ont droit à la gratuité des consultations, analyses, soins et remises des médicaments.

Les bénéficiaires de la C.N.P.S. sont évalués de 51 à 52.000 salariés en 1980 (selon rapport BIT 1980, page 35, consulté au Ministère du Travail).

9.1.4 Le budget de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

Les données utilisées ici sont parcellaires, basées sur des prévisions budgétaires et ont pour seul but d'apporter un ordre de grandeur.

La masse globale des recettes de la C.N.P.S. est de l'ordre de 3.500.000.000 F/CFA en 1977 - 5.400.000.000 F/CFA en 1978 mais les recettes effectives sont liées à la perception effective des cotisations, or, il semble que l'insuffisance des rentrées de cotisations soit très forte (de l'ordre du quart des cotisations prévues). Si l'on analyse la répartition des recettes selon le type de risque, elle se présente ainsi :

- cotisations prestations familiales..... 51.5%
- cotisations accidents du travail..... 27.3%
- cotisations vieillesse..... 30.6%
- fonds communs..... 0.6%

L'utilisation de ces recettes se répartit de la manière suivante :

- prestations versées..... 50.0%
- action sanitaire et sociale..... 7.9%
- gestion administrative..... 15.0%
- résultat d'exploitation (excédentaire pour
les années examinées) 0.6%

Une partie des excédents est utilisée pour les investissements :

- en 1978 : 381 millions de F/CFA
- en 1979 : 233 millions de F/CFA

dont une large part concerne l'action sociale (centres médico-sociaux de Mougali-Bacongo).

Les prestations versées se répartissent selon les différents risques, à raison de :

- 51,1 % pour les prestations familiales,
- 11,3% pour les accidents de travail dont :
 - × 1% prestations en nature,
 - × 10,3% prestations en espèces -
- 32,6% pour l'assurance-vieillesse.

En ce qui concerne l'action sanitaire et sociale, il semble intéressant de distinguer les deux formes d'intervention :

- la gestion des centres médico-sociaux (dépenses de personnel et de matériel)
- les aides accordées (secours, médicaments).

ANNEES	DEPENSES ACTION SANITAIRE ET SOCIALE			DONT SECTEUR SOCIAL		
	GESTION	AIDES	TOTAL	GESTION	AIDES	TOTAL
1977	189,2	160	349,2	32,2	60	92,2
1978	266,2	166	432,2	45,2	66	111,2
1979	265,5	167,5	433	53,1	67,5	110,6
1981	317,6	230	547,6	95,3	80	170,3

(en millions de F/CFA)

9.1.5 Le régime spécial des fonctionnaires

Il s'adresse à tous les travailleurs salariés relevant du statut de la Fonction Publique.

Selon les informations recueillies à la Direction Générale de la Fonction Publique, les risques couverts sont les mêmes que pour les travailleurs affiliés à la C.N.P.S. Il y a cependant quelques variantes dans le mode de prise en charge :

- ▶ si un fonctionnaire est malade ou accidenté, il a droit au maintien intégral de son salaire jusqu'à sa guérison complète, ou la reconnaissance d'incapacité. ; par contre, il n'aura pas droit aux soins gratuits en dehors des frais d'hospitalisation qui sont pris en charge à 80% par l'Etat, alors que le salarié de la C.N.P.S. percevra une indemnité journalière à la place du salaire, qui est égale au salaire total du salarié, dans la limite du préavis (1 mois) auquel il a droit ensuite, le salarié a droit aux deux tiers de son salaire -
- ▶ en ce qui concerne l'assurance-vieillesse, le taux des cotisations et le montant de la pension varient suivant que l'on est affilié à la C.N.P.S. ou au régime spécial des fonctionnaires. Les bénéficiaires de ce régime spécial sont évalués de 40 à 42.000 fonctionnaires (Source : rapport J. TIMAR, PNUD - Brazzaville - 1981).

Les deux régimes : C.N.P.S. et R.S.F. totalisent 91 à 94.000 personnes travaillant dans les secteurs dits "formels", ce qui donne, pour une population active de 519.000 personnes, la proportion de près de 18% de la population occupée, bénéficiant des différents avantages sociaux.

9.2 Analyse et critique du système actuel

La description des différentes institutions a permis de constater qu'actuellement, la protection sociale se limite uniquement au domaine de la législation sociale concernant les travailleurs salariés du secteur formel, et le domaine réservé aux démunis que le Service de l'Aide Sociale de la D.G.A.S. n'a pas les moyens d'aider efficacement. Les caractéristiques de cette protection sociale sont :

- l'inégalité dans l'accès aux droits (parmi la population couverte)
- l'insuffisance des risques pris en charge,
- la faible proportion des personnes couvertes dans l'ensemble de la population,
- l'inadaptation des textes aux réalités locales.

9.2.1 Les inégalités d'accès aux droits

Quelques exemples :

- les salariés et leurs familles affiliés à la C.N.P.S. ont accès aux centres médico-sociaux (Brazzaville, Pointe-Noire, Loubomo, Nkayi, Makoua) où sont gratuitement assurés consultations, analyses, soins et remises des médicaments.
- Les fonctionnaires qui supportent la charge des divers frais médicaux ont cependant les frais d'hospitalisation payés à 80% par l'Etat, ce qui entraîne inévitablement une tendance à des hospitalisations abusives de cette catégorie des travailleurs.

► les salariés de certaines entreprises bénéficient d'accords particuliers provenant des arrangements variables (A.T.C. - COMILOG - ELF-CONGO- AGIP...).

9.2.2. Insuffisance des risques pris en compte

- La maladie, risque qui touche directement la population, est très insuffisamment prise en charge : c'est uniquement à l'occasion des accidents de travail que le travailleur est pris entièrement en charge. Le reste du temps, c'est le C.M.S. qui, dans la limite des stocks leur vient en aide.
- Il n'existe pas de prestations en espèces en cas d'incapacité temporaire de travail.

9.2.3. La faible proportion des populations touchées par le système actuel -

Ce système de protection sociale qui lie l'octroi des avantages sociaux à la condition d'activité professionnelle formelle, met en marge 80% de la population. La faible minorité de population concernée est déjà la plus favorisée, en effet, outre la chance d'avoir une activité rémunérée et régulière, bénéficie d'avantages annexes importants.

Sont donc exclus tout un ensemble de travailleurs déjà largement défavorisés par rapport aux précédents, en raison de leur niveau de revenus : ce sont les paysans, les artisans, les commerçants, les personnes âgées et les handicapés. Ces exclus ont, en définitive, pour seul recours de l'aide sociale dont l'image de marque reste celle d'un service d'assistance jugée peu efficace car sans moyen correspondant.

CHAPÎTRE X

LA RECHERCHE DE PRINCIPES ET BESOINS DE PROTECTION SOCIALE

Préalablement à la définition de ce que pourrait être la protection sociale souhaitable en République Populaire du Congo, tenant compte à la fois du stade de développement du pays et de l'option socialiste, quelques remarques générales peuvent être formulées :

- a) toute définition d'un système de protection sociale doit être inspirée par une analyse des besoins spécifiques du pays et devrait donc éviter de reprendre **purement et simplement** des schémas issus directement des pays européens et liés aux conditions historiques de leur apparition (systèmes de type corporatif pour l'assurance -maladie, recherche d'une politique nataliste et de moindre coût sur les salaires pour les allocations familiales, par exemple).
- b) la recherche de solutions en matière de protection sociale est liée à la définition simultanée de politiques dans les autres domaines tels que la politique de la Santé pour les problèmes liés au risque maladie, ou la politique de l'emploi et celle des revenus en ce qui concerne la réflexion sur les problèmes d'assistance et d'aide sociale.
- c) la proposition de systèmes de protection sociale qui tendent à substituer un mécanisme de solidarité nationale aux systèmes de solidarité traditionnelle, doit être réfléchi.

En effet, il serait regrettable de contribuer à la destruction des systèmes d'entr'aide personnalisée qui existaient, au contraire, on ne peut se contenter, par tentation ethnologique, de vouloir maintenir des mécanismes traditionnels alors que les conditions socio-économiques ont changé. C'est pourquoi, il ne peut être envisagé de solution a priori.

- d) Il va de soi que cette définition doit être formulée en recherchant des solutions de moindre coût pour le pays. Cependant, il faut préciser que ce moindre coût doit être évalué en tenant compte non seulement des charges directes mais également des effets induits tels que, en matière de santé, l'amélioration de l'état sanitaire d'une population lui donnant la possibilité de mieux participer au développement du pays.

Comme nous l'avons déjà souligné, le système de protection sociale institué au Congo ne prévoit pas la couverture des salaires agricoles au même titre que de ceux de l'industrie ; des raisons diverses, notamment l'instabilité de l'emploi, la difficulté du contrôle de l'affiliation, la faiblesse des revenus leur rendent, en effet, plus difficile l'application effective des règles de protection sociale. Au nombre des besoins de protection sociale, on distinguera donc les risques sociaux communs à l'ensemble des travailleurs de ceux qui sont liés aux spécificités du travail agricole.

10.1 Les risques communs à l'ensemble des travailleurs

La Convention n° 102 de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) concernant la norme minimum de la Sécurité Sociale envisage l'ensemble d'éventualités à couvrir que sont la maladie, l'invalidité, l'accident du travail et la maladie professionnelle, la maternité, les charges de la famille, la vieillesse, le décès, et le chômage.

L'analyse de la situation des travailleurs agricoles amène à poser le problème d'une indispensable garantie contre les risques sociaux susceptibles de réduire leur capacité de gains ou de leur occasionner des charges supplémentaires.

Comme l'a écrit RUTH-TJEGA (1) :

Si les orthodoxes de la finance disaient jadis, il y a des dépenses, il faut les couvrir, les orthodoxes de la Sécurité Sociale pourraient dire aujourd'hui : il y a des risques, il faut les couvrir".

Parmi ces risques sociaux, certains sont liés à l'activité ou à la profession ; d'autres sont d'origine non professionnelle.

(1) Ruth TJEDA : Sécurité Sociale au Cameroun - Paris - Université de Droit et de Sciences Economiques 1970 (thèse de doctorat 3ème cycle) p. 127 -

10.1.1 Les risques non-professionnels

► A - La maladie - l'accident -

La maladie est une éventualité qui se présente tant au travailleur du secteur moderne qu'au travailleur agricole. Pour y faire face, les législations du travail en Afrique Francophone font obligation à l'employeur de fournir à ses travailleurs des soins médicaux, en cas de maladie et le cas échéant, de leur servir des indemnités si une incapacité temporaire en résulte. Pour les travailleurs agricoles, aucune garantie similaire n'existe bien qu'ils vivent dans une insalubrité plus grande qu'elle ne l'est en milieu urbain et qu'ils soient soumis à des conditions de travail généralement plus pénibles (intempéries, durée plus longue du travail, absence de congé ...). Cet environnement malsain favorise la prolifération et la persistance des maladies, principalement des maladies endémiques que l'on rencontre un peu partout.

L'une d'entre elles, l'onchocercose qui touche les populations rurales riveraines des grands fleuves. Cette maladie des yeux conduit à la cécité un nombre important de personnes : "dans certains villages particulièrement touchés, on peut trouver jusqu'à 30% de personnes aveugles "(1).

A l'importance des effets de cette affection, s'ajoutent aussi les manifestations d'autres maladies endémiques qui affectent dans des proportions très élevées, les populations rurales.

(1) Problèmes Economiques (revue) n° 1774 du 19 mai 1982 -

Ce sont entre autres, le paludisme, permanent dilemme des services de santé qui continue à faire des ravages, la bilharziose, la trypanosomiase qui sévissent également à l'état endémique.

Au nombre des conséquences de ces affections, et pour ce qui concerne l'onchocercose, on assiste à d'importants déplacements de populations des zones atteintes vers des régions relativement plus saines. Des agriculteurs des vallées du Congo quittent les zones fertiles pour des terres plus salubres mais qui ne présentent pas les mêmes intérêts de culture.

► B - Les charges de famille -

Les travailleurs agricoles sont également confrontés au problème posé par les charges de famille à l'instar des travailleurs salariés du secteur moderne.

Comme l'écrit Robert SAVY : *"Peut-être que l'entretien des enfants coûte-t-il moins cher en milieu rural dans les premières années, mais l'éducation est ensuite plus coûteuse en raison de l'éloignement des établissements d'enseignement ou de formation professionnelle. Abstraction faite de toute considération démographique ou économique, le besoin d'une aide extérieure se manifeste autant chez les familles rurales que chez les autres"* (1)

En ce qui concerne la maternité, le besoin de soins de santé s'impose compte-tenu des conditions de vie de la femme en

(1) Robert SAVY : La sécurité sociale en agriculture - p. 141 -

milieu rural ou urbain. En effet, la femme d'agriculteur ne connaît pas d'horaire de travail, s'épuise à de multiples tâches, en l'occurrence les travaux ménagers et les travaux champêtres.

Contrairement à ce qu'avance Robert SAVY pour qui la maternité constitue un risque social beaucoup moins lourd, en raison du fait que la femme particulièrement concernée, constitue une main-d'oeuvre d'appoint, la situation de la paysanne africaine en couches devrait retenir la plus grande attention. En zone forestière par exemple, la femme est au centre de tous les travaux. Elle aide à la création des plantations de café ou de cacao, assure la récolte, le séchage, le décorticage manuel du café ; elle cultive le riz, assure le désherbage et la récolte. Chez les paysans de la zone des savanes, les agriculteurs n'emploient jamais de manoeuvres. Ils sont aidés par leur épouse, associée ou non aux enfants. La majorité des femmes s'occupent seules de leurs propres parcelles de cultures vivrières, la plupart des autres faisant appel à des manoeuvres. Les quelques femmes qui cultivent l'igname (tubercule servant à l'alimentation) font faire le buttage, travail masculin, par leur mari, ou un fils ou un manoeuvre. Les pénibles conditions de travail et de vie de la femme ont des conséquences inquiétantes sur la maternité. Les paysannes, toujours à la tâche, accablées de tant d'activités qui contribuent à leur épuisement physique, de surcroît mal nourries, ne peuvent supporter de nombreuses maternités. Il se trouve malheureusement que ces femmes sont constamment enceintes ou allaitantes.

Le congé de maternité est inexistant quand il faut assurer la subsistance de la famille. L'absence ou l'insuffisance des centres de protection maternelle et infantile en ajoutent à ce sombre tableau, alors que le dévouement, l'endurance dont fait montre la paysanne devraient à eux seuls suffire pour justifier la mise en place de mesures de protection sociale adéquate, notamment en matière de maternité

► C - La vieillesse, l'invalidité - le décès -

Les travailleurs agricoles ne sont pas également épargnés par le risque vieillesse, l'invalidité et le décès.

Selon la convention n° 102 de l'O.I.T., des prestations vieillesse doivent être accordées aux personnes qui ont atteint un âge déterminé auquel prend fin en principe toute activité professionnelle. Dans la plupart des pays d'Afrique, les travailleurs salariés, bénéficient pour eux-mêmes ou pour leur famille, de la couverture du risque vieillesse-invalidité-décès. A ce niveau également, le constat relatif à la couverture des autres risques demeure, à savoir que les agriculteurs indépendants (les métayers, les fermiers), les aides familiales, les artisans, les commerçants sont tenus à l'écart de cette protection.

Le problème des exploitants et de leurs aides financières se pose de manière différente. En effet, en cas d'inaptitude au travail pour raison d'âge, d'invalidité ou de décès du chef d'exploitation, la relève est assurée par les aides familiales. Il ne se pose donc pas de difficulté majeure au niveau de l'exploitation.

Toutefois, dans le cas où le chef d'exploitation effectue une part de travaux, il y aurait une perte de revenus dont il faut imaginer une indemnisation qui puisse s'adapter à la situation particulière de l'agriculteur indépendant. Il convient de souligner un autre aspect du problème qui peut apparaître en cas d'inaptitude, de vieillesse ou de décès de l'agriculteur indépendant. Dans ce cas, et le plus souvent pour l'agriculteur de la zone forestière, l'exploitation se trouve abandonnée si ses enfants se trouvent émigrés vers les zones urbaines. Il n'est pas rare, en effet, de voir les plantations villageoises de café ou de cacao envahies par la broussaille par manque d'entretien.

En cas d'inaptitude permanente au travail de l'agriculteur invalide ou âgé, il y a réduction et même suppression de gain ; et, en cas de décès du chef de famille, il se pose le problème de fourniture de moyens de subsistance aux survivants.

La nécessité d'une protection ne fait donc pas de doute, mais il convient de trouver un système plus adapté.

10.1.2 Les risques professionnels

- LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES -

Outre les risques non liés à la profession, les travailleurs agricoles sont exposés à des éventualités tenant à leur situation de travailleur.

L'argument le plus souvent avancé consiste à considérer le risque-accident du travail comme se présentant avec une

certaine originalité chez le travailleur agricole, et en particulier, chez l'agriculteur indépendant. Ce qui est sûr, c'est que de par la nature des activités du monde rural, les activités professionnelles forment un tout homogène avec la vie privée, de sorte qu'à la limite, il devient difficile de distinguer ce qui ressort du cadre extra-professionnel et ce qui est lié au travail.

Le travailleur agricole peut se voir immobilisé à la suite d'un accident du travail comme son homologue de l'industrie. On est souvent tenté de penser que pour ce qui concerne le travailleur agricole indépendant, la survenance du risque professionnel n'a aucune influence sur son revenu dans la mesure où le travail continue d'être effectué par les membres de la famille. Cette vision du problème était valable il y a une dizaine d'années, mais avec la dégradation accélérée de la solidarité villageoise et le départ massif des jeunes vers les zones urbaines, le travailleur agricole en arrêt de travail pour cause de maladie voit son exploitation à l'abandon, entraînant ainsi un manque à gagner considérable. Il en est de même pour l'éleveur dont le bétail risque, faute de remplaçants, de se disperser ou de mourir de faim pendant son incapacité temporaire.

10.2 Les risques spécifiques au monde agricole

L'agriculteur indépendant tire sa subsistance essentiellement des produits de sa récolte dont une partie sert à la commercialisation, l'autre étant destinée à la consommation. Cette récolte est soumise d'une part, aux aléas de la nature avec des conséquences souvent désastreuses, et d'autre part, aux variations des coûts des produits.

Les calamités naturelles sont un risque très redouté par les paysans, que ce soit la sécheresse accompagnée le plus souvent de feux de brousse et d'incendies, les inondations, les ouragans ou les invasions des insectes et des rongeurs.

Comme l'écrit Michel HAMON (1), ce risque n'entre pas dans la liste des éventualités qui sont ordinairement retenues dans le cadre de la sécurité sociale, mais la perte de revenus et de subsistance qu'il entraîne, revêt un caractère exceptionnel et dramatique pour les travailleurs agricoles. Pour prendre un exemple, on peut signaler que la destruction de la récolte par la sécheresse a entraîné une situation de famine dans de vastes régions de la Haute-Volta, du Niger, du Sénégal et du Mali, dans les années 1973-1974.

Dans les années 1978-1979, les cultures vivrières de la zone forestière, notamment en Côte d'Ivoire, ont été victimes

(1) Michel HAMON - cours de formation sur la Sécurité Sociale et la protection sociale des travailleurs agricoles dans les pays d'Afrique francophone - Brazzaville - 18-31 janvier 1982 -

d'une forte pluviométrie avec des champs entiers de riz, de manioc et de bananes inondés et détruits, réduisant ainsi les moyens de subsistance des paysans.

L'élevage n'échappe pas aux aléas de la nature. En effet, en période de sécheresse, les éleveurs de la zone sahélienne voient leur cheptel réduit à quelques têtes, compromettant par la même occasion, leur revenu et leur subsistance (viande et lait). Ainsi, sur toute l'année, le travailleur agricole, notamment l'agriculteur indépendant *"vit en permanence dans la crainte que des événements sur lesquels il ne peut rien, viennent anéantir le résultat de ses efforts"*. (1)

Mais, compte tenu du fait que les conséquences des calamités naturelles revêtent un caractère tant économique que social extrêmement grave, il serait souhaitable, pour protéger les revenus des travailleurs agricoles et pour leur garantir des moyens de subsistance, de mettre en place un système de protection sociale spécifique qui serait à même d'assurer une indemnisation adaptée.

Les risques sociaux dont il vient d'être fait état chez les travailleurs agricoles soulèvent donc un certain nombre de problèmes très délicats, notamment en raison de leur inorganisation et de leur statut, tenant à la condition de travail-

(1) Robert SAVY - op. Cit - p. 21 -

leurs du monde agricole. Il reste qu'on continue à se demander s'il est préférable de les maintenir dans le système de protection sociale des salariés du régime général ou de les en sortir, au profit d'un système adapté au monde agricole, avec les risques d'échec que peut comporter ce nouveau système de protection sociale. Les aides familiales, les métayers et les fermiers posent également le problème de la détermination de leurs revenus et leur période d'activité. Néanmoins, si l'on reprend les différents types de risques, on peut faire les remarques suivantes :

A - LA PROTECTION DU RISQUE "MALADIE" -

Principe : elle devrait toucher toute la population et non seulement les salariés.

Il s'agit là d'un principe de solidarité nationale relevant de la responsabilité de l'Etat. Cela entraîne :

- la gratuité des frais médicaux, hospitaliers,
- en ce qui concerne les frais pharmaceutiques, on peut penser qu'il conviendrait de maintenir une certaine responsabilité individuelle en laissant à la charge des individus, des frais symboliques compatibles avec leurs capacités contributives.
- la mise en application de ce principe suppose des choix en matière de mode d'approvisionnement des produits pharmaceutiques et contrôle des prix, des conditions d'exercice de la médecine (choix entre l'acceptation d'une juxtaposition entre un secteur public et privé ou la limitation au seul secteur public) de moyens pour assurer la gratuité pure et simple et le maintien d'un système avec remboursement a posteriori

ce dernier étant incontestablement plus onéreux que le premier).

B - LA PROTECTION DES RISQUES LIÉS À LA PERTE DE REVENUS PROFESSIONNELS -

- par suite d'une incapacité temporaire ou permanente à la suite d'un accident du travail ou maladie (professionnelle ou non).

Le souci d'une plus grande équité devrait inciter à opter pour :

- une extension à toutes les catégories de travailleurs (non seulement les salariés mais ceux du secteur agricole et du commerce),
- une extension de la garantie de revenus minimum (indemnités journalières ou rente d'invalidité) non seulement dans le cas d'accident du travail et maladies professionnelles mais également pour les cas de maladies au sens habituelles.

C - PAR SUITE D'UNE INCAPACITÉ PERMANENTE (TOTALE OU PARTIELLE) LIÉE À UN HANDICAP PHYSIQUE OU MENTAL -

On sait qu'à l'heure actuelle les personnes handicapées restent les marginaux du système social en R.P.C. Le premier objectif devrait être d'affirmer le droit à l'accès au monde du travail pour tous les handicapés qui peuvent, après rééducation adaptée éventuellement. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

a) Considérant la difficulté de créer de nouveaux emplois en R.P.C., on peut estimer qu'il n'est pas souhaitable de réserver certains emplois pour des handicapés et à plus forte raison, d'adapter certains postes de travail à leur handicap. Dès lors, il devient nécessaire de leur assurer :

- d'une part, l'accès à la couverture du risque maladie,
- d'autre part, la garantie d'un revenu minimum (par exemple le SMIC) à partir d'un certain taux d'incapacité à prévoir.

afin de leur permettre, à tout le moins, un certain niveau d'intégration dans la société.

b) Considérant que dans le système social congolais traditionnel qui persiste au moins en partie, il faut laisser agir les solidarités familiales traditionnelles, on n'envisagerait pas la garantie d'un revenu de subsistance.

Une telle option ne semble pas pouvoir résoudre tous les problèmes :

- d'une part, certains handicapés ne sont plus, de ce fait, pris en charge par leur famille. Il faudrait donc être en mesure de détecter ces cas et leur assurer une aide.
- d'autre part, cette option ne garantit en rien, une évolution du statut des handicapés dans la société face à leur revendication légitime d'une plus grande intégration et du respect de leur demande d'avoir une place à part entière.

Il serait donc juste de réfléchir à un système qui assure :

- . soit l'accès à une activité professionnelle,
- . soit un revenu minimum permettant de satisfaire les besoins vitaux de ceux qui ne peuvent travailler.

Et bien sûr, l'accès à la couverture du risque "maladie" (soins et appareillages).

D - PAR SUITE DE CHÔMAGE -

Si la prise en charge de ce risque n'a pas été envisagée en R.P.C. comme dans les autres pays situés à un stade de développement analogue, c'est en raison :

- de l'importance de la population inactive ou partiellement active et donc du coût que représenterait une telle prise en charge,
- par exemple, un revenu de 10.000 F par mois pour environ 90.000 chômeurs (hypothèse TIMAR en 1980) représente une dépense annuelle de l'ordre de 11.000.000.000 F/CFA (11 milliards),
- de la difficulté à cerner la notion d'absence d'activité du fait de l'importance du secteur d'activité informelle,
- également, de la crainte du processus psychologique qu'entraînerait un tel système d'assistance systématique dont les conséquences de démobilisation des esprits, de renforcement de l'individualisme sont probables.

Il ne semble donc pas souhaitable d'envisager la mise en place d'un tel système. Seuls quelques mécanismes d'assistance temporaire peuvent être maintenus au titre de l'Aide Sociale.

E - LA COMPENSATION DES CHARGES FAMILIALES -

Traditionnellement, la création d'un système de prestations familiales a été liée à une politique de développement de la natalité plus que de protection sociale, justifiée a posteriori, par une théorie selon laquelle la société doit aider l'individu à prendre en charge le coût de l'enfant. Son mode de financement sous forme de charges sociales imputées aux entreprises, proportionnellement à la masse salariale, montre bien qu'il s'agit en fait, d'un sur-salaire reversé aux salariés ayant des enfants. Ce mécanisme n'a été choisi en Europe que du fait de son moindre coût par rapport à une augmentation systématique des salaires de tous les travailleurs. De plus, il se situe dans une conception très individualiste attribuant à la famille seule la responsabilité du développement de l'enfant.

Plus encore, cette politique de prestations familiales reste marquée par son inefficacité, en raison du montant très faible des prestations versées, sans aucun rapport avec le coût réel d'un enfant (800F par mois et par enfant en R.P.C. ce qui entraîne un coût pour la C.N.P.S. de l'ordre de 2,5 milliards de F/CFA/an) d'où un accroissement substantiel des prestations familiales, sur la base de 5.000 F par enfant (par mois, par exemple entraînerait une dépense de l'ordre de 15 milliards par an).

Quel peut être l'intérêt d'une telle politique en R.P.C. ? Certes, on peut penser qu'un souci de développement démographique du pays est justifié par la faible densité de

population actuelle (moins de 5 habitants/km²). Cependant, la nécessité d'assurer un développement harmonieux du pays et la maîtrise d'un développement des emplois parallèle au développement de la population devrait moduler cette option.

Pour ces différentes raisons, il semblerait peut-être, préférable de substituer au système existant de prestations familiales, une politique d'interventions coordonnées tendant à favoriser la prise en charge des enfants par la famille et la collectivité tout entière :

- une législation adaptée pour la protection et les droits de l'enfant,
- une politique sanitaire en direction de la mère et de l'enfant (vaccination etc...),
- une éducation sanitaire et nutritionnelle,
- une suppression des charges liées à la scolarité (gratuité pour l'inscription et les fournitures scolaires...),
- les équipements collectifs assurant la socialisation de l'enfant.

F - LA PROTECTION DES VIEUX TRAVAILLEURS RETRAITÉS -

Parallèlement à l'extension de la protection étudiée au paragraphe B, au profit de tous les travailleurs autres que les salariés, il pourrait être envisagé de rétablir une certaine égalité face à la retraite, en assurant une pension de vieillesse, sur une base minimum, en faveur de ces catégories d'anciens travailleurs, sous réserve qu'ils aient effectivement cessé leur activité.

10.3 Propositions à long terme

En premier lieu, il faut souligner que, si l'on peut proposer quelques orientations d'ordre théorique pour dégager les principes d'une plus grande équité sociale, les décisions concrètes devront être soumises à une étude préalable afin d'essayer d'en évaluer le coût et les incidences sur le mode de gestion administrative de nouveaux types d'intervention. Il semble que l'on puisse dégager à long terme, les options suivantes, par ordre de priorité :

10.3.1 La couverture du risque "maladie"

Elle se traduirait par :

- la gratuité des soins médicaux et hospitaliers pour tous,
- la mise en place d'une réelle médecine préventive (vaccinations obligatoires et gratuites, éducation sanitaire et nutritionnelle, médecine du travail),
- les produits pharmaceutiques distribués avec un faible ticket modérateur.

Deux modes de gestion sont possibles :

- a) un système d'assurance maladie avec remboursement des frais (gestion Sécurité Sociale),
- b) une prise en charge directe par l'Etat assurant la gratuité du service public et le contrôle du prix des produits pharmaceutiques (ce qui signifie un financement direct par le budget de l'Etat et supprime les mécanismes de reversement, remboursement et contrôle au niveau des bénéficiaires).

C'est cette deuxième option qui semble préférable en raison de de son moindre coût.

En ce qui concerne les conditions d'exercice de la médecine et la distribution de produits pharmaceutiques, un débat très approfondi devrait être engagé. Une option rationnelle en pays socialiste consisterait à interdire tout exercice privé de ces activités dont on considère qu'elles ne doivent pas donner lieu à l'obtention de profits individuels. De plus, la persistance d'une juxtaposition entre un service public et un exercice privé tant de la médecine que de la distribution des médicaments entraîne des inégalités. Cependant, il ne faut pas négliger et l'expérience le montre bien dans de nombreux pays socialistes, les difficultés qui apparaissent dans la capacité du service public à assurer une bonne qualité de soins pour tous et à maîtriser un approvisionnement et une distribution suffisante en produits pharmaceutiques.

10.3.2 Une politique en faveur de la mère et de l'enfant

Le système proposé serait la suppression du système actuel de prestations familiales au profit de la mise en oeuvre de politiques coordonnées.

- a) législation de protection de l'enfant (responsabilité des parents, adoption...)
- b) développement des services collectifs relevant de l'Action Sanitaire et Sociale existante (du type de celles exercées par la D.G.A.S. et la C.N.P.S.) pour l'accueil des jeunes enfants - les loisirs d'enfants - l'aide des femmes abandonnées avec enfants.

- c) une politique de gratuité des services indispensables (exemple : scolarité).

10.3.4 La garantie de revenus en cas d'incapacité (temporaire ou permanente) pour tous les travailleurs

Cette garantie devrait :

- toucher tous les travailleurs (salariés, agriculteurs, commerçants),
- couvrir les situations liées aussi bien à la maladie, l'accident du travail, la maladie professionnelle.

Le système pourrait être géré par un organisme d'assurance unique (par extension du champ d'intervention de la C.N.P.S.).

L'extension pourrait être progressive, compte-tenu de la difficulté actuelle de cerner le secteur d'activité informelle.

Dans un premier temps, elle pourrait se faire au niveau des groupements coopératifs ou pré-coopératifs envisagés du secteur de l'agriculture et du commerce, et des artisans déclarés.

Un effort de simplicité devrait être recherché dans la détermination des cotisations et prestations services avec la mise en place d'un contrôle médical de la C.N.P.S.

10.3.5 Des efforts progressifs en direction des handicapés

Dans une première étape, il serait souhaitable d'organiser les moyens de réadaptation des handicapés :

- gratuité des appareillages (à prévoir dans le cadre du système de santé),

- mise en place de centres de rééducation fonctionnelle,
- législation garantissant l'égalité d'accès au travail à compétence égale, afin de faciliter l'intégration de ceux qui sont en mesure de travailler.

Dans une seconde étape, une réflexion pourrait être menée sur les conditions permettant de garantir un revenu minimum à ceux qui ne peuvent accéder à une activité.

10.3.6 Une extension du système de pension de vieillesse

Il s'agirait d'étendre dans les mêmes conditions qu'au paragraphe 3) la garantie de retraite au profit de tous les travailleurs autres que les salariés.

Il ne semble pas possible d'envisager cette mesure dans un premier temps mais elle serait souhaitable à échéance de 10-15 ans avec la modification progressive de la pyramide des âges.

10.3.7 En ce qui concerne le risque "chômage"

Il n'est pas proposé de le retenir dans les priorités immédiates. Seuls les cas de difficultés graves et temporaires devraient être pris en charge au titre de l'Aide Sociale dont la réforme a déjà été préconisée par ailleurs.

CHAPÎTRE XI

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS

L'efficacité et la viabilité d'une Sécurité Sociale pour les travailleurs agricoles dépendront dans une large mesure du contenu et de l'étendue de la protection que celle-ci assurera. Dans les développements précédents, il a été relevé que ces populations ne bénéficient pas encore d'une protection sociale en dépit des efforts consentis ici et là. Cette situation, y-a-t-on indiqué, s'explique par l'existence de difficultés financières et de problèmes administratifs. Ces obstacles constituent donc les centres d'intérêt majeurs de toute étude de la mise en place d'un régime de protection sociale des populations exerçant une activité de type agricole, artisanale etc...

11.1 Les problèmes de financement

Tout régime de protection sociale doit se procurer les ressources nécessaires à la fois pour le fonctionnement de ses organes administratifs et pour le service des prestations versées à ses ressortissants. Ces ressources sont essentiellement fournies par les cotisations des assurés et subsidiairement par des subventions provenant des Pouvoirs Publics, de l'Etat surtout. Or, on s'accorde à reconnaître que les revenus des agriculteurs sont bas, ce qui limite considérablement leur capacité contributive. De plus, ces revenus sont dispersés et ne sont pas toujours disponibles. En fait, l'origine des problèmes financiers réside peut-être dans la tentation d'adopter une démarche simple, qui s'avère ensuite inadéquate et qui consiste à appliquer le même mode

de financement que celui en cours pour les travailleurs salariés du secteur moderne, et des procédures administratives analogues pour le recouvrement des cotisations. On ne tient pas compte en le faisant, de la faiblesse économique du secteur agricole et de sa capacité limitée de financer son régime de Sécurité Sociale. Le bas niveau des revenus de ce secteur ne suffirait pas à supporter les dépenses qui sont généralement très lourdes. Si la source de financement demeure les cotisations traditionnellement assises sur les revenus, la contribution moyenne par personne protégée sera très faible.

Face aux problèmes évoqués, plusieurs solutions peuvent être envisagées :

► la première consiste à fixer les dépenses à la limite des capacités financières de l'organisme, ce qui revient à servir le minimum de prestations au moindre coût (limitation des soins médicaux ou médicaments de base, appel au bénévolat etc...)

Toutes les réalisations doivent être modestes.

► la seconde consiste en la recherche d'autres sources financières afin de fournir aux populations des prestations répondant à leurs besoins réels. Il s'agit donc de trouver des sources de revenus distinctes ou complémentaires de sources traditionnelles (cotisations de travailleurs et d'employeurs).

L'économie du secteur de l'agriculture a été fréquemment sacrifiée au développement d'autres secteurs. Les prix des produits agricoles ont été maintenus à un niveau artificiellement bas, pour des

raisons d'ordre politique et social. Pourtant la logique voudrait que puisque la communauté nationale tire ses principales ressources du travail de la terre, elle doit garantir en retour à ceux qui assurent ce travail, les conditions idéales et nécessaires pour l'exercer ; ce serait là un début d'équité. Pour cela, les pouvoirs publics peuvent recourir aux moyens usuels utilisés pour assurer le financement des actions de l'Etat.

11.1.1 Les cotisations

La contribution des agriculteurs fut-elle symbolique, pour financer en partie leur régime de Sécurité Sociale est nécessaire car c'est la cotisation qui légitime la jouissance du droit aux prestations et la prétention à la qualité d'assuré. Elle évite aux intéressés la susceptibilité d'être considérés comme des assistés. Au demeurant, comme l'a perçu BASSAKI KAGBARA :

"l'argument fondé sur la faiblesse des revenus des paysans en faveur duquel on justifie encore le retard dans l'extension de la Sécurité Sociale aux populations rurales n'est qu'un alibi. L'on oublie très souvent que les paysans paient l'impôt malgré la faiblesse de leurs revenus. Se pose-t-on la question de savoir où ces pauvres paysans trouvent de quoi payer leurs charges fiscales ? Si donc nos agriculteurs arrivent à être en règle avec le fisc, je suis persuadé qu'ils en feront autant sinon plus lorsqu'il s'agira de les faire cotiser pour leurs propres protections". (1)

(1) KAGBARA Bassaki : Documentation de Sécurité Sociale : série Africaine n° 3 - 1980 - page 142

11.1.2 Les subventions et transferts

L'Action Sociale en faveur des populations défavorisées appelle l'intervention des pouvoirs publics afin de pouvoir mobiliser des moyens importants à la mesure des objectifs escomptés : c'est là une forme d'expression de la solidarité nationale. L'Etat devrait donc doter l'organisme de gestion de la Sécurité Sociale des ruraux de ressources financières ne serait-ce que pour engager les premières actions permettant le fonctionnement effectif du régime.

A cet effet, il peut instituer une forme d'impôt dit impôt de solidarité nationale dont seraient frappés tous les revenus même ceux des agriculteurs ; il peut également lever un impôt sur la valeur commerciale des produits agricoles qui serait, en fait, un impôt sur la consommation ; de même qu'il peut envisager le prélèvement d'une taxe spéciale sur les produits agricoles à l'exportation. Hormis cet apport fiscal, l'Etat peut également accorder des subventions au régime pour le viabiliser. Ces subventions doivent être programmées et non ponctuelles. Elles doivent être versées périodiquement suivant un étalement permettant une gestion suivie. A côté de la participation de l'Etat, la Sécurité Sociale Agricole peut bénéficier d'un transfert d'une partie des fonds destinés au financement du régime général. A cette fin, ces derniers devraient croître par une majoration des taux de cotisations pour la part imputable aux employeurs, sans que cette perspective soit unique ; de cette manière, on concrétiserait également l'esprit de solidarité et de justice sociale.

Somme toute, le problème du financement d'un régime de sécurité sociale agricole au Congo est délicat car si la modicité des revenus des paysans exclut l'adoption d'un système basé uniquement sur les cotisations individuelles des ressortissants, on ne peut pas non plus, sous prétexte de la justice, mettre à la totale charge de l'Etat, le financement du régime, compte-tenu de ses faibles capacités. Au demeurant et d'une manière générale, les investissements sociaux se heurtent à de solides réticences : en effet, les économistes estiment que pour sortir de leur ornière, les pays sous-développés doivent consacrer chaque année, au minimum 12% de leur produit national brut à des investissements productifs (1), un prélèvement accru sur leurs ressources serait d'autant plus mal supporté que leurs économies extraverties sont très faibles.

11.2 Les problèmes administratifs

Les difficultés sur le plan administratif proviennent de problèmes spécifiques que connaissent ces populations (dispersion de la population, analphabétisme...).

En ce qui concerne le recouvrement des recettes en général, les procédés susceptibles d'être utilisés avec succès dans le régime général ne sont guère applicables ici.

(1) ROSTOW W. Les étapes de la croissance économique - Ed. Seuil - Paris 1970 -

Comme on le sait, les employeurs sont des collaborateurs indispensables dans la gestion de tout régime de Sécurité Sociale, qu'il s'agisse de l'inscription de tout nouveau travailleur ou groupe de travailleurs non encore affiliés ou de la communication à la Caisse de Sécurité Sociale de toute entrée ou sortie, de tout changement de salaire et de toute période non salariée au cours d'un mois déterminé. Si la méthode de recouvrement est fondée sur des listes nominatives, le numéro de chaque assuré, les salaires perçus et le temps de travail, on comprend sans peine les complications administratives qui en résultent pour ceux-ci. Il ne faut surtout pas perdre de vue le fait que le niveau culturel de nombreux petits et moyens employeurs est plutôt modeste. Ils peuvent répugner à effectuer tout travail administratif d'où il résultera une négligence coûteuse dans le paiement des cotisations, moins pour frauder sur les sommes dues que pour éluder le travail administratif auquel ils ne sont nullement enclins, ni préparés.

Et, pour le gestionnaire de la Sécurité Sociale, le recouvrement des cotisations sur un grand nombre de petits ou moyens employeurs demande un appareil administratif considérable. Pour être efficace, le contrôle de l'accomplissement des obligations financières de ces catégories d'employeurs va requérir une véritable armée de contrôleurs et d'inspecteurs. Si la cotisation n'est pas exprimée par une somme fixe, mais calculée en fonction des revenus, la détermination de son

montant implique la nécessité d'avaluer la partie de la rémunération du travailleur payé en nature (nourriture, logement). Et, si les agriculteurs indépendants sont payés, la situation se complique davantage du fait que ceux-ci ne tiennent généralement pas de comptabilité et il est difficile d'évaluer le montant des revenus particuliers (autoconsommation). Pour résoudre ces problèmes administratifs ou pour en atténuer l'acuité, nombre de solutions peuvent être tentées.

11.2.1 Détermination du montant des cotisations

Pour éviter le calcul d'une cotisation exprimée en pourcentage exact des salaires de chaque travailleur rural, ou des gains des travailleurs indépendants, on peut déterminer le montant des cotisations d'une autre manière. On peut, par exemple, fixer la contribution en relation avec le poids, le volume ou toute autre unité de mesures de récoltes et autres produits agricoles. En d'autres termes, les cotisations de Sécurité Sociale équivaldraient à tant de francs par tonne de coton, par sac d'arachide, de maïs, par kilo de bétail vendu sur pied, par quintal de cacao, de café, etc... Une deuxième solution est possible : si les salariés cotisent en proportion de leurs gains individuels, les travailleurs agricoles indépendants devant payer des cotisations fixes et uniformes qui n'exigent pas de calculs spéciaux. Une troisième voie consisterait à faire payer pour

chaque chef de famille, une modeste redevance annuelle pour ainsi dire symbolique et qui n'exige aucun calcul proportionnel.

Toutes les modalités qui viennent d'être proposées procèdent d'une ferme intention de simplifier pour l'employeur et pour le travailleur indépendant, le calcul de leurs contributions ; il s'agit de rendre insignifiant pour eux le travail qui leur est demandé.

11.2.2 Le recouvrement des cotisations

Le recouvrement régulier des cotisations périodique par prélèvement direct sur l'employeur ou le travailleur indépendant suppose un système de perception, d'inspection et de contrôle extrêmement difficile à mettre en place surtout dans les zones rurales. Il faut aussi craindre que les retards dans le paiement et les fraudes ne soient fréquents, les débiteurs (petits exploitants agricoles et encore plus indépendants) étant habituellement peu solvables. Il peut alors s'ensuivre que les montants recouverts soient inférieurs aux prévisions et pourtant provoqueraient la faillite du régime de Sécurité Sociale.

Pour remédier à cet inconvénient, on peut faire appel, dans un premier temps, à des personnes ou organismes bien au courant de la question, aptes aux opérations de recouvrement et plus solvables que ne le sont beaucoup de petits agriculteurs indépendants.

Ainsi, les acquéreurs de produits agricoles (organismes chargés

chargés de l'achat des produits agricoles) peuvent agir en qualité d'agent percepteur au profit de l'organisme chargé de gestion de la Sécurité Sociale Agricole. Ces agents se borneront, en fait, à déduire les cotisations dues du prix payé pour les produits agricoles qu'ils achètent et à reverser les sommes à l'organisme de Sécurité Sociale. Le nombre des acheteurs étant très inférieur à celui des producteurs, le contrôle devient des plus faciles.

Une seconde méthode consiste à créer les caisses de crédit agricole ou tous autres organismes qui accordent des prêts aux agriculteurs (employeurs de main d'oeuvre par exemple) pour l'acquisition de matériels agricoles. Ces organismes financiers pourraient accorder des prêts aux agriculteurs pour leur permettre de s'acquitter de leurs cotisations et verseront directement les montants à la Sécurité Sociale.

Enfin, on peut confier aux chefs de village, le recouvrement de la contribution de chaque chef de famille tel qu'il se passe pour le recouvrement de l'impôt.

Les difficultés évoquées supra peuvent donc être surmontées. Ainsi, pourra être initiée une protection sociale agricole moderne à l'instar de ce qui existe déjà dans certains pays du Maghreb (Algérie, Tunisie...). Mais on ne devra pas perdre de vue que les moyens étant limités, on sera obligé de fixer des priorités relatives aux personnes à couvrir, aux conditions d'attribution de prestations, à leur nature et à leur niveau.

Le projet de mise en place du système de couverture sociale décrit ci-dessus inclut non seulement les personnes qui exercent une profession agricole ou pastorale, mais également les artisans. L'idéal serait de les couvrir tous. Mais y prétendre sans connaissance des réalités locales serait irréaliste en l'état actuel des capacités financières, surtout lorsqu'on sait que le régime est appelé à élargir son champ d'application. Pour le lancement de ce qui constitue en réalité une expérience, celle-ci s'est beaucoup plus intéressée aux travailleurs agricoles. Il reste entendu que notre but n'est pas d'apporter la meilleure solution car il n'y en a peut-être pas, mais de faire percevoir à nos responsables (en dépit de nos aptitudes juridiques et économiques) qu'il convient de réorienter le système de protection sociale : celui-ci doit cesser de concerner exclusivement les catégories déjà privilégiées, pour adopter un système plus global, étendu à toutes les couches sociales, sans distinction de statut, en tenant compte des potentialités existantes.

Mais quel est le principal objectif de l'extension du système de protection sociale, nous dira-t-on ? Il tourne autour d'une idée principale qui est la lutte contre la pauvreté, contre les problèmes sociaux que connaissent les familles défavorisées et leur progéniture. L'intervention de la Sécurité Sociale à travers le service de prestation ou d'aide multiforme (centres sociaux...) contribue à rendre plus efficace cette action quand bien même que cette intervention ne soit pas exclusivement de l'institution, qui faute de gros moyens, ne peut à elle seule résoudre les problèmes de pauvreté.

- LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ -

" au commencement était la pauvreté". Cette introduction lapidaire du rapport annuel du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (1) sur la situation de l'enfant dans le Tiers-Monde, résume d'une façon significative, le problème de la pauvreté. Elle est d'autant plus remarquable qu'elle énonce sans détour

la place prépondérante qu'occupe la misère en tant que phénomène annihilant de tout effort de développement des sociétés sous-développées. L'ampleur de cette pauvreté varie naturellement d'un pays à un autre ; mais malgré cette différence, on peut affirmer qu'elle frappe la majeure partie de la population. La pauvreté est très répandue en Afrique qui compte dix-huit pays parmi les vingt-neuf considérés comme les plus pauvres de la planète (1). Elle concerne des personnes dont les revenus sont insuffisants pour satisfaire leurs "besoins essentiels", composés d'au moins deux éléments :

- le minimum de ce qui est nécessaire au titre de la consommation individuelle, par exemple une alimentation saine, un logement et un habillement convenables, certains articles ménagers et du mobilier,
- les services de base fournis et utilisés par la collectivité dans son ensemble, par exemple des services de santé et des possibilités d'instruction, l'eau potable, un système sanitaire et des moyens de transports publics adéquats.

L'emploi fait partie des besoins essentiels comme moyen de fournir les biens, les services et le revenu permettant de répondre

(1) Rapport du Directeur Général du Bureau International du Travail à la Conférence Mondiale Tripartite sur l'emploi, la répartition des revenus, le progrès social et la division internationale du Travail BIT "L'emploi, la croissance et les besoins essentiels" - Genève 1976

aux nécessités premières en matière de consommation .

A la lecture de cet extrait, on peut inférer que les manifestations de la pauvreté sont diverses et son contenu varié, la pauvreté absolue étant la forme qui décrit le mieux la situation du monde rural, autant qu'elle désigne la combinaison de la carence quantitative de nourriture, de logement, d'infrastructures sanitaires et sociales etc... avec une carence qualitative.

En effet, aussi bien pour les revenus que pour les soins de santé ou les besoins alimentaires, on est loin d'avoir atteint le minimum vital ici. Sur les 800 millions de pauvres absolus recensés à travers le monde, parmi lesquels 300 millions d'enfants dont le développement cérébral est entravé pour le reste de leur vie (1), le quart représente la masse des populations africaines frappées par cette misère.

La faiblesse et l'insuffisance des revenus sont le résultat de la conjonction de plusieurs phénomènes stérilisants : la baisse de la productivité et de la production due elle-même à la raréfaction des terres fertiles, à l'épuisement de celles existant, à l'utilisation de techniques et d'une mécanisation inadaptées. En outre, les politiques agraires mettant l'accent sur l'introduction massive de cultures d'exportation, a priori plus rentables ont conduit à sacrifier les cultures vivrières, de sorte que l'autosuffisance alimentaire que connaissaient les campagnes africaines n'est plus qu'un lointain souvenir : la famine et la sous-alimentation ont élu droit de cité en milieu rural, avec leur cohorte de maux notamment les graves déséquilibres physiolo-

giques et mentaux qui atteignent surtout les enfants. L'existence des cultures industrielles le plus souvent sous forme de monoculture n'a donc pas permis d'assurer aux paysans les revenus de substitution qu'on escomptait en tirer et pour cause : sur le plan local, les organismes qui détiennent le monopole de la commercialisation des produits agricoles ont instauré une pratique consistant à acheter à chaque paysan sa production à un prix modique ; quand ce n'est pas le cas, la fluctuation des cours des produits agricoles tropicaux sur les marchés internationaux n'arrange pas davantage la situation des agriculteurs. Les prix étant maintenus à un prix relativement bas par la seule volonté de spéculateurs cupides, le revenu des paysans ne peut en ressentir que des effets négatifs. Ainsi, loin d'être la panacée, l'agriculture moderne a plutôt introduit un élément de déséquilibre supplémentaire, en désorganisant les cycles de production et leur contenu.

Autre phénomène contribuant à la réduction du revenu agricole, c'est la survenance de catastrophes naturelles. Au Congo, la longue sécheresse qui y sévit, en détruisant tout le potentiel agricole et pastoral, a réduit les populations à l'état de permanents assistés. Ailleurs, les inondations, l'invasion des prédateurs, les incendies ont provoqué les mêmes ravages.

La pauvreté pour les populations défavorisées du monde noir c'est également l'état critique, intégrité physique due au délabrement de l'environnement, aux mauvaises conditions de vie, à l'inexistence ou l'insuffisance d'infrastructures sanitaires et sociales... tous facteurs d'aggra-

vation de l'indigence, tels qu'ils ont été analysés dans des développements précédents.

A tous ces maux, il faut donc apporter des remèdes susceptibles d'instaurer le bien être social tant recherché. Cet assainissement est un préalable indispensable à l'extension de l'action de la Sécurité Sociale. Mais alors, quels peuvent être les domaines dans lesquels l'institution aura intérêt à intervenir afin de garantir la finalité de cette action pour une population aussi nécessiteuse? Il est certain que seront privilégiées toutes les actions qui concourent à restaurer l'équilibre social, la justice sociale grâce à une meilleure santé et des revenus stables (couverture sociale).

- UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS MÉDICAUX

Les soins de santé sont certainement le besoin primordial des populations agricoles. Comme l'écrit G. PERRIN *"une amélioration générale, (ou) même limitée de l'état sanitaire et de la capacité physiologique d'effort et d'attention, permet d'escompter un accroissement notable de la production et de la productivité (1)."* C'est dans ce domaine que l'action de la Sécurité Sociale, en marge des prestations classiques qu'elle sert, sera prioritaire. En fait, il s'agira pour elle de développer une action sanitaire et sociale plus importante afin d'instaurer un état de santé total au sens où le définit l'Organisation Mondiale de la Santé,

(1) G. PERRIN : La Sécurité Sociale et les problèmes des pays en voie de développement - Revue Internationale du Travail - p. 15 -

à savoir qu'il est un "état précis de complet bien-être à la fois physique, mental et social" (1). Dans ce cadre, cette action porterait sur la prévention, domaine dans lequel l'intervention de la Sécurité Sociale constitue un auxiliaire parfois méconnu, mais toujours essentiel, des efforts tendant à promouvoir la pleine utilisation des ressources humaines au service du développement.

- LA GARANTIE DES REVENUS -

L'action de la Sécurité Sociale pour assurer aux populations agricoles des revenus substantiels qui leur permettraient de sortir de la misère est limitée sinon réduite. L'institution ne disposerait pas de ressources suffisantes pour se lancer dans une entreprise qui relève plutôt de la philanthropie. Tout au plus, peut-elle prendre part à des initiatives permettant de lutter contre la déperdition des récoltes et du bétail, en collaboration avec les Ministères de Tutelle. La possibilité pour le monde agricole de sortir de sa misère passe par une action hardie sur les prix, aussi bien sur les marchés locaux que sur le plan international. Pour aider au relèvement de la productivité, il faut revaloriser les cultures de base, faciliter l'accès au crédit aux paysans les plus défavorisés, assurer une modernisation adaptée des techniques aratoires.

C'est dans le cadre de cette action collective que la Sécurité Sociale peut intervenir pour permettre aux pauvres d'accéder à un niveau de revenu appréciable. De toute manière, l'institution ne pourra agir efficacement qu'au travers de ses prestations classiques qui, dans un milieu très pauvre, doivent être adaptées.

(1) AUJOUAT P.L. "Santé et Développement en Afrique"- p. 12

CONCLUSION GÉNÉRALE

Pour mettre le point final à notre recherche, il nous reste à réfléchir encore sur l'expérience congolaise dans le domaine de l'aide sociale aux élèves de milieu familial défavorisé, pour essayer d'en tirer quelques conclusions et quelques enseignements pour l'avenir. Nous nous étions posé, au départ, deux questions :

► la finalité de l'aide aux élèves est de permettre aux familles de recouvrer leur autonomie pour éduquer et entretenir seules leurs enfants. Mais, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, ne contribue-t-elle pas à les maintenir dans un rôle d'assisté ?

► ne se borne-t-elle pas à des prestations financières qui, d'ailleurs modestes par rapport aux besoins, omettent de rechercher d'autres voies et moyens permettant de sortir des difficultés qui sont les causes fondamentales du recours ?

Nous avons entrepris tour à tour l'examen du service d'aide sociale, de son étendue, de son fonctionnement. Nous avons essayé d'évaluer les résultats obtenus, de signaler les lacunes et les imperfections et nous nous sommes autorisé à proposer quelques solutions et à ouvrir quelques perspectives d'avenir. L'image que nous avons tenté de projeter

montre que la création de ce service et son évolution relèvent de l'empirisme : empirisme pour en déterminer les bénéficiaires" et les allocataires, empirisme pour en fixer le montant, empirisme pour en organiser le financement.

Grâce aux discours et aux propos que nous ont livrés familles et responsables de différents services sociaux, nous pouvons dire que nos hypothèses se trouvent confirmées. Dans la mesure où ils sont unanimes sur l'insuffisance de l'aide et son inadaptation à la diversité des situations des enfants et de leurs familles, il apparaît que ces besoins ne sont pas uniquement d'ordre financier mais concernent aussi la formation professionnelle et l'instruction des enfants, qui doivent être prises en compte. Du moment où ces familles ne trouvent pas d'autres institutions à leur disposition, elles restent des "familles assistées", perdant ainsi leur liberté pour éduquer et entretenir leurs enfants. Les réponses reçues soulignent clairement que nous sommes loin d'une autonomie de ces familles. Nous sommes entré chez elles, nous avons pu observer leur genre de vie et vu leur maison, la situation de leurs enfants ; or, toutes, en général, en ont plusieurs, trois au minimum pour les unes, quatre à six pour les autres. Leur maison est peu adaptée à toute progéniture. Parfois, c'est une simple case sans ameublement propice, ce qui rend difficile le travail scolaire.

A l'école, nous avons pu voir aussi ces enfants mal habillés, mal nourris. Nous connaissons également les prestations dont elles ont bénéficié et les autres besoins qu'elles veulent que les services les aident à satisfaire. Mais, là s'arrêtent nos certitudes.

A ce stade de notre étude, nous pouvons dire que l'aide sociale fournit uniquement des allocations modiques par rapport au coût de la vie et ne couvre pas tous les enfants concernés ; d'où la nécessité, pour notre service, de changer d'orientation, afin d'adapter ses actions aux besoins des enfants et de leurs familles.

Pour y parvenir, elle doit cesser d'être :

- épisodique,
- insuffisante,
- individualisante.

L'aide sociale aux élèves doit être globale, ce qui suppose une politique cohérente, ordonnée et définie à la fois pour l'enfant et sa famille, grâce à une connaissance exacte de leurs besoins. Elle doit dépasser l'aspect curatif pour rechercher une véritable prévention et tendre vers un service de protection mobilisateur et coordinateur.

Nous n'ignorons point, cependant, quel que soit son contexte historique, démographique et même économique, qu'il n'a jamais été facile à un Etat de définir les limites précises de son action sociale. En lui-même, le terme est flou et laisse entrevoir déjà un vaste champ d'intervention. La protection de

l'enfance, la promotion de la femme, l'hygiène, la santé, l'aide aux handicapés sont assurément du domaine de l'action sociale ; de même que la définition dans un projet de code de la famille, des droits et des devoirs de la famille et de chacun de ses membres, les uns envers les autres, et vis-à-vis de l'Etat. Mais on peut encore évoquer les problèmes liés aux mauvaises conditions alimentaires, à la recrudescence de certaines maladies endémiques, à la nécessaire sédentarisation des populations de l'intérieur d'un pays comme le Congo etc... En fait, l'action sociale, c'est un peu tout cela à la fois.

C'est peut être un mauvais contexte économique, ajouté à un manque de discernement dans le choix les plus sérieux, qui conduit les Services des Affaires Sociales sur la voie d'une action individuelle au lieu d'une action globale et intégrée. Cette absence de réalisme ne peut permettre, entre autres choses, la mise en place d'un système élargi de protection sociale.

Un rapport édifiant établi par une commission d'enquête du Ministère de la Santé fait état, pour ces années qui ont suivi l'indépendance, de "l'insuffisance des risques pris en compte dans les structures du monde du travail, tels que les accidents du travail et les maladies professionnelles, la mise à l'écart sans autre forme de procès, de certaines catégories socio-professionnelles (commerçants, artisans, agriculteurs, dans le système de protection sociale)".

Une autre conséquence non moins préoccupante de cette politique est l'insuffisance, sur presque tout le territoire du Congo, de centres d'accueil et d'animation qui sont l'ossature indispensable à tout espoir de progrès social.

Aussi, estimons-nous, en dépit de difficultés citées, qu'il est indispensable de rechercher des données scientifiques valides pour qu'une politique adaptée, cohérente, capable de distinguer les priorités et les besoins d'une protection sociale pour tous soit développée.

Au moment où nous terminons la rédaction de ce travail, nous espérons que le Parti et le Gouvernement qui se sont toujours battus pour la liberté de leur peuple n'oublieront jamais que la liberté est d'abord l'affranchissement des besoins qui pèsent sur le consentement et le contraignent, que c'est une libération à l'égard des impératifs économiques et sociaux. Mais les Congolais devraient tenir compte des possibilités de leur pays et formuler leurs exigences en fonction des capacités de son économie et non par rapport à tel ou tel système étranger; qu'ils aient dans l'esprit et dans le coeur, ces deux vers de LAMARTINE, tirés "des Harmonies" :

"Adore ton pays et ne l'arpenle pas "

"Ami, Dieu n'a pas fait les peuples au compas".

A N N E X E

ENQUETE SOCIALE

Concernant l'élève.....
 Nom et prénom du père.....
 De la mère..... date de naissance.....
 Fille de et de
 Nationalité..... N° de la CNI et date.....
 Adresse.....

 Age de l'élève..... classe fréquentée.....
 Etablissement fréquenté.....

PARENTS

1 - Age

2 - Sexe

3 - Etat matrimonial :

divorcé

marie'

veuf

célibataire

4 - Niveau éducatif :

- école primaire : complet

incomplet

- école secondaire : complet

incomplet

- universitaire : complet

incomplet

- autres :

5 - Famille

Nombre d'enfants :

1

2

3

4

5

6

7

8

plus de 10

6 - Quelle est votre profession ?

.....

7 - Type de salaire

- moins de 10.000 F/CFA 40.000 F/CFA
 - 10.000 F/CFA et plus 50.000 F/CFA
 - 15.000 F/CFA et plus 100.000 F/CFA et plus
 - 20.000 F/CFA et plus

8 - Qui s'occupe de l'encadrement scolaire des enfants à la maison ? Et quelle forme prend cette aide ?

- mère père frère autre personne

9 - Dans quels domaines rencontrez-vous des difficultés pour assurer l'encadrement scolaire de vos enfants ?

- calcul français orthographe
 autre

- et pourquoi ?

10 - Connaissez-vous les enseignants de vos enfants ?
Quelle forme d'échanges avez-vous avec eux ?11 - Qu'attendez-vous de la scolarité de vos enfants ?

277

CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES

12 - Vos revenus vous permettent-ils de vivre suffisamment ?

oui

non

- comment vous organisez-vous ?

- que feriez-vous avec 10.000 F/CFA ?

avec 100.000 F/CFA ?

13 - Accordez-vous une partie importante de votre budget à la scolarité de vos enfants ?

Oui dans quelle proportion ?

Non pourquoi ?

14 - Depuis combien de temps percevez-vous les allocations d'aide à l'enfance ?

- pensez-vous que le service social soit un service utile pour vos enfants ?

15 - L'aide sociale vous permet-elle de satisfaire tous les besoins scolaires de vos enfants ?

Oui pourquoi ?

Non expliquez

16 - Qu'attendez-vous d'un service social en dehors de l'aide scolaire ?

17 - Ne pensez-vous pas que d'autres services pourraient prolonger d'action du service d'Aide Sociale ?

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

- 18 - Nom.....Prénom.....
 Age.....
 Sexe masculin féminin
- 19 - Situation familiale :
 célibataire marié
 divorcé veuf
- 20 - grade :
- 21 - Classe enseignée
- 22 - Depuis combien de temps enseignez-vous ?
 moins de 5 ans entre 5 et 10 ans
 10 et 20 ans depuis plus de 20 ans
- 23 - Avez-vous pratiqué un autre métier auparavant ?
 oui non
- 24 - Le Service Social aide les enfants en difficulté - Que pensez-vous de cette aide ? En êtes-vous satisfait ?
 oui expliquez :

Si NON, pensez-vous à un autre mode de prise en charge ?
 Lequel ?

25 - Dans le milieu de l'éducation, on parle beaucoup en ce moment de l'adaptation des enfants en difficulté dans le cycle scolaire. En ce qui concerne l'enfant dont nous avons parlé plus haut, pensez-vous qu'il trouve dans votre classe, tous les éléments nécessaires à son adaptation ?

oui

non

expliquez :

26 - Dans quelle classe enseignez-vous cette année ?

F1 F2 F3

F4 F5 F6

27 - De plus en plus le Service Social aide les enfants en difficulté - Dans la classe où vous exercez cette année, y-a-t-il un élève qui, pour des raisons diverses, n'arrive pas à suivre le cursus scolaire ? Quelles sont, à votre avis, les principales causes ?

28 - Quel est votre comportement devant cet élève ?

29 - Quelles sont ses qualités et défauts en classe ?

30 - Avez-vous des contacts réguliers avec leurs parents ?

GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX RESPONSABLES DES
MINISTERES SOCIAUX
(assistants ou monitrices sociales)

- 1 - Appellation de l'organisme en service :

- 2 - Fonction de la personne interrogée :

- 3 - A votre avis, quels sont les problèmes les plus importants vécus par les élèves en difficulté ?

- 4 - Quelles sont les catégories de population les plus touchées par ces problèmes ?

- 5 - Quelles ont été les actions entreprises avant de parvenir à la résolution de ce problème ?

- 6 - Pensez-vous que le Service Social puisse à lui seul résoudre ce problème ?
oui non
expliquez :

- 7 - Pensez-vous que ce taux alloué permet aux familles d'entretenir correctement leurs enfants ?

- 8 - Quelles actions envisagez-vous pour parvenir en aide aux familles des élèves ?

BIBLIOGRAPHIE

B I B L I O G R A P H I E

OUVRAGES

DROIT ET TRAVAIL SOCIAL

- ALINSKI S. Manuel de l'animateur social
Ed. Seuil - Paris 1976 - 250 pages
- ALPHANDARI E. Aide sociale et action sociale
Précis DALLOZ - Paris 1977 - 722 p.
- BELORGEY J.M. L'exclusion sociale
Précis DALLOZ (Droit Social) 1974 - 194 p.
- " " La politique sociale
Seghers - Paris 1976 - 350 p.
- BIANCO & LAMY L'aide sociale à l'enfance demain
(études et documents) Ministère de la Santé et de la
Sécurité Sociale - 219 p.
- BIESTEK F. Pour une assistance sociale individualisée
Ed. Seuil - Paris 1962 - 159 p.
- BOBROFF J. La clientèle du travail social : assistés marginaux
ou travailleurs à intégrer ?
Ed. E.S.F. Coll. "pratiques sociales" Paris 1975 -
125 p.
- BOUSQUËT M.H. Le Service Social
PUF 1965 - Q.S.J. - Paris 126 p.
- CECCALDI D. Les institutions sanitaires et sociales
Ed. Foucher - 1979 - 242 p.
- " " Histoires des prestations familiales
UNCAF - 1964 - 240 p.
- CLOSETS F. de Toujours Plus !
Ed. Grasset - Paris 1982 - 329 p.
- DUTRENIT J.M. Sociologie et compréhension du travail social
PRIVAT - Paris 1980 - 296 p.
- DIEM J.M. Les équipements sociaux dans l'action sociale
E.S.F. Paris - 1978 - 135 p.
- DUPEYROUX J.J. Droit de la sécurité sociale
Précis DALLOZ - 1980 - 133 p.
- DUPONT-FAUVILLE, Pour une réforme de l'aide sociale à l'enfance
E.S.F. Paris 1973 - 263 p.

- GALBRAITH J. Theorie de la pauvreté de masse
Ed. Gallimard - Paris 1979 - 164 p.
- GREFFE X. La politique sociale
PUF - Coll. L'économiste - Paris 1975 - 254 p.
- LORY B. La politique d'action sociale
PRIVAT - Paris 1975 - 302 P.
- MAILLET D. Le service social en polyvalence de secteur : l'aide au client
E.S.F. Paris 1975 - 126 p.
- MARQUART F. L'action sociale et l'économie sociale française
Coll. "Etude CAF" 1974 -
- MILANO S. La pauvreté en France
Ed. Le Sycomore - Paris 1982 (Coll. Contradictions)
254 p.
- MONDION P. de La promotion sociale
Ed. BERGER LEVRAUL - Nancy 1966 - 244 p.
- PEYREFITTE A. Décentraliser les responsabilités
(Livre de Poche) 1979 - 224 p.
- RANQUAT M. du L'approche du service social
Coll. Socio-Guides - Le Centurion - Paris 1981
- ROBERTIS C. de Méthodologie de l'intervention en travail social
Ed. Le Centurion - Coll. Socio-Guides - Paris 1981 - 316p
- RUPP M.A. Le travail social communautaire
n° 338 - PRIVAT - Toulouse - Coll. Mésopé - 1972 - 142 p-
- SAND R. Le service social à travers le monde
A. COLIN - Paris 1931 - 247 p.
- SCHULMAN L. Une technique de travail social avec des groupes
Ed. E.S.F. (Coll. Pratiques Sociales) - 1975 - 125 p -
- STOLERU L. Vaincre la pauvreté dans les pays riches
Ed. Flammarion - Paris 1974 - (Coll. Textes Politiques)
313 p.
- THEVENET A. L'aide sociale aujourd'hui
Ed. E.S.F. Paris - 289 p.
- THUILLIER G. La promotion sociale
PUF - Paris - 289 p.
- VERDIER P. Les institutions et les organismes sociaux
Ed. E.S.F. - Paris 1982 - 176 p.
- L'enfant en miettes
PRIVAT 1978 - 215 p.

ARTICLES

PUBLICATIONS ANAS (Association nationale des assistants de service social)

- Adaptation du service social aux milieux de vie
(Congrès d'Alger) Paris ANAS 1953 - 136 p.
- L'assistance sociale et le travail en équipe
(Congrès de Montpellier)- Paris-ANAS - 1962 - 128 p.
- Les assistants de service social et la vie politique
(30ème congrès de l'ANAS-VERSAILLES) - Paris E.S.F. 1976 - 120 p. (Association nationale des assistants de service social) -
- Collectivité et service social : quelques aspects de la réalité : des perspectives -
Congrès de Rouen - Paris 1964 - 140 p.
- Contribution des stages à la formation des assistantes et assistants de service social -
Paris - ANAS - 1965 (Etudes et documents) 148 p.
- Croissance économique et progrès social
XXVIème congrès ANAS-PARIS E.S.F. - 1972 - 127 p.
- Déontologie en service social
PARIS ANAS - 1970 (Etudes et documents) - 194 p.
- L'Enquête en service social
(Congrès de Paris) 1952 - 128 pages -
- La formation spécialisée et permanente des assistants de service social du travail-
(27ème journée d'études des services sociaux du travail) Paris-ANAS - 92 p.
- Mouvement de population et service social
Congrès de Bordeaux - 1964 - 98 p.
- Perpectives actuelles de prévention - place de l'assistant de service social
25ème Congrès de l'ANAS-BREST - E.S.F. 1972 - 95 p.
- La profession d'assistante et d'assistant de service social
Congrès de Lyon - 1963 - 123 p.
- Réalité du service social
Paris 1954 - 152 p.
- Le secret professionnel des assistantes sociales
ANAS - 1947 - 111 p.

M E T H O D E

- AVANZINI G. Les sciences de l'Education
PRIVAT - Toulouse - 1975 - 200 p.
- BARDIN L. L'analyse de contenu
PUF - Paris 1980 - 233 p.
- BOUDON R. Les méthodes en sociologie
Q.S.J. PUF - 1969 Paris - 128 p.
- FESTINGER L. Les méthodes de recherches dans les sciences sociales
PUF - Paris - 1963 - 753 p.
- GHIGLIONE R. Les enquêtes sociologiques
Ed. Armand Colin - Paris 1980 - Coll. U - 303 p.
- LANDSHEERE G. de Introduction à la recherche en éducation
Armand Colin Bourrellet - 1970 - Paris 434 p.
- LEGRAND L. La recherche en éducation
I.N.R.D.P. Paris 1974 - 184 p.
- MIALARET G. Nouvelle pédagogie scientifique
PUF - Paris - 1954 - 125 p.
- " " Les sciences de l'Education
PUF - Q.S.J. ? Paris 1976 - 128 p.
- MUCCHIELLI R. L'analyse de contenu des documents et des communications
Ed. E.S.F. Paris 1982 - 133 p.
- PÁLMADE G. Les méthodes en pédagogie
PUF - Q.S.J ? Paris 1976 - 126 p.
- REUHLIN M. Les méthodes de recherche en psychologie
PUF - Q.S.J. Paris 1969 - 128 p.

S O C I O L O G I E

- BALANDIER G. "Sociologie actuelle de l'Afrique Noire"
PUF Bibliothèque de Sociologie Contemporaine -
Paris 1971 - 532 p.
- BAUMANN H. Les peuples et les civilisations de l'Afrique : Les
langues et l'éducation -
Ed. Payot - Paris - 605 p.
- BELLONGIE G. Santé et développement en milieu rural africain
Ed. Ouvrières - Paris - 1975 - 238 p.
- BERTRAND H. Le Congo : formation sociale et mode de développement
économique
Maspéro - Paris 1965 - 321 p.
- DUMONT R. L'Afrique Noire est mal partie
Ed. Seuil - Paris 1974 - 254 p.
- FONTAINE C. De la femme objet à la femme sujet : évolution de la
condition de la femme en Afrique -
In revue de psychologie des peuples n°13 - 1963 -
(p 273-282)
- GUTKINK P.G.W. La femme africaine et son adaptation à la vie urbaine
In Diogène n° 37 - Novembre 1962 - (p. 93-112)
- LABBENS J. Sociologie de la pauvreté ; Le tiers-monde et Le quart-
Monde
Ed. N.R.F. Galimard - Paris 1978 - Coll. Idées - 312 p.
- LAPASSADE G. L'entrée dans la vie
Ed. Minuit - Paris 1964 - 260 p.
- MENDRAS H. Elément de sociologie
Armand Colin - Coll. U - Paris 1979 - 263 p.
- MERLE M. L'Afrique Noire contemporaine
Armand Colin - 1968 - 470 p.
- VINCENT J.P. Le travail des femmes à TONKAMA, village LARI -
In annales du centre de l'enseignement supérieur de
Brazzaville
1968 - (p. 15-62) -
- " " Femmes africaines en milieu urbain Bacongo (Brazzaville)
Publication de l'ORSTOM - Paris 1966 - Ronéo - 287 p.
- WARNER L. Social change in America
S.R.A. Chicago - 1949 - traduction française - 158 p.

PSYCHOLOGIE & ETHNOLOGIE

- CAMARA L. L'enfant noir
Ed. Hachette - 1980 - 62 p -
- EDMOND M. L'école de Palo Alto
Ed. REITZ (Coll. Actualité de la Psychologie) 190 p -
- ERNY P. L'enfant et son milieu en Afrique Noire
Ed. Payot - Paris - 1972 - 306 p -
- " " L'enfant dans la pensée traditionnelle de L'Afrique Noire
Paris - Le Livre Africain - 1968 - 196 p -
- " " L'enfant dans la tradition africaine IV (Rôles éducatifs
des pères, oncles, vieillards)
In l'enfant en milieu tropical
48 - 1968
- " " Situation oedipienne chez l'enfant MOKONGO
In psycho-pathologie africaine II-
2, 1966 (p. 179-193)
- FERRE A. Ecoliers, parents, maîtres dans la société scolaire
Ed. Sociales Françaises - Paris 1964 - 135 p.
- FREINET C. Essai de psychologie sensible appliquée à l'éducation
Delachaux et Niestlé - Paris 1966 - 172 p -
- KÄES R. Désir de former et formation du savoir
Ed. Bordas - Paris 1976 - 195 p.
- KI-ZERBO J. La personnalité négro-africaine
In présence africaine n° 41 Paris 1962 (p 15-32)
- MAISTRIAUX R. La femme et le destin de l'Afrique : les sources psycho-
logiques de la mentalité dite primitive
In bulletin du CESPI - Vol. 16 - 1964 (p. 4-19)
- MARC P. Les psychologues dans l'institution scolaire
Ed. Centurion - Paris 1977 - 235 p.
- MARTIN R. Psychologie différentielle et éducation
Lyon II - LEACM - 1983 - 227 p -
- MORGAU P. Cinq années de psychologie africaine
PUF - Paris 1962 - 89 p.
- ORTIGUES M.C. et E. L'oedipe africain
Coll. Recherches en Sciences humaines - PLON - 1973 -
438 p -
- PIAGET J. Psychologie et pédagogie
Denoël Gonthier - Paris 1979 - 264 p -
- Où va l'éducation
Ed. Denoël Gonthier - Paris 1965 - 265 p.

- REUHLIN M. Traité de psychologie appliquée
T5 (éducation et développement individuel)
PUF - Paris 1970 - 229 p -
- " " Psychologie
PUF - Paris 1977 - 621 p -
- RICHELLE M. Pourquoi Les psychologues ?
Ed. Dessart - Bruxelles 1973 - 200 p -
- ROGERS C. La relation d'aide et la psychotérapie
E.S.F. T1 - Paris 1974 - 235 p -
E.S.F. T2 - Paris 1975 - 459 p -
- SELVINI M. Le magicien sans magie
E.S.F. 1980 - 143 p -
- " " Paradoxe et contre-paradoxe
E.S.F. Paris 1980 - 136 p -
- " " Dans les coulisses de l'organisation
E.S.F. Paris - 1984 - 228 p -
- VON BERTALANFFY La théorie générale des systèmes
Dunod - Paris 1973 - 281 p -
- WATZLAWICK P. Une logique de la communication
Ed. Seuil - Paris 1979 - 280 p -

E D U C A T I O N

- AVANZINI G. L'échec scolaire
Ed. Universitaires - Paris 1967 - 203 p -
- La pédagogie au 20ème siècle
Ed. Privat - Toulouse - 1978 - 399 p.
- Le temps de l'adolescence
Ed. Universitaire - Paris 1965 - 254 p -
- BAZIH R. Organiser les sessions de formation
E.S.F. - Paris 1978 - 77 p -
- BELLONCLE G. La question éducative en Afrique Noire
Coll. Afrique et Développement - Paris 1984 - 271 -
- CASTEL R. & PASSERON J.C. Education, développement et démocratie
Cahier du centre de sociologie européenne -
Mouton - Paris - La Haye - 1967 - 432 p -
- CENTNER TH. Note sur le jardin d'enfant congolais
In bulletin du CEPSI N° 40 1981 (p 4-31)
- COLETTE A. Aspects sociaux et culturels de l'éducation et de
l'enseignement au Congo -
In Socialisme n° 29 - 1958 - (P. 1-24) -
- " " Les problèmes de la petite enfance au Congo
Jeune Afrique N° 29 - 1968
- CITRON S. L'école bloquée
Ed. Bordas - Paris 1971 - 185 p -
- COOMBS P.H. La crise mondiale de l'éducation
Coll. "SUP" PUF - Paris - 1968 - 319 p -
- DEVAUGES R. L'école et les problèmes du travail à Brazzaville
ORSTOM - 1982 - 160 p -
- DOTTRENS R. La crise de l'éducation et ses remèdes
Neuchâtel - Delachaux - 1971 - 302 p -
- ERNY P. L'enseignement dans les pays pauvres
Paris - Lharmattan - 1977 - 208 p -
- FOURNIER J. Politique et éducation
Ed. Seuil 1971 - 318 p -
- GIORDAN A. Quelle éducation scientifique ? Pour quelle société ?
PUF - Paris 1978 - 229 p -
- GIRAUD H. L'enfant inadapté à l'école
Ed. PRIVAT - 1975 - 212 p -

- GUIGOU J. Critique des systèmes de formation
Anthropos - Paris 1972 - 196 p -
- HASSENFORDER J. L'innovation dans l'enseignement
Casterman Poche - Coll E3 - 1972 - 143 p -
- HONORE B. Quelle formation ?
Payot - Paris 1974 - 264 p -
- ILLICH I. Une société sans école
Ed. Seuil - Paris - 1971 - 266 p -
- JACCARD P. Politique de l'emploi et de l'éducation
Payot - Paris 1957 - 256 p -
- LEON A. Introduction à l'histoire des faits éducatifs
PUF - Paris 1980 - 267 p -
- " " La formation des maîtres
Ed. E.S.F. Paris 1974 - 138 p -
- LOBROT M. Les effets de l'éducation
Ed. E.S.F. Paris 1971 - 284 p -
- MIALARET G. Le droit de l'enfant à l'éducation
UNESCO - 1979 - 266 p -
- MOUMOUNI A. L'éducation en Afrique
Maspéro - 1964 - 400 p -
- PAGE A. L'économie de l'éducation
PUF - Paris 1971 - 270 p -
- TAVOILLOT H. Les parents et le travail scolaire
Ed. Centurion - 1972 - 126 p -
- TERRISSE A. Le livre de l'instituteur d'Afrique Noire
Guide pédagogique et pratique
Ed. Nathan - Paris 1957 - 240 p -

TRAVAIL - ECONOMIE

- ALTHABE G. Problèmes socio-économiques du Nord Congo
In cahiers de l'ISEA, série humaniste n° 5 - Paris 1962
(P. 15-45)
- Le chômage à Brazzaville - Etude psychologique - cahiers
de l'ORSTOM, Sciences Humaines - Paris 1973 (p 10-49)
- BALANDIER G. Problèmes de désorganisation sociale liés à l'industrialisation et à l'urbanisation dans les pays en cours de développement économique rapide -
" In information - oct. 1955 (p 10-42)
- Motivations et stimulations économiques dans les pays
insuffisamment développés -
In bulletin international des Sciences Sociales VI, 3,
1954
- BERNARD J. La mutualité chez Les Bakongo - Le Kitemo -
In bulletin sociologique de recherches au Congo, 3, 1923
- BINET J. Marchés africains
In cahiers de l'Institut de Sciences Economiques Appliquées
1959 - 95 p -
- BRUYNS Les mutualités ont-elles un sens au Congo ?
In Zaïre, décembre 1956 (p. 1035-1044)
- CHAULEUR P. La condition du travail en Afrique Noire Française
In Etudes - Mai 1958 - p. 20-72
- DEVAUGES R. Mieux être et Promotion Sociale chez Les salariés africains
de Brazzaville
In Social Change in modern Africa, OUP, Londres 1961
(p. 182-204)
- " Le chômage à Brazzaville - étude sociologique tome 2
Cahier de l'ORSTOM, Sciences Humaines 1,4 Paris 1963
258 p -
- DHONDT Y. Les marchés africains de Pointe-Noire
ORSTOM - 1963 - 126 p -
- JEANNIN M. Un quartier récent de Brazzaville : Makélékélé
TER de géographie, Université de Bordeaux - 1970 -
- MEILLASSOUX C. Essai d'interprétation du phénomène économique dans Les
sociétés traditionnelles d'autosubsistance
In Cahiers d'Etudes Africaines, 4, 1960 (p. 38-67)
- OMBREDANE A. Les techniques de fortune dans le travail coutumier des
Noirs
In Présence Africaine, 1952 (p. 20-53)
- VENNETIER P. Les hommes et leurs activités dans le Nord du Congo-
Brazzaville -
In Cahiers ORSTOM, Sciences Humaines, II, 1 - 1965 -

PROBLEMES URBAINS

- BALANDIER G. Sociologie Des Brazzavilles
Armand Colin. - Paris 1955 -
- DEVAUGES R. Les conditions sociologiques d'une politique d'urbanisme
à Brazzaville
Atlas de Poto-Poto
Documents du Conseil Supérieur des Recherches Sociologiques
Outre-Mer, Brazzaville ORSTOM - 1959 - 326 p
- LASSERE G. Le paysage urbain des
In Cahier d'Outre-Mer, octobre-décembre 1956 - Bordeaux
(p. 363-388)
- Villes et villages d'A.E.F.
In Cahiers d'Outre-Mer, 29 - Bordeaux 1965 (p. 93-99)
- LEGRAND M. L'urbanisme de Brazzaville
Industrie et Travaux Outre-Mer, 74, 1960 (p. 27-35)
- LUX A. Les avantages économiques du parasitisme dans les villes
africaines -
In Folia Scientifica Africae Centralis V, 3, 1959
(p. 49-53)
- MAQUET J. Motivations culturelles des migrations vers les villes
d'Afrique Centrale -
In Folia scientifica Africae Centralis I, 4, 1956 (p.6-8)
- SAUTTER G. L'exode vers les grands centres en Afrique Equatoriale
Française
Brazzaville - 1949 - 83 p.
- VENNETIER P. L'urbanisation et ses conséquences
In Cahiers d'Outre-Mer 63, Bordeaux 1963 (p. 263-280)
- La vie agricole urbaine à Pointe-Noire
In Cahiers d'Outre-Mer, Bordeaux - janvier-Mars 1961 -
p. 60-84

I N D E X T H E M A T I Q U E

A

ABANDON : 46 - 136 - 152 - 206 - 241 - 251 -

ADAPTATION : 3 - 120 - 189 - 207 -

ACTION SOCIALE : 43 - 146 - 154 - 156 - 162 - 165 - 175 - 177 -
 178 - 181 - 182 - 183 - 192 - 195 - 198 - 228 -
 229 -

AFRIQUE : 72 - 236 - 239 -

AGE : 64 - 65 - 71

AIDE SOCIALE : 1 - 2 - 35 - 38 - 39 - 47 - 48 - 49 - 51 - 57 -
 59 - 88 - 113 - 115 - 116 - 119 - 124 - 132 - 136 -
 143 - 151 - 152 - 156 - 160 - 161 - 162 - 163 -
 166 - 167 - 169 - 169 - 170 - 176 - 176 - 177 -
 179 - 176 - 177 - 179 - 183 - 186 - 187 - 189 -
 193 - 194 - 217 - 229 - 233 - 247 - 269 -

ALPHABÉTISATION : 45 -

ARTISAN : 89 - 90 - 92 - 102 -

B

BESOIN : 114 - 117 - 118 - 119 - 178 -

BIDONVILLE : 14 -

C

CASE : 100 - 102 - 103 - 104 -
 CAS SOCIAL : 1 - 48 - 51 - 52 - 61 - 72 - 119 - 183 - 189
 CHÔMAGE : 89 - 90 -
 CRÈCHE : 198 -
 COUVERTURE : 157 -
 COTISATION : 256 - 257 - 259 - 260 - 261 - 262 -

D

DÉCIDEUR : 113 - 139 - 146 - 149 - 153 - 188 - 194 -
 DÉLINQUANCE : 52 - 132 -
 DÉMUNIE : 38 -
 DÉPENDANCE : 165 - 166 -
 DIVORCE : 72 - 74 - 221 -
 DOT : 28 - 71 - 73 -

E

ÉCOLE : 66 - 67 - 122 - 126 - 127 - 129 - 130 - 131 -
 132 - 133 - 142 - 148 -
 ÉCHEC : 152 - 170 - 204 - 244 -
 ÉDUCATION : 31 - 81 - 118 - 185 -
 ÉGLISE : 38 - 40 - 46 -
 ÉLÈVE : 51 - 57 - 61 - 63 - 64 - 77 - 78 - 80 - 90 -
 123 - 129 - 133 - 135 - 151 - 271 -
 ENFANT : 2 - 48 - 49 - 51 - 53 - 66 - 73 - 76 - 86 -
 86 - 112 - 133 - 134 - 148 - 149 -
 ENQUÊTE SOCIALE : 59 - 88 - 201 -
 ENSEIGNEMENT : 137 - 149 - 215 -
 ÉPARGNE : 96 - 100 -
 ÉTABLISSEMENT : 179 - 186 -
 ETHNIE (ÉTHNOLOGIE) : 24 - 25 - 26 - 29 - 62 - 68 - 70 - 128

F

FAMILLE : 2 - 37 - 38 - 39 - 49 - 53 - 61 - 76 - 79 -
 80 - 81 - 87 - 102 - 115 - 117 - 148 - 237 -
 FEMME : 237 - 238 - 251 -
 FINALITÉ : 4 - 156 -
 FINANCEMENT : 250 - 254 - 256 - 257 -

G

GOUVERNEMENT : 34 - 63 - 193 - 206 - 273 -
 GRATUITÉ : 119 - 180 - 203 - 222 - 244 - 249 - 252 -
 HABITAT : 57 - 100 - 103 - 148 -
 HANDICAP : 44 - 45 - 124 - 212 - 245 - 246 -
 HYGIÈNE : 35 - 127 -

I

INDIGENT : 48 - 54 - 114 - 117 - 118 - 119 - 153 -
 157 - 191 -
 INÉGALITÉ : 2 -

J

JARDIN D'ENFANTS : 35 - 37 - 48

K

KITÉMO : 95 - 96 - 98 - 100 -

M

MAÎTRE : 141 - 142 - 143 - 144 -
 MAÎTRE D'OEUVRE : 34 -
 MARIAGE : 73 -
 MISÈRE : 142 - 143 -

N

NATALITÉ : 32 -

NÉCESSITEUX : 39 - 49 - 56 - 62 - 67 - 188 - 267 -

O

ORIENTATION : 250 - 254 -

P

PARENT : 49 - 51 - 130 - 132 - 145 -

PAUVRETÉ : 2 - 45 - 103 - 147 - 180 - 263 - 264 - 266 -
268 -

PAYSAN : 232 - 238 - 258 -

PLANIFICATION : 190 - 191 -

POLITIQUE SOCIALE : 36 - 151 - 165 - 166 -

POLYGAMIE : 48 - 61 - 64 - 67 - 70 - 73 - 92 - 93 -
107 - 113 - 209 -

PRESTATION : 37 - 216 - 219 - 223 - 228 - 229 - 263 -

PRÉVENTION : 147 - 148 -

PROTECTION SOCIALE : 2 - 37 - 157 - 180 - 193 - 218 -
219 - 231 - 232 - 233 - 234 - 243 -
248 - 263 - 272 -

R

REDOUBLEMENT : 136 - 137 - 152 -

REVENU : 68 - 71 - 92 - 93 - 94 - 100 - 108 - 109 -
203 - 232 - 252 - 265 - 268 -

S

SANITAIRE : 117 - 118 -

SCOLARISATION : 49 - 73 - 119 - 206 -

SCOLARITÉ : 67 - 131 - 147 -

SERVICE SOCIAL : 49 - 82 - 120 - 137 - 146 - 148 - 158 -
 159 - 161 - 168 - 171 - 181 - 184 - 185 -
 197 - 200 - 206 - 207 - 213 - 221 - 249 -

T

TRIBU : 27 -

TRADITION : 39 - 80 - 100 -

TRAVAILLEUR SOCIAL : 1 - 88 - 113 - 139 - 150 - 151 -
 153 - 165 - 166 - 169 - 170 - 173 -
 175 - 176 - 188 - 203 -

U

URBANISATION : 38 - 70 - 236 -

V

VEUF : 52 - 72 - 79 - 179 - 221 - 226 - 227 -

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
<u>PREMIÈRE PARTIE : LES OEUVRES SOCIALES</u>	18
CHAPITRE I - PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO	19
I.1 <u>Le cadre physique</u>	
1.1.1 Structure et relief	
1.1.2 climat et végétation	
I.2 <u>Etude sociologique</u>	
1.2.1 les mouvements de population	
1.2.1.1. les anciens mouvements de population	
1.2.1.2 répartition actuelle	
1.2.1.3 les déplacements actuels	
1.2.2 L'état démographique actuel	
1.2.3 L'économie	
1.2.3.1 Aperçu sur la politique familiale nationale	
CHAPITRE II - L'ACTION SOCIALE DES EGLISES	38
II.1 <u>L'Eglise Catholique</u>	
2.1.1 La Congrégation des Soeurs de l'Immaculée Conception	
2.1.2 Le Secours Catholique	
II.2 <u>L'Eglise Protestante</u>	
II.3 <u>L'Armée du Salut</u>	
II.4 <u>La Croix-Rouge Congolaise</u>	
CHAPITRE III - LE SERVICE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	49
III.1 <u>Les attributions</u>	51
III.2 <u>Le Budget</u>	53
III.3 <u>Le circuit administratif</u>	56
3.3.1 La constitution des dossiers :	
- la demande	
- l'instruction	
3.3.2 La décision de la commission	

DEUXIÈME PARTIE : LES PROBLÈMES SOCIAUX DES ÉLÈVES 60DANS LA FAMILLE

CHAPITRE IV - DESCRIPTION DE LA POPULATION ETUDIÉE	61	X
IV.1 <u>Les élèves</u>	61	
IV.1.1 Origine des élèves : lieu de naissance		
IV.1.2 Age scolaire des élèves		
IV.1.3 Origine scolaire des élèves		
IV.2 <u>Le Chef de Famille</u>	67	
IV.2.1 Le lieu de naissance		
IV.2.2 Age		
IV.2.3 Etat matrimonial		
IV.3 <u>La Famille</u>	76	
IV.3.1 La Fratrie		
IV.3.2 La famille et l'éducation de l'enfant		
CHAPITRE V - ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DU REVENU FAMILIAL.....	88	X
V.1 <u>Répartition des activités socio-professionnelles</u>	88	
V.1.1. Le statut des familles		
V.2 <u>L'habitat</u>	100	
V.3 <u>Les biens matériels</u>	105	
CHAPITRE VI - L'AIDE SOCIALE : IMPACT INCERTAIN SUR LA FAMILLE.....	113	X
VI.1 <u>Besoins exprimés par les familles</u>	113	
VI.1.1 Besoins financiers		
VI.1.2 Besoins sanitaires		
VI.1.3 Besoins sociaux		
VI.1.3.1 Besoins en logements décents		
VI.1.3.2 Besoins en éducation		
VI.2 <u>L'écolier et l'école</u>	120	
VI.2.1 Le chemin de l'école		
VI.3 <u>L'école : ses qualités</u>	122	
VI.4 <u>L'école : ses défauts</u>	126	
VI.5 <u>L'école de rêve</u>	129	
VI.5.1 Où conduit l'école ?		

.../...



VI.6 <u>L'écopier en dehors de l'école</u>	133
VI.6.1 Le travail scolaire à la maison	
VI.6.2 Occupation post-scolaire	
VI.7 <u>Besoins exprimés par les enseignants</u>	139
VI.8 <u>Besoins exprimés par les décideurs</u>	146
VI.9 <u>Besoins exprimés par les travailleurs sociaux</u>	149
VI.10 <u>Etudes comparatives entre les différentes catégories de personnes interrogées</u> -	152
- les décideurs	
- les enseignants	
- les travailleurs sociaux	
<u>TROISIÈME PARTIE : VERS UN PROJET D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE</u> -	155
CHAPITRE VII - LE CONCEPT D'AIDE	156
VII.1 <u>Définition et élaboration des concepts</u>	158
VII.1.1 Définition	
VII.1.2 Elaboration	
VII.2 <u>Le concept d'aide proprement-dit</u>	161
VII.2.1 Utilisation du mot "aide" en service social	
VII.2.2 Représentation imagée du concept d'aide	
VII.2.3 Les dimensions du concept d'aide	
VII.2.3.1 Les protagonistes	
VII.2.3.2 Le temps	
VII.2.3.3 L'espace	
VII.2.3.4 Le contenu	
VII.2.3.5 Les techniques	
VII.3 <u>Le concept d'accompagnement en Service Social</u>	176
CHAPITRE VIII - PROPOSITION POUR L'AMÉLIORATION DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (à court terme)	177
VIII.1 <u>L'aide et les aides</u>	179
VIII.1.1 Mieux couvrir certains risques	
VIII.1.1.1 Améliorer la protection des malades et handicapés -	
VIII.1.1.2 Améliorer la protection de la femme seule	
VIII.1.2 <u>Changer le mode de décision</u>	
A/ Décontrer	
B/ Alléger le circuit administratif	

VIII.2	<u>La Stratégie</u>	188
VIII.2.1	Au niveau de la D.G.A.S.	
VIII.2.2	Au niveau régional	
VIII.2.3	Au niveau du privé	
VIII.3	<u>Les établissements</u>	195
VIII.3.1	L'action sanitaire	
VIII.3.1	Les centres médico-sociaux	
VIII.3.2	La protection maternelle et infantile	
VIII.3.2	L'action sociale	
VIII.3.2.1	Le centre social	
VIII.3.2.2	Le service social	
VIII.3.3	Amélioration de l'existant et création de nouvelles structures	
VIII.3.3.1	Mettre à la disposition des centres médico-sociaux un personnel qualifié -	
VIII.3.3.2	Améliorer les conditions de vie des populations -	
VIII.3.3.3	Une politique de prévention plus affirmée	
VIII.3.3.4	L'amélioration de l'accès au logement -	
VIII.3.3.5	La diminution du nombre d'enfants par classe pédagogique -	
VIII.3.3.6	L'organisation des colonies de vacances -	
VIII.3.3.7	La politique de couverture de l'ensemble du territoire par des nouveaux centres d'éducation sociale -	
VIII.3.3.8	Création des foyers sociaux féminins -	
VIII.3.4	Nécessité de mieux informer : augmenter et diversifier l'information -	
VIII.3.4.1	Les permanences	
VIII.3.4.2	Le recours aux medias	
VIII.3.4.3	L'envoi de dépliants	
VIII.3.4.4	Un contact personnalisé	

- VIII.3.5 De nouveaux vecteurs d'information :
développer l'information à l'extérieur
de l'organisme -
 - VIII.3.5.1 Pour d'autres médiations de l'information -
 - VIII.3.5.2 L'initiative privée : un potentiel à ne pas
négliger -
- VIII.3.6 Une meilleure gestion passe par la responsabilisa-
tion des organismes sociaux et des autres intervenants-
 - VIII.3.6.1 Améliorer la formation du personnel pour un
meilleur service public -
 - VIII.3.6.2 Repenser la formation initiale -
 - VIII.3.6.3 Personnaliser les tâches -

CHAPITRE IX - VERS UNE DEFINITION D'UN SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE (à long terme) : EXEMPLE DU MONDE AGRICOLE -	218
IX.1 <u>La situation actuelle en République Populaire du Congo</u>	219
<u>en matière de protection sociale</u> -	
IX.1.1 La caisse nationale de prévoyance sociale (C.N.P.S.)	
IX.1.2 Les risques actuellement couverts par la C.N.P.S.	
IX.1.3 L'action sanitaire et sociale en faveur des affiliés et de leurs familles-	
IX.1.4 Le budget de la C.N.P.S.	
IX.1.5 Le régime spécial des fonctionnaires	
IX.2 <u>Analyse et critique du système actuel de prévoyance sociale</u> ...	231
IX.2.1 Les inégalités d'accès aux droits -	
IX.2.2 L'insuffisance des risques pris en compte -	
IX.2.3 Faible proportion des populations touchées par le système actuel -	
CHAPITRE X - LA RECHERCHE DE PRINCIPES ET BESOINS DE PROTECTION SOCIALE -	233
X.1 <u>Les risques communs à l'ensemble des travailleurs</u>	235
X.1.1 Les risques non professionnels -	
X.1.2 Les risques professionnels -	

X.2 <u>Les risques spécifiques au monde agricole</u>	242
X.3 <u>Propositions à long terme</u>	250
X.3.1. La couverture du risque-maladie -	
X.3.2. Une politique en faveur de la mère et de l'enfant -	
X.3.3. La garantie des revenus-	
X.3.4. Des efforts progressifs en faveur des handicapés -	
X.3.5. Une extension du système de pension-vieillesse -	
X.3.6. En ce qui concerne le risque chômage -	
 CHAPITRE XI - PRINCIPALE ORIENTATION.....	254
XI.1 <u>Les problèmes de financement</u>	254
XI.1.1 Les cotisations -	
XI.1.2 Les subventions et transfert -	
XI.2 <u>Les problèmes administratifs</u>	258
XI.2.1 Détermination du montant des cotisations -	
XI.2.2 Le recouvrement -	
 CONCLUSION GÉNÉRALE	269
 BIBLIOGRAPHIE	281
 INDEX THÉMATIQUE	293
 TABLE DES MATIÈRES	298
